

Environnement Canada

Rapport sur le rendement Pour la période se terminant le 31 mars 2000

A handwritten signature in black ink that reads "David Anderson". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

David Anderson

Ministre de l'Environnement

Résumé

Environnement Canada a pour mandat de préserver et d'améliorer la qualité du milieu naturel, de conserver les oiseaux migrateurs et autres espèces de faune, de conserver et de protéger les ressources en eau du Canada et de protéger la santé et la sécurité des Canadiens en leur fournissant des prévisions et des avertissements concernant les phénomènes météorologiques et d'autres risques environnementaux, afin qu'ils puissent prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes, ainsi que leurs biens et leurs entreprises.

Le présent rapport sur le rendement décrit les progrès associés aux priorités énumérées dans le *Rapport sur les plans et priorités d'Environnement Canada pour 1999-2000* ainsi que dans le domaine des sciences et de la technologie et dans la mise en oeuvre de la *Stratégie de développement durable* du Ministère. Les principaux domaines où des jalons importants ont été atteints au cours de l'année se terminant le 31 mars 2000 y sont particulièrement mis en valeur; les secteurs où le Ministère n'a pas atteint les objectifs établis y sont aussi décrits.

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités pour 1999-2000*, Environnement Canada a établi trois priorités pour passer à l'action:

- Atteindre des résultats environnementaux avec les partenaires sous quatre grands thèmes -- les changements climatiques, l'assainissement de l'air, l'eau et la nature;
- Partager les idées et les solutions avec et entre les collectivités et d'autres importants groupes cibles en mettant l'accent sur les initiatives relatives aux écosystèmes, sur l'Initiative des Éco-collectivités du millénaire et sur la communication des connaissances; et
- Protéger les Canadiens grâce aux services météorologiques nationaux.

À quelques exceptions près, le Ministère a réussi à atteindre ses buts dans ces domaines prioritaires.

Sur le plan des changements climatiques, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus sur les éléments clés à intégrer à la Stratégie nationale d'intervention en vue de permettre au Canada de respecter son engagement à l'égard de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Des progrès ont été réalisés au plan des différentes initiatives visant à améliorer la qualité de l'air, notamment l'élaboration de standards pancanadiens pour les matières particulaires et l'ozone troposphérique. Dans le contexte des efforts généraux de conservation et de protection de l'eau douce, le Ministère collabore avec toutes les provinces et avec les territoires à protéger l'intégrité écologique des bassins hydrographiques du Canada contre les prélèvements d'eau à grande échelle, y compris les transferts entre bassins. En juin 2000, le conseil canadien des ministres de l'environnement a appuyé l'adoption d'une démarche coopérative à l'égard des questions prioritaires en matière d'eau douce, y compris l'élaboration possible d'une stratégie nationale sur l'eau. Le renouvellement de la politique fédérale sur les eaux a été retardé, de sorte qu'il peut maintenant être entrepris dans le large cadre de la stratégie nationale sur l'eau. Un jalon important pour la conservation de la nature a été atteint, en avril 2000, lorsque le projet de loi C-33, la *Loi sur les espèces en péril*, a été déposé au Parlement.

Environnement Canada a travaillé à la mise en commun d'idées et de solutions avec les collectivités grâce aux initiatives axées sur l'écosystème et aux Éco-collectivités du millénaire.

Le Ministère a aussi entrepris de nouveaux partenariats, par exemple avec des municipalités, par l'entremise du Fonds d'habilitation municipale vert et du Fonds d'investissement municipal vert en vue de créer une infrastructure renouvelée qui permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Environnement Canada continue de travailler de façon constante à fournir aux Canadiens des prévisions et des avertissements météorologiques. La protection des Canadiens grâce au service national de météorologie devient de plus en plus importante à mesure qu'augmente le nombre d'événements météorologiques violents. Environnement Canada s'est penché sur les solutions à ce besoin en prenant des mesures telles que l'installation de réseaux de détection de la foudre et de réseaux de radars Doppler. Toujours en vue de fournir un meilleur service aux Canadiens, Environnement Canada s'efforce de communiquer des prévisions météorologiques plus efficaces et plus rentables aux Canadiens grâce à des moyens innovateurs tel Internet.

Le Ministère a continué de mettre l'accent sur l'amélioration de la gestion stratégique de ses activités en sciences et technologie. Il s'est par exemple penché sur l'établissement des priorités de recherche, sur l'intégration des sciences sociales et des connaissances communautaires à l'élaboration des politiques et sur le renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques.

Dans l'ensemble, comme en témoigne le rapport qui suit, le Ministère a atteint ses objectifs pour 1999-2000, ce qui le met en mesure de continuer à respecter ses engagements à l'égard de l'amélioration de la qualité de vie des Canadiens.

Table des matières

RÉSUMÉ

SECTION 1: MESSAGE DU MINISTRE	1
SECTION 2: APERÇU DU MINISTÈRE	3
2.1 MANDAT	3
2.2 NOTRE MISSION ET VISION	3
2.3 OBTENIR DES RÉSULTATS GRÂCE AUX SECTEURS D'ACTIVITÉ.....	3
2.4 TABLEAU DES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS EN VUE DES RÉSULTATS	5
2.5 LIENS AVEC LES PRIORITÉS GOUVERNEMENTALES	6
2.6 CADRE D'EXPLOITATION.....	7
2.7 RENDEMENT DU MINISTÈRE	9
2.8 PRINCIPAUX PARTENAIRES DANS L'EXÉCUTION	15
SECTION 3: RENDEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ	19
3.1 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'ENVIRONNEMENT SAIN	19
3.2 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA NATURE	29
3.3 SECTEUR D'ACTIVITÉ DES PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	40
3.4 SECTEUR D'ACTIVITÉ DE LA GESTION, DE L'ADMINISTRATION ET DES POLITIQUES.....	46
SECTION 4: REGROUPEMENT DES RAPPORTS	53
4.1 PAIEMENTS DE TRANSFERT	53
4.2 STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	54
4.3 INITIATIVES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	57
4.4 LES RAPPORTS ANNUELS LÉGISLATIFS.....	58
SECTION 5: RENDEMENT FINANCIER	63
5.1 APERÇU DU RENDEMENT FINANCIER.....	63
5.2 TABLEAU DES SOMMAIRES FINANCIERS	63
SECTION 6: AUTRES RENSEIGNEMENTS	77
6.1 PERSONNES-RESSOURCES POUR OBTENIR D'AUTRES RENSEIGNEMENTS	77
6.2 GLOSSAIRE	78
6.3 INDEXE.....	81

Liste des tableaux

- TABLE 1. BESOIN FINANCIER PAR AUTORISATION
- TABLE 2. DÉPENSES PRÉVUES ET DÉPENSES RÉELLES DU MINISTÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 3. COMPARAISON DANS LE TEMPS DES DÉPENSES PRÉVUES ET DES DÉPENSES RÉELLES DU MINISTÈRE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 4. COMPARAISON DES DÉPENSES PRÉVUES DE 1999-2000 AVEC LES DÉPENSES RÉELLES PAR ORGANISATION ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 5. RECETTES DISPONIBLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 6. RECETTES NON DISPONIBLES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 7. PAIEMENTS DE TRANSFERT PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 8. DÉPENSES EN CAPITALE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 9. PROJETS D'IMMOBILISATIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ
- TABLE 10. PASSIFS ÉVENTUELS

Liste des figures

- FIGURE 1. RÉPARTITION DES PROJETS ENTRE LES RÉGIONS
- FIGURE 2. RÉPARTITION DES PROJETS SELON LE THÈME
- FIGURE 3. CONCENTRATION MOYENNE DES PARTICULES EN SUSPENSION DANS L'AIR DANS 11 VILLES CANADIENNES
- FIGURE 4. NOMBRE MOYEN D'HEURES, PAR ANNÉE, AU COURS DESQUELLES L'OBJECTIF NATIONAL DE QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT FIXÉ PAR L'OZONE (82 PARTIE PAR MILLIARD) EST DÉPASSÉ DANS CERTAINES MUNICIPALITÉS
- FIGURE 5: ACTIVITÉ DE L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE AUX RÈGLEMENTS SUR LA POLLUTION POUR 1999-2000
- FIGURE 6. INITIATIVES AXÉES SUR L'ÉCOSYSTÈME
- FIGURE 7. INITIATIVE DES COLLECTIVITÉS RELATIVES AU PLAN D'ASSAINISSEMENT DU LITTORAL ATLANTIQUE
- FIGURE 8. SECTEURS PRÉOCCUPANTS DES GRANDS LACS - BASSIN DU FLEUVE SAINT-LAURENT
- FIGURE 9. RÉSEAU PLANIFIÉ DE RADARS MÉOROLOGIQUES DOPPLER D'ENVIRONNEMENT CANADA

Section 1: Message du ministre

Le présent rapport sur le rendement d'Environnement Canada pour la période qui s'est terminée le 31 mars 2000 décrit les mesures que nous avons prises dans les domaines des changements climatiques, de l'assainissement de l'air, de l'eau, et de la protection du patrimoine naturel du Canada. Il montre également les progrès réalisés par Environnement Canada sur les plans de la collaboration avec les collectivités et de la protection des Canadiens grâce à son service météorologique national.

Après deux années de consultations intensives, des jalons importants ont été franchis vers la réalisation du premier Plan d'activités national sur les changements climatiques, qui doit être achevé plus tard au cours de l'année. Mes collègues du Gouvernement du Canada, ainsi que des provinces et des territoires, ont accepté de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Canada. Le Plan d'activités nous aidera à devenir l'un des pays les plus perfectionnés du monde pour ce qui est de la production et de la consommation d'énergie.

La qualité de l'air est un problème d'importance cruciale dans les domaines de l'environnement et de la santé pour tous les Canadiens. Dans le cadre de ma Stratégie d'assainissement de l'air, nous avons pris des mesures pour mettre en application des normes plus rigoureuses sur le soufre dans l'essence et pour élaborer de nouveaux standards pancanadiens pour l'ozone et les matières particules, ces polluants de l'air qui sont directement associés aux maladies respiratoires. Nous avons aussi commencé à travailler avec les États-Unis à rédiger une annexe sur l'ozone en vue de réduire la pollution transfrontalière qui contribue à la pollution atmosphérique au Canada.

Notre stratégie visant à empêcher les prélèvements d'eau massifs à grande échelle dans les bassins hydrographiques se compose en partie d'un accord pancanadien conclu avec mes collègues provinciaux et territoriaux. En vertu de cet accord, chaque gouvernement s'engage à interdire les retraits d'eau massifs et la dérivation de grands bassins hydrographiques qui se trouvent dans leur secteur de compétence. Bien que les provinces n'aient pas encore toutes appuyé l'accord, elles en ont tout de même accepté l'objectif et ont entrepris de mettre en vigueur, ou le feront bientôt, des lois et des règlements qui interdisent les prélèvements d'eau massifs. Nous avons aussi engagé les provinces et les territoires dans un dialogue plus approfondi sur l'avenir de la politique sur les eaux au Canada.

Une nouvelle loi, la *Loi sur les espèces en péril*, a été déposée au Parlement en avril 2000. Sept années d'études, de consultations et de planification se sont soldées par l'élaboration d'un projet de loi qui protégera efficacement les espèces en danger de disparition ou menacées et leur habitat, sur toutes les terres du Canada.

Tout comme pour la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999*, que nous avons commencé à mettre en œuvre, avec le projet de *Loi sur les espèces en péril* nous délaissions le style de commandement et de contrôle de la loi actuelle pour nous orienter vers un mode plus coopératif. Ces nouvelles approches vont plus loin que la seule réglementation; elles valorisent une démarche coopérative avec des outils tels que l'obligation d'élaborer des plans de prévention de la pollution en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999* ou des mesures incitatives pour la protection de l'habitat en vertu du projet de *Loi sur les espèces en péril*.

Cette réorientation se manifeste dans un certain nombre de domaines et cadre bien avec une nouvelle architecture de gestion de l'environnement axée sur les sciences, qui tire parti des partenariats et favorise des mesures qui, en bout de ligne, inciteront à l'innovation et au leadership en matière d'environnement. Ces travaux permettront au Canada de moderniser son approche face aux questions environnementales.

Notre service météorologique national continue de fournir aux Canadiens des services continus de prévisions et d'avertissements météorologiques. De nouveaux radars Doppler ont été installés pour améliorer notre capacité de protéger les Canadiens.

Au cours de l'année écoulée, nous avons fait des progrès pour laisser en héritage une nature plus forte et plus saine. Le présent rapport souligne nos réalisations pendant cette période et nous aide à comprendre les défis qu'il reste à relever. Tous les Canadiens ont un rôle à jouer pour que nous puissions avoir un environnement sain pour nous-mêmes et pour les générations à venir. Je vous encourage à vous joindre à moi pour affronter ce défi.

David Anderson, C.P.

Ministre de l'Environnement

Section 2: Aperçu du Ministère

2.1 Mandat

Le mandat du ministre de l'Environnement consiste à conserver et à améliorer la qualité de l'environnement naturel, notamment celle de l'eau, de l'air et du sol; il consiste aussi à préserver les ressources renouvelables du Canada, notamment les oiseaux migrateurs, la flore et la faune sauvages en général, à conserver et à protéger les ressources en eau du Canada, à fournir des services météorologiques, à assurer le respect des règles prises par la Commission mixte internationale du Canada et des États-Unis relativement aux eaux limitrophes, à coordonner les plans et les programmes fédéraux relatifs à l'environnement (*Loi sur le ministère de l'Environnement*).



Les lois et les règlements qui confèrent à Environnement Canada son mandat et lui permettent d'exécuter ses programmes peuvent être consultés à l'adresse <http://www3.ec.gc.ca/Enviroregs>

2.2 Notre mission et vision

La mission d'Environnement Canada consiste à faire du développement durable une réalité au Canada en aidant les Canadiens à vivre et à prospérer dans un environnement qui doit être protégé, respecté et conservé. À cette fin, nous entreprenons et faisons valoir des programmes pour:

- protéger les Canadiens contre les sources intérieures et planétaires de pollution;
- conserver la biodiversité dans des écosystèmes sains; et
- permettre aux Canadiens de s'adapter aux influences météorologiques et autres répercussions environnementales sur la santé et la sécurité des êtres humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.

Notre Vision :

À Environnement Canada, nous voulons un Canada:

- *où les gens prennent des décisions responsables au sujet de l'environnement; et*
- *où l'environnement est ainsi soutenu au bénéfice des générations actuelles et futures.*

2.3 Obtenir des résultats grâce aux secteurs d'activité

Environnement Canada s'efforce de remplir son mandat, qui consiste à conserver et à protéger notre patrimoine naturel, ainsi qu'à protéger la santé et la sécurité des Canadiens, grâce aux efforts de ses quatre secteurs d'activité axés sur les résultats que sont la nature, un environnement sain, les prévisions météorologiques et environnementales, de même que la gestion, l'administration et les politiques. Chaque secteur d'activité est dirigé par un sous-ministre adjoint qui en assure le leadership fonctionnel, tout en établissant une responsabilisation partagée au sein du Ministère relativement aux priorités, aux stratégies et aux engagements en matière de rendement.

Sur le plan organisationnel, le Ministère est divisé en cinq services à l'administration centrale et en cinq régions, auxquels s'ajoutent la Direction générale des ressources humaines et des bureaux ministériels. Les structures organisationnelles d'Environnement Canada recoupent les secteurs d'activité selon une approche matricielle de gestion qui permet d'exécuter les programmes de manière à tenir compte des besoins des clients et des différences régionales.



Pour plus de détails sur le cadre de planification, de rapports et de responsabilisation d'Environnement Canada, consultez http://www.ec.gc.ca/introec/mf_e.htm

Un environnement sain

Dans le secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada : détermine les menaces liées aux polluants, ainsi que leurs sources et les méthodes permettant de les contrôler par le recours à des connaissances scientifiques fiables; élabore des normes, des directives et des codes de pratiques pour garantir des niveaux adéquats de protection de la qualité de l'environnement; détermine et met en œuvre des stratégies appropriées pour prévenir ou réduire la pollution; administre et applique les règlements pour la prévention et le contrôle de la pollution dans les secteurs de compétence fédérale; surveille les niveaux et mène des études sur les contaminants dans l'air, l'eau et les sols; représente les intérêts du Canada dans l'élaboration d'ententes et d'accords internationaux pour la réduction de la pollution; et fournit des conseils et des outils permettant de prévenir la pollution et d'appuyer le développement et la diffusion des technologies vertes.

Nature

Dans le secteur d'activité de la nature, Environnement Canada : développe les connaissances et les outils scientifiques nécessaires pour comprendre et atténuer les effets de l'activité humaine sur les écosystèmes; contrôle les oiseaux migrateurs, les réserves nationales de la faune et les refuges des oiseaux migrateurs; élabore et met en œuvre des plans de rétablissement des espèces en péril; fait preuve de leadership dans la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique; met en pratique une approche intégrée de la conservation et de la restauration d'écosystèmes importants et fournit des outils pour améliorer la capacité des intervenants locaux à poursuivre ce travail; défend les intérêts du Canada dans les forums internationaux concernant la faune, la santé des écosystèmes et la biodiversité; et assure le leadership fédéral dans la conservation et la protection des ressources en eau du Canada et des écosystèmes aquatiques.

Prévisions météorologiques et environnementales

Dans le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales, Environnement Canada : surveille l'état de l'atmosphère (les conditions météorologiques, le climat et les rayonnements ultraviolets), de l'hydrosphère (les rivières, les lacs et les océans) et de la cryosphère (la glace et la neige); fournit de l'information sur les états passé, présent et futur de l'environnement physique; émet des avertissements de conditions météorologiques et de risques environnementaux extrêmes; s'engage dans la recherche scientifique sur les causes des phénomènes atmosphériques extrêmes, du changement et de la variabilité climatiques, et enfin, sur l'incidence de l'activité humaine sur l'environnement atmosphérique; formule des avis sur l'adaptation aux changements météorologiques et climatiques; et applique des modèles de prévision aux autres questions environnementales.

Gestion, administration et politiques

Ce secteur d'activité est chargé des aspects suivants : leadership ministériel; conseils stratégiques en matière d'orientation; analyses socio-économiques; coordination des activités internationales du Ministère; leadership et coordination dans la mise en place de partenariats avec le secteur privé, les organismes non gouvernementaux, les peuples autochtones, les provinces et d'autres ministères du gouvernement; communications et services de sensibilisation du public; et services de soutien en ce qui concerne les prises de décisions, la gestion et les responsabilités.

2.4 Tableau des principaux engagements en vue des résultats

Pour fournir aux Canadiens et Canadiennes :	qui se manifeste par :	réalisations signalées dans :
<i>Secteur d'activité de l'environnement sain</i>		
La protection contre les sources de pollution nationales et mondiales.	Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air.	Section 3.1 Page 20
	Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.	Section 3.1 Page 24
<i>Secteur d'activité de la nature</i>		
La conservation de la biodiversité dans des écosystèmes sains.	Conservation de la diversité biologique.	Section 3.2 Page 30
	Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.	Section 3.2 Page 32
	Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.	Section 3.2 Page 35
<i>Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales</i>		
L'adaptation aux influences et aux répercussions des conditions atmosphériques et autres conditions environnementales sur la santé et la sécurité des humains, sur la prospérité économique et sur la qualité de l'environnement.	Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.	Section 3.3 Page 41
	Adaptation aux changements quotidiens et à plus long terme, dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.	Section 3.3 Page 44
<i>Secteur d'activité de la gestion, administration et politiques</i>		
La gestion stratégique et efficace du Ministère pour obtenir des résultats sur le plan de l'environnement.	Priorités et plans stratégiques intégrés en matière de politiques.	Section 3.4 Page 47
	Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs.	Section 3.4 Page 51

2.5 Liens avec les priorités gouvernementales

Le diagramme qui suit illustre les liens entre les priorités actuelles du gouvernement fédéral, les priorités du Ministère, telles qu'elles ont été établies dans le *Rapport sur les plans et priorités, 1999-2000*, et les sujets abordés dans le *Rapport sur le rendement du Ministère*. Les sujets en question sont mentionnés une seule fois dans le diagramme, bien qu'il soit évident que tous sont associés à plusieurs priorités.

Priorités gouvernementales	Priorités d'Environnement Canada	Sujets abordés dans le rapport	Emplacement dans le rapport
L'environnement	Changements climatiques	Fonds d'action pour le changement climatique	page 20
		Information et sensibilisation du public	
La santé et les soins de qualité	Assainissement de l'air	Infrastructure écologique	page 23
		Application de la loi	page 25
		Progrès au chapitre de la réduction du smog	page 21
		La contribution volontaire à la prévention de la pollution	page 27
Nos enfants	Eau	Accord d'harmonisation et standards pancanadiens	page 24
		Stratégie visant à interdire les prélèvements massifs d'eau	page 35
Des collectivités plus fortes	Nature	Les mollusques et la qualité de l'eau	page 28
		La science des écosystèmes	page 32
		Recommandations pour la qualité de l'environnement	page 34
		Stratégie nationale relative aux espèces en péril	page 30
Un Canada fort et uni	Protéger les Canadiens	Surabondance d'oies des neiges	page 31
		Radar Doppler	page 41
		Éco-collectivités du millénaire	page 12
Les peuples autochtones	Initiatives axées sur l'écosystème	Plan d'assainissement du littoral atlantique	page 36
		Programme des Grands Lacs	page 38
Les jeunes	Améliorer la prestation des services aux Canadiens	L'agenda de la gestion renouvelée	page 52
		Gestion des ressources humaines	page 51
		Renouvellement des ressources humaines	page 43
Une économie dynamique	Sciences et technologie	Contribution des autochtones	page 48
		Table ronde des jeunes sur l'environnement	page 49
		Économie de l'environnement	page 47
La place du Canada dans le monde		Systèmes météorologiques - Des routes plus sûres au Canada	page 44
		An 2000	pages 41, 51
		Gestion des sciences et de la technologie	page 13
		Fonds d'action pour le changement climatique - Sciences	page 45
		La scène internationale : coopération avec la Chine	page 50

2.6 Cadre d'exploitation

Au cours de l'exercice de 1999-2000, d'importants développements survenus au Canada ont influencé les mesures prises par le gouvernement. Après un certain nombre d'années de progrès économiques plutôt lents, l'année écoulée (1999) a été la troisième année consécutive au cours de laquelle la croissance globale a dépassé les 3 %, les attentes pour l'an 2000 se chiffrant à 4,5 %. Le déficit fédéral a été largement remplacé par un excédent. Le taux de chômage est à son plus bas depuis des décennies et les perspectives économiques nationales sont positives. Cependant, pour Environnement Canada, les restrictions financières continuent de poser des difficultés. Voici quelques-unes des principales répercussions de la situation économique actuelle :

- Au gouvernement fédéral, les restrictions financières ont eu des incidences importantes sur le secteur de la santé et dans une moindre mesure sur les politiques en matière d'environnement. Le gouvernement fédéral a dû faire des choix difficiles qui ont entraîné une diminution des ressources matérielles et humaines consacrées aux programmes environnementaux. Les administrations provinciales ont également réduit les ressources affectées à leurs programmes environnementaux, créant des vides dans l'exécution des responsabilités tant indépendantes que communes des ordres de gouvernement fédéral et provincial en matière de protection de l'environnement.
- La mondialisation des économies influe sur les politiques nationales et internationales, notamment sur la politique environnementale. L'élaboration des politiques en environnement et dans d'autres domaines, est influencée par les sociétés et les groupes d'intérêt transnationaux.
- Le débat sur les « droits » s'intensifie en ce qui a trait aux droits des ancestraux et issus de traités. L'acquisition d'autonomie gouvernementale par les Autochtones a apporté une diversité de nouveaux contextes pour la protection de l'environnement. Les administrations des différents secteurs de compétence se trouvent ainsi à faire face à de nouveaux défis et à de nouvelles possibilités.
- En s'améliorant, l'économie a accentué les différences entre les riches et les pauvres et les restrictions appliquées aux politiques d'aide sociale ont exacerbé les effets de l'élargissement de l'écart entre les revenus. De récents jugements des tribunaux à l'égard des droits individuels et le peu de participation des citoyens à tous les niveaux dans les débats d'intérêt public, ont nécessité l'adoption consensuelle de politiques en matière de gestion de l'environnement.

Les perspectives économiques positives s'accompagnent d'une intensification de l'intérêt pour les questions environnementales et des attentes à l'égard du leadership du gouvernement fédéral. Avec une volonté accrue de la société civile et la capacité financière supérieure des gouvernements, il est possible d'envisager le renouvellement des politiques en matière d'environnement. Une économie forte permet d'améliorer la prise de décisions stratégiques. Par exemple, il devient possible d'intégrer le développement durable au nombre des concepts de gestion clés du gouvernement, créant ainsi le moyen d'assurer l'intégration de la politique environnementale au processus décisionnel gouvernemental.

Il existe déjà un appui public manifeste à l'égard de l'amélioration de notre environnement. Pour la première fois, la pollution de l'environnement a déplacé les difficultés économiques au

nombre des priorités, au pays. D'après un indice de durabilité environnementale récemment publié¹, le Canada se place bon troisième parmi les 56 pays étudiés en regard des facteurs indicatifs composés suivants : systèmes environnementaux, stress et risques environnementaux, vulnérabilité de l'homme face aux effets sur l'environnement, capacité sociale et institutionnelle et intendance globale.

Malgré les perspectives positives, du point de vue de l'état de l'environnement, il existe plusieurs problèmes importants qui ont des incidences sur les méthodes de travail du Ministère. En voici quelques exemples:

- La pollution atmosphérique est le problème environnemental qui préoccupe le plus les Canadiens, suivie de la pollution de l'eau et de la conservation de la nature.
- La plupart des Canadiens sont convaincus que le climat de la terre et les tendances météorologiques à long terme sont en train de changer et que l'activité humaine en est responsable.
- Les chercheurs observent une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques violents depuis les 15 à 20 dernières années.
- Le transport est une source importante d'émissions atmosphériques qui contribuent aux changements climatiques, aux problèmes de qualité de l'air et aux pluies acides; le taux d'utilisation de l'automobile est actuellement en hausse.
- La propreté et la conservation des ressources d'eau douce sont maintenant considérées comme des sujets prioritaires à l'échelle mondiale. Bien que l'eau semble abondante au Canada, une forte proportion (90 %) de la population vit dans une bande étroite située en deçà de 300 kilomètres de la frontière sud du Canada, ce qui exerce des pressions intenses sur les approvisionnements en eau dans cette zone, créant des pénuries saisonnières de modérées à graves dans certaines régions du pays. La consommation d'eau urbaine canadienne diminue lentement, mais nous en consommons encore plus que la plupart des autres pays industrialisés. De plus en plus, les Canadiens sont préoccupés par la gestion et la durabilité des ressources en eau de surface et en eau souterraine du Canada, notamment en ce qui concerne la qualité de l'eau, la protection à la source et les eaux usées municipales.
- La diversité des plantes et des animaux du Canada, et les écosystèmes dont ils dépendent, sont menacés par diverses activités humaines, notamment les rejets de substances toxiques.
- Il n'est pas possible de gérer les problèmes environnementaux dans un contexte strictement régional ou même national. Les plans d'action du Canada sont largement influencés par les événements qui surviennent à l'échelle de la planète et par les démarches mondiales adoptées à l'égard de la gestion de l'environnement.

¹ L'indice de durabilité environnementale a été établi de concert par le Center for International Earth Science Information Network de l'université Columbia, le Center of Environmental Law and Policy de l'université Yale et le Global Leaders for Tomorrow Environment Task Force du Forum économique mondial

2.7 Rendement du Ministère

Environnement sain	154 021 447 \$ 225 252 699 \$ 227 459 529 \$	<p style="text-align: center;">Dépenses réelles</p> <p style="text-align: center;">Prévisions météorologiques et environnementales 39%</p> <p style="text-align: center;">Environnement sain 29%</p> <p style="text-align: center;">Nature 18%</p> <p style="text-align: center;">Gestion, administration et politiques 14%</p>
Nature	145 292 700 \$ 153 798 744 \$ 143 532 905 \$	
Prévisions météorologiques et environnementales	224 690 000 \$ 317 125 721 \$ 308 290 663 \$	
Gestion, administration et politiques	94 297 897 \$ 108 935 616 \$ 113 053 248 \$	
Total brut 1999-2000	618 302 044 \$ 804 565 077 \$ 792 336 345 \$	
Dépenses prévues <i>Autorisation totale</i> Dépenses réelles		
* Voir tableau 1 pour plus de détails.		

Dans le *Rapport sur les plans et les priorités pour 1999-2000*, Environnement Canada a établi trois priorités pour passer à l'action:

- atteindre des résultats environnementaux avec les partenaires sous quatre grands thèmes -- les changements climatiques, l'assainissement de l'air, l'eau et la nature;
- partager les idées et les solutions avec et entre les collectivités et d'autres importants groupes cibles en mettant l'accent sur les initiatives relatives aux écosystèmes, sur l'Initiative des Éco-collectivités du millénaire et sur la communication des connaissances; et
- protéger les Canadiens grâce aux services météorologiques nationaux.

Les points saillants des progrès réalisés en regard de chacune de ces priorités sont décrits ci-dessous.

Atteindre des résultats avec les partenaires

Au chapitre des **changements climatiques**, le Canada a commencé à freiner l'augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre. Au milieu des années 1990, nos émissions augmentaient au rythme d'environ 3 % par année. En 1998, dernière année pour laquelle on dispose de données complètes, l'accroissement avait ralenti jusqu'à 1 % par année.

Environnement Canada continue de collaborer avec ses homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux à l'élaboration d'une stratégie nationale sur les changements climatiques et du premier plan d'activité de trois ans. En mars 2000, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux se sont entendus sur les principaux éléments à inclure dans la Stratégie qui permettrait au Canada de respecter ses engagements en ce qui a trait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cette stratégie, qui devrait être terminée cet automne, exposera une ligne de conduite, étape par étape, pour la réduction des émissions du Canada. De plus, on s'attend à ce que des décisions importantes sur les règles et les mécanismes internationaux de mise en œuvre du Protocole de Kyoto soient prises au cours d'une réunion qui aura lieu en novembre 2000, à La Haye. Environnement Canada co-dirige la délégation canadienne à ces négociations.

Les scientifiques d'Environnement Canada continuent de travailler avec d'autres ministères, le secteur privé et le public canadien à minimiser les répercussions des changements climatiques et des variations du climat sur les écosystèmes et les ressources en eau.

Dans le budget fédéral de 2000, le gouvernement a fait un investissement initial de plus de 600 millions de dollars dans un certain nombre de secteurs critiques liés aux changements climatiques, notamment la promotion de l'innovation en technologie, la mise en valeur des recherches sur le climat et les questions atmosphériques, l'aide aux collectivités en vue de la prise de mesures, l'accroissement des achats d'énergie verte, le renouvellement du Fonds d'action pour le changement climatique et des programmes d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable, ainsi que l'aide aux pays en voie de développement afin qu'ils prennent des mesures concrètes.



Pour plus de détails sur les changements climatiques, consultez http://www.ec.gc.ca/envpriorities/climatechange_f.htm

Environnement Canada a réalisé des progrès à l'égard de plusieurs initiatives visant à améliorer la qualité de l'air, grâce à la **Stratégie du Canada pour l'assainissement de l'air**. Plus particulièrement, des standards pancanadiens sur les matières particulaires et l'ozone troposphérique ont été signés par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'environnement en juin 2000. Selon ces normes, tous les secteurs de compétence s'engagent à atteindre les objectifs de qualité de l'air ambiant d'ici 2010. Les mesures qu'entend prendre le gouvernement fédéral afin de respecter ses objectifs comprennent des règlements sur les véhicules et les carburants, ainsi que des recherches sur la qualité de l'air et ses répercussions sur la santé humaine et environnementale. Les sources transfrontalières de polluants atmosphériques sont examinées dans le cadre des négociations relatives à l'adjonction d'une annexe sur l'ozone à l'Accord du Canada et des États-Unis sur la qualité de l'air. Environnement Canada collabore également avec les provinces à fixer des objectifs pour les émissions de dioxyde de soufre, en tant que suivi à la Stratégie pancanadienne sur les émissions acidifiantes après l'an 2000, signée l'année dernière par les ministres fédéraux et provinciaux.



Pour plus de détails sur la Stratégie du Canada pour l'assainissement de l'air, consultez http://www.ec.gc.ca/envpriorities/cleanair_f.htm

Une grande partie des efforts déployés au Ministère cette année relativement aux ressources en eau portaient sur la mise en oeuvre d'une stratégie concernant l'interdiction des prélèvements massifs d'eau. Celle-ci a été préparée pour donner suite aux opinions exprimées par les Canadiens à l'effet qu'il faut appliquer des principes avisés de gestion de l'eau et protéger l'intégrité des grands bassins hydrographiques du Canada. Neuf secteurs de compétence ont déjà appuyé l'Accord pancanadien visant à interdire les prélèvements massifs d'eau. Tous les secteurs ont interdit les prélèvements massifs ou se préparent à le faire. En juin 2000, les ministres de l'environnement du Canada ont convenu qu'un approvisionnement d'eau assuré, propre et sans danger était un objectif commun et que tous les secteurs de compétence avaient un rôle à jouer relativement à cet objectif. Les ministres ont aussi accepté de créer des groupes de travail sur les stratégies et les solutions relatives aux questions prioritaires en matière d'eau douce. Le Ministère prévoit rendre public un document de travail sur les eaux douces un peu plus tard cette année. Ce document servira de référence importante pour les travaux des groupes de travail, pour faire participer les Canadiens à un dialogue sur l'eau et pour aider à définir les priorités fédérales à court et à long terme. La politique fédérale sur les eaux sera étudiée dans le cadre de l'établissement d'une stratégie nationale sur les eaux.

En novembre 1999, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a publié des recommandations nationales pour la qualité des eaux, touchant plus d'une centaine de substances, initiative à laquelle les scientifiques d'Environnement Canada ont apporté une importante contribution. Le Conseil travaille aussi à l'élaboration d'un indice national de la qualité de l'eau qui aidera à normaliser la communication de l'information sur la qualité de l'eau aux échelons régional et national.



Pour plus de détails sur l'eau, consultez http://www.ec.gc.ca/water_f.htm

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE, 1999)* est le principal outil dont dispose Environnement Canada pour l'assainissement de l'air et de l'eau. Promulguée et entrée en vigueur le 31 mars 2000, elle est l'une des lois les plus progressistes du monde dans le domaine de l'environnement. Elle met l'accent sur la prévention de la pollution et fournit un cadre renforcé pour la protection des Canadiens et de leur environnement. Tous les règlements établis depuis 1988 ont été adaptés à la nouvelle Loi et deux nouveaux ont été élaborés par souci de cohérence et pour assurer une application efficace de la Loi. Des séances d'information publique tenues dans douze villes du pays ont permis d'expliquer aux Canadiens les nouvelles exigences de la *LCPE, 1999*. Un Comité consultatif national, composé de représentants des administrations fédérale, provinciales, territoriales et autochtones, a été créé pour favoriser la prise de mesures nationales et pour encourager la coopération en matière d'environnement. Sa mise sur pied, ajoutée aux progrès réalisés par l'entremise du Conseil canadien des ministres de l'environnement au plan de l'élaboration de standards pancanadiens en vertu de l'Accord sur l'harmonisation environnementale, contribuera à fournir aux Canadiens l'environnement propre et sain auquel ils ont droit.

Une étape importante a été franchie sur le plan de la conservation de la **nature** au moment du dépôt à la Chambre des communes, en avril 2000, du projet de loi C-33, la *Loi sur les espèces en péril*. En vertu de l'Accord de 1996 pour la protection des espèces en péril, le gouvernement fédéral, ainsi que les provinces et les territoires doivent mettre en place une réglementation complémentaire visant à protéger les espèces en péril et leur habitat. Des lois sur les espèces en

péril sont déjà en place dans cinq provinces et territoires; quant à la *Loi sur les espèces en péril* proposée, elle vise à respecter l'engagement du gouvernement fédéral. Elle assure une protection immédiate aux espèces et à leur habitat dès le moment où elles sont portées sur la liste, officialise les processus nationaux d'évaluation et de compte rendu et assure l'élaboration et la mise en œuvre en temps opportun des plans de rétablissement.



Pour plus de détails sur la priorité environnementale qu'est la nature, consultez http://www.ec.gc.ca/envpriorities/nature_f.htm

Partager les idées et les solutions

Les **initiatives axées sur l'écosystème** sont des efforts communs ciblant des écosystèmes particuliers en vue de résoudre des problèmes environnementaux complexes définis et convenus par les intervenants. Les résultats obtenus dans le cadre du Plan d'assainissement du littoral atlantique et du programme Grands Lacs, deux des six initiatives mises en œuvre au Canada, sont décrits en détail à la section III du présent rapport. Voici quelques points saillants de ces initiatives :

- L'amélioration et la modernisation du traitement des eaux usées réalisées dans le cadre du Plan d'assainissement du littoral atlantique ont permis d'améliorer la qualité de l'eau et ont contribué au rétablissement des mollusques et de l'industrie de la pêche sportive dans la région du Canada atlantique.
- Les ententes conclues avec l'industrie pour la prise de mesures volontaires de prévention de la pollution dans le bassin des Grands Lacs ont entraîné l'élimination du rejet de plus de 390 000 tonnes de déchets toxiques et dangereux dans l'environnement.

Les résultats des autres initiatives axées sur l'écosystème seront décrits dans les rapports de rendement futurs du Ministère.



Pour plus de détails sur les initiatives axées sur l'écosystème, consultez <http://www.ec.gc.ca/ecosyst/docinfo.html>

La **communication des connaissances scientifiques** à propos de l'environnement et des répercussions humaines est essentielle si l'on veut que les Canadiens soient en mesure de prendre des décisions éclairées et judicieuses. Environnement Canada prépare du matériel de communication très diversifié ciblant le grand public et des groupes particuliers, dont une grande partie est destinée aux médias qui diffusent les messages à grande échelle. Par exemple, depuis maintenant trois ans, Environnement Canada est partenaire de Discovery Channel, en vue de la production de Earth Tones, une série de 20 vignettes par année qui sont présentées au cours de l'émission très prisée « @discovery.ca ». Les vignettes mettent en valeur le travail de scientifiques du Ministère ainsi que, pour la première fois cette année, de quatre autres ministères fédéraux à vocation scientifique. L'utilisation de la télévision à cette fin permet de faire connaître les travaux scientifiques réalisés par le gouvernement fédéral à environ 1,5 million d'auditeurs par semaine.



Pour plus de détails sur les activités scientifiques à Environnement Canada, consultez <http://www.ec.gc.ca/science/fsplash.htm>

Les **Éco-collectivités du millénaire** sont des groupes de citoyens engagés, préoccupés par l'environnement, qui veulent changer les choses au sein de leur collectivité. Grâce au site Web des Éco-collectivités du millénaire, Environnement Canada leur offre un moyen de trouver et de diffuser de l'information sur les questions environnementales, les pratiques exemplaires, les outils, les trucs et les possibilités de réseautage. Quelques exemples de projets : visites écologiques à domicile, amélioration du rendement énergétique, restauration des milieux humides, plantation d'arbres, nettoyage des berges et établissement d'inventaires locaux des émissions atmosphériques.



Pour plus de détails sur les Éco-collectivités du millénaire, consultez http://www.ec.gc.ca/eco/main_f.htm

Protéger les Canadiens

Les travaux de recherche révèlent l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des ouragans, des tornades et des violentes tempêtes depuis dix à quinze ans, ainsi que des risques que courent les Canadiens d'être touchés par des conditions météorologiques exceptionnelles. En service 365 jours par année et 24 heures sur 24, Environnement Canada publie des prévisions et des alertes météorologiques précises et en temps opportun, destinés au public, ainsi qu'à des clients des secteurs commercial et des transports, qui contribuent à réduire le nombre de victimes et les dommages attribuables à des catastrophes naturelles. Un réseau national de détection de la foudre a récemment été ajouté, tandis qu'on travaille à l'installation d'un réseau national de radars Doppler, afin de pouvoir fournir aux météorologues les données dont ils ont besoin pour détecter et prédire plus rapidement et plus précisément les phénomènes météorologiques violents. Environnement Canada contribue à l'amélioration de la compréhension du temps, de l'hydrologie et des glaces. Ces connaissances constituent le fondement de l'élaboration des politiques au Ministère et de la mise au point de meilleures méthodes et d'outils perfectionnés de prédiction. Le Ministère continue d'employer des moyens novateurs pour diffuser l'information à tous les Canadiens par téléphone, par la télévision, par des messages d'AlerteMétéo et par Internet.



Pour plus de détails sur la protection des Canadiens, consultez http://www.msc.ec.gc.ca/index_f.cfm

Autres priorités courantes

La gestion stratégique **des sciences et de la technologie** à Environnement Canada a une importance cruciale pour l'exécution des activités des programmes du Ministère, l'élaboration des politiques et la prestation des services aux Canadiens, ainsi que pour l'élaboration d'une Politique fédérale en matière de sciences et de technologie.

En 1999-2000, Environnement Canada a poursuivi ses efforts au plan de l'élaboration de politiques concernant les pratiques exemplaires à l'appui de la gestion stratégique de sa capacité en sciences et en technologie, et de la mise en œuvre de ces pratiques. Le Conseil consultatif en sciences et en technologie a mis au point un guide ministériel pour l'intégration des sciences sociales et du savoir communautaire à la planification et à l'élaboration des politiques. Un plan d'action pour la recherche a été établi pour le secteur d'activité de la nature. Des plans semblables sont prévus pour les autres secteurs d'activité, ce qui permettra de rendre plus transparent l'établissement des priorités à la grandeur du Ministère, tout en facilitant la planification de la capacité et la formation de partenariats.

Au niveau interministériel, Environnement Canada a aidé à restructurer le Groupe interministériel de recherche et d'exploitation énergétique, et à définir le Cadre et le plan de recherche fédéraux sur les sciences et la technologie dans le Nord canadien. Au niveau fédéral, le Ministère a été l'un des principaux participants à l'établissement du Cadre fédéral applicable aux avis en matière de sciences et de technologie, en réponse au rapport du Conseil d'experts en sciences et en technologie sur le renforcement de l'interface entre les sciences et les politiques. Environnement Canada est allé plus loin en ce sens en élaborant un plan ministériel de mise en œuvre.



Pour plus de détails sur la science et la technologie à Environnement Canada, consultez <http://www.ec.gc.ca/scitech>

L'amélioration des services aux Canadiens est une préoccupation constante d'Environnement Canada. Le Ministère parraine présentement un projet pilote dans le cadre de l'initiative de Service Canada visant à mettre au point les outils et l'infrastructure électronique nécessaires pour améliorer l'accès du public à l'information du gouvernement fédéral en matière d'environnement. Plusieurs régions collaborent également avec d'autres ministères fédéraux à améliorer l'accès à l'information, aux ressources et aux outils du Gouvernement du Canada. Environnement Canada a réalisé un examen des pratiques exemplaires pour l'application novatrice de nouvelles technologies en vue d'améliorer la prestation de services et les programmes communautaires. Cet examen a révélé que le Ministère disposait d'une importante capacité d'innovation susceptible de soutenir des investissements stratégiques dans ces domaines. Un exemple de cette capacité est CanExplore, un puissant outil de recherche, qui permet aux citoyens d'accéder à l'information de plusieurs ministères sur le développement durable. Dans le cadre de l'initiative Gouvernements en ligne, Environnement Canada renouvelle sa capacité sur Internet et sa présence sur le Web, afin de répondre aux besoins des Canadiens et de fournir un meilleur service. Déjà, le site Web de la Voie verte d'Environnement Canada reçoit plus de 2 millions de visites par mois.



Pour plus de détails sur le moteur de recherche CanExplore, consultez <http://canexplore.gc.ca/cgi-bin/query?mss=cansfr>

2.8 Principaux partenaires dans l'exécution

Principaux résultats	Domaines de coopération	Principaux partenaires dans l'exécution
<i>Secteur d'activité de l'environnement sain</i>		
Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et la qualité de l'air	<p>Stratégie nationale d'intervention sur les changements climatiques</p> <p>Standards pancanadiens</p> <p>Accord Canada-États-Unis sur la qualité de l'air</p> <p>Plan fédéral de gestion du smog</p> <p>Infrastructure verte</p>	<p>Ressources naturelles Canada, provinces et territoires</p> <p>Conseil canadien des ministres de l'environnement, provinces et territoires</p> <p>Agence de protection de l'environnement des États-Unis</p> <p>Transports Canada, Ressources naturelles Canada</p> <p>Ressources naturelles Canada, Fédération canadienne des municipalités, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, ministère des Finances Canada</p>
Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque	<p>Évaluation des substances toxiques</p> <p>Prévention de la pollution et préparation aux urgences</p> <p>Application des lois et des règlements de l'environnement</p> <p>Protection des mollusques, des pêches en eau douce et du milieu marin</p> <p>Évaluation environnementale et examen de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i></p>	<p>Santé Canada</p> <p>Industrie</p> <p>Provinces et territoires, Agence des douanes et du revenu, Gendarmerie royale du Canada</p> <p>Pêches et Océans, Agence canadienne d'inspection des aliments</p> <p>Agence canadienne d'évaluation environnementale</p>
<i>Secteur d'activité de la nature</i>		
Conservation de la diversité biologique	<p>Application de l'Accord pour la protection des espèces en péril au Canada</p> <p>Plan nord-américain de gestion de la sauvagine</p> <p>Mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie sur la biodiversité</p>	<p>Provinces et territoires, Pêches et Océans, Agence Parcs Canada et autres ministères fédéraux, organisations autochtones, organismes non gouvernementaux</p> <p>États-Unis, Mexique, provinces et territoires, autres ministères fédéraux, groupes privés de conservation</p> <p>Agriculture et Agroalimentaire Canada, Pêches et Océans, Ressources naturelles Canada, provinces et territoires</p>
Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes	<p>Initiative de recherche sur les substances toxiques</p> <p>Élaboration des lignes directrices relatives à la qualité de l'environnement et établissement des indicateurs nationaux de l'environnement</p> <p>Science des écosystèmes</p> <p>Programme des contaminants du Nord</p> <p>Surveillance et évaluation écologiques</p>	<p>Santé Canada</p> <p>Ministères fédéraux, provinces, territoires</p> <p>Santé Canada, Industrie Canada, Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada</p> <p>Affaires indiennes et du Nord Canada</p> <p>Ministères fédéraux, provinces et territoires, universités, groupes communautaires</p>

Principaux résultats	Domaines de coopération	Principaux partenaires dans l'exécution
<p>Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires</p>	<p>Gestion des eaux douces, y compris l'application de la stratégie fédérale pour interdire les prélèvements massifs d'eau</p> <p>ÉcoAction 2000</p> <p>Plan d'action d'Environnement Canada pour le Nord</p> <p>Initiatives relatives aux écosystèmes</p>	<p>Ministères fédéraux, provinces et territoires</p> <p>Groupes communautaires, organisations sans but lucratif</p> <p>Conseil de l'Arctique (États arctiques), autres ministères fédéraux, territoires, organisations autochtones, collectivités du Nord, organismes non gouvernementaux, secteur privé</p> <p>Autres ministères fédéraux, provinces, territoires, organisations autochtones, collectivités, universités, organismes non gouvernementaux, secteur privé</p>
<p><i>Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales</i></p>		
<p>Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie</p>	<p>Diffuser des avertissements météorologiques et relatifs à d'autres dangers environnementaux au public</p> <p>Normes mondiales relatives aux données et aux télécommunications pour l'échange universel de données et de produits météorologiques</p> <p>Données, information et services assurant l'exécution sans danger de leur mandat et la protection du public, ainsi que la sécurité en mer (préventive et réactive).</p> <p>Information et données hydrologiques et forestières à l'appui de la gestion des eaux transfrontalières, des inondations et des forêts</p> <p>Données et imagerie par radar et satellite pour les avertissements météorologiques, des glaces et autres dangers environnementaux connexes, gestion des cours d'eau transfrontaliers et de l'eau</p> <p>Interventions d'urgence liées aux accidents nucléaires et aux éruptions volcaniques</p> <p>Recherche et développement sur les phénomènes météorologiques violents</p> <p>Programmes visant à encourager les jeunes et les groupes visés par l'équité en matière d'emploi à poursuivre des carrières en sciences et en sciences de l'atmosphère en particulier</p> <p>Détection de phénomènes météorologiques importants</p>	<p>Médias</p> <p>Organisation météorologique mondiale</p> <p>NAV Canada; autres ministères (p. ex., Santé Canada, Défense nationale, Pêches et Océans (Garde côtière), Protection civile Canada</p> <p>Provinces</p> <p>Agence spatiale canadienne, organismes gouvernementaux des États-Unis (National Weather Service, National Oceanic and Atmospheric Administration, Corps of Engineers, Geological Survey), Organisation météorologique mondiale</p> <p>Agence internationale de l'énergie atomique, Santé Canada, Organisation de l'aviation civile internationale</p> <p>Universités, établissements de recherche nationaux et internationaux, secteur privé</p> <p>La Société canadienne de météorologie et d'océanographie et le monde universitaire</p> <p>Des milliers de bénévoles (observateurs de phénomènes météorologiques violents, radioamateurs, navires auxiliaires occasionnels)</p>

Principaux résultats	Domaines de coopération	Principaux partenaires dans l'exécution
Adaptation aux changements quotidiens et à plus long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces	<p>Diffuser de l'information et des prévisions météorologiques et environnementales au public</p> <p>Recherche pluridisciplinaire et modélisation liées aux sciences de l'atmosphère et de l'environnement</p> <p>Consensus sur la science des changements climatiques, les répercussions, et des conseils pour les décideurs sur l'adaptation et l'atténuation</p> <p>Données et recherche et développement pour la compréhension des répercussions de l'environnement sur les gens et les entreprises et l'établissement de stratégies d'adaptation</p> <p>Données et imagerie par radar et satellite pour les prévisions météorologiques et environnementales</p> <p>Surveillance du climat du Canada</p>	<p>Médias</p> <p>Milieu de la recherche (universités et établissements au Canada et à l'étranger, tels que le Hadley Centre du Royaume-Uni, le Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme)</p> <p>Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Institut interaméricain de recherches sur les changements à l'échelle du globe et autres</p> <p>Autres ministères, tels que Ressources naturelles et Santé Canada</p> <p>Organismes des États-Unis (National Weather Service, Canadian Space Agency, National Oceanic and Atmospheric Administration), Organisation météorologique mondiale</p> <p>Organismes fédéraux et provinciaux de coopération et milliers d'observateurs bénévoles du climat</p>
<i>Secteur d'activité de la gestion, administration et politiques</i>		
Priorités et plans de politiques stratégiques et intégrés	<p>Gouvernance autochtone de l'environnement</p> <p>Évaluation de l'environnement</p> <p>Poursuite de la coopération internationale</p> <p>Harmonisation de la gestion environnementale entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux</p>	<p>Ministère des Affaires indiennes et du Nord, Développement des ressources humaines Canada, Santé Canada, organisations autochtones</p> <p>Statistique Canada, municipalités canadiennes, universités</p> <p>Autres ministères (Affaires étrangères et Commerce international, Agence canadienne de développement international, Santé Canada, Ressources naturelles, Pêches et Océans, Industrie, Agriculture et Agroalimentaire Canada</p> <p>Conseil canadien des ministres de l'Environnement, provinces et territoires</p>
Une organisation bien rodée, appuyé par des services efficaces et novateurs	<p>Renforcement d'une bonne gestion</p> <p>Exécution des services communs</p>	<p>Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada</p> <p>Travaux publics et Services gouvernementaux Canada</p>

Section 3: Rendement des secteurs d'activité

On trouvera dans la présente section des renseignements détaillés sur le rendement de certains programmes de chacun des quatre secteurs d'activité d'Environnement Canada. Les programmes sont choisis en fonction de leur pertinence par rapport aux priorités du Ministère ou du gouvernement, de l'accessibilité des données sur leur rendement fournies par des activités de contrôle, d'évaluation ou de vérification, ou de l'existence de risques importants liés à la capacité d'atteindre les buts et les objectifs du Ministère. En raison du manque d'espace, il n'est pas possible de rendre compte chaque année du rendement de tous les programmes ou de toutes les réalisations d'Environnement Canada; cependant, au fil des ans, tous les principaux domaines de travail seront touchés.

3.1 Secteur d'activité de l'environnement sain

Dans le secteur d'activité de l'environnement sain, Environnement Canada cherche à protéger les Canadiens des sources de pollution nationales et mondiales. Misant surtout sur la prévention, le Ministère assume le rôle de chef de file dans l'élaboration de stratégies communes, à long terme, axées sur la détermination et la réduction des effets sur l'environnement et sur la santé humaine du rejet de substances dans l'atmosphère, attribuable à l'activité humaine. Ce secteur d'activité d'Environnement Canada vise deux buts à long terme:

- réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air; et
- compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.

Information financière relative aux buts à long terme

Réduire les répercussions de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air.	36 730 753 \$ 92 514 198 \$ 94 189 031 \$	<p>Substances toxiques 37%</p> <p>Changements climatiques/ Qualité de l'air 63%</p>
Compréhension et prévention ou réduction des menaces pour la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et d'autres substances à risque.	117 290 694 \$ 132 738 501 \$ 133 270 498 \$	
Total brut 1999-2000	154 021 447 \$ 225 252 699 \$ 227 459 529 \$	
Dépenses prévues <i>Autorisation totale</i> Dépenses réelles		
L'augmentation de 73,4 millions de dollars dans les dépenses réelles de 1999-2000 par rapport aux dépenses prévues s'explique principalement par:		
<ul style="list-style-type: none"> • la subvention accordée à la Fédération canadienne des municipalités pour le Fonds d'investissement vert et le Fonds renouvelable vert (62,5 millions de dollars) (voir les détails sur le fonds à la page 20); • une augmentation du financement du matériel et des installations pour l'assainissement de l'air (3,3 millions de dollars); • le financement de la dépollution des mares de goudron de Sydney (2,6 millions de dollars); et • une compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives. 		
* Voir tableau 1 pour plus de détails.		

Voici quelques réalisations choisies pour le secteur d'activité de l'environnement sain par rapport aux buts à long terme.

But à long terme:

Réduction des effets néfastes de l'activité humaine sur l'atmosphère et sur la qualité de l'air

FONDS D'ACTION POUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE – SENSIBILISATION DU PUBLIC

Environnement Canada gère le programme de Sensibilisation du public, un des quatre éléments du Fonds d'action pour le changement climatique, en association avec l'Office de l'efficacité énergétique du ministère des Ressources naturelles du Canada. Le programme a deux grands objectifs : d'une part, sensibiliser davantage le public aux changements climatiques, tout en améliorant la compréhension de ce phénomène; d'autre part, encourager les Canadiens à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans leurs localités et à s'adapter aux changements climatiques. Sur les 150 millions de dollars qui ont été versés au Fonds d'action pour le changement climatique entre 1998 et 2000, 30 millions de dollars ont été affectés à la Sensibilisation du public. Ces fonds ont été renouvelés pour trois autres années dans le budget fédéral 2000, dans le cadre d'un important ensemble d'initiatives environnementales.

Les changements climatiques : on passe aux actes!

Le programme « Cool Down the City » (rafraîchissons la ville) est un exemple de projet financé par le Fonds d'action pour le changement climatique. Ce programme permettra de sensibiliser les citoyens aux changements climatiques et de les inciter à agir pour contribuer à atteindre d'ici 2005 l'objectif de 20 % de réduction des émissions de dioxyde de carbone. L'information et les outils du programme visent les secteurs industriel, des affaires, des transports, ainsi que résidentiel et étudiant.

En 1999, 6,5 millions d'exemplaires du supplément *Notre climat change* ont été distribués dans les journaux dans tout le Canada. Un suivi a révélé que le nombre de lecteurs était supérieur à la moyenne. Par la suite, les Canadiens ont demandé 100 000 exemplaires supplémentaires de produits d'information sur les changements climatiques, et le site Web du Gouvernement du Canada sur les changements climatiques a reçu 55 000 visites en décembre 1999, soit une hausse de 5 000 visites par rapport à la moyenne mensuelle. D'autres ajouts du genre sont prévus pour l'année 2000. Parmi les autres activités de sensibilisation, notons des séances d'information données à des journalistes scientifiques par des experts gouvernementaux, la distribution périodique de cahiers de presse et la transmission aux quotidiens canadiens d'articles sur des questions relatives aux changements climatiques, ainsi que sur les projets du Fonds d'action pour le changement climatique.

Le programme Sensibilisation du public fournit aussi des fonds pour le soutien de projets qui encouragent les Canadiens à agir. Plus de 60 % des demandes sont présentées par des associations communautaires, les 40 % qui restent étant parrainées par des établissements d'enseignement, d'autres ordres de gouvernement, des entreprises et des associations autochtones. Les figures 1 et 2 illustrent la répartition de 126 projets qui avaient été approuvés au 31 mars 2000, par région et par thème. Des fonds de 16 millions de dollars seulement, accordés pour financer ces projets, ont été contrebalancés par 38 millions de dollars additionnels provenant de commanditaires ou d'associations partenaires. Les résultats du programme sont les

suivants:

- le Calculateur du changement climatique : un logiciel d'application pour Internet qui permet à l'utilisateur de déterminer ce qu'il peut faire pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre;
- une plus grande facilité d'accès pour les enseignants aux brochures, vidéos, programmes de soutien, sites Web, affiches et tournées à l'appui des programmes scolaires;
- des plans exhaustifs sur les changements climatiques qui sont élaborés par les municipalités, touchant plus de 40 % des Canadiens.

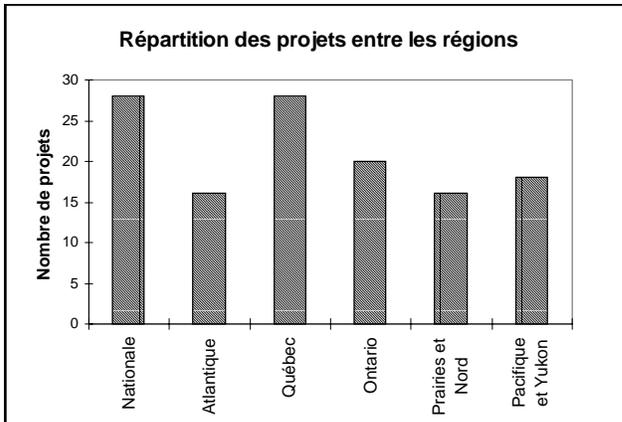


Figure 1

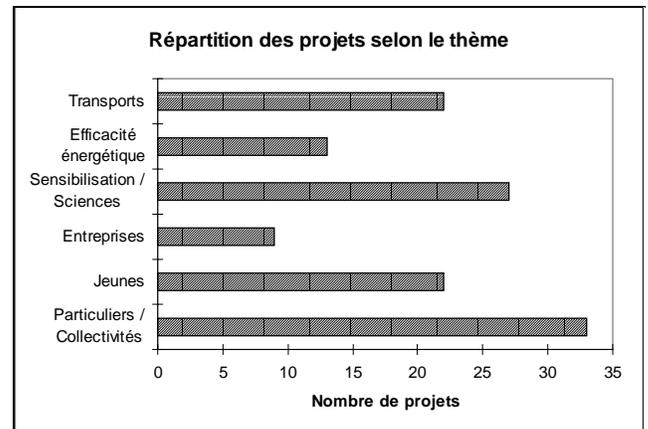


Figure 2

(Source : Bureau des changements climatiques, Environnement Canada)



Pour plus de détails sur les projets du Fonds d'action pour le changement climatique, consultez <http://www.climatechange.gc.ca>

PROGRÈS AU CHAPITRE DE LA RÉDUCTION DU SMOG

La qualité de l'air figure constamment en tête de liste des préoccupations environnementales des Canadiens. Elle est aussi l'une des principales sources de problèmes sur le plan de la santé, puisqu'on lui attribue le décès prématuré d'au moins 5 000 Canadiens par année. Le smog est le nom qu'on donne à un mélange de polluants atmosphériques qui réduisent la qualité de l'air, principalement l'ozone et des matières particulaires, mais aussi le dioxyde de soufre (SO₂), des oxydes d'azote (NO_x), des composés organiques volatiles (COV) et du monoxyde de carbone. L'ozone n'est pas émis directement, mais est formé par la réaction de NO_x et de COV sous un fort rayonnement solaire.

Prévisions quotidiennes et avis de smog dans la Région de l'Atlantique

Le smog est une préoccupation importante dans les provinces de l'Atlantique, en grande partie parce que celles-ci se trouvent sous le vent par rapport à la plupart des grands centres industriels et des grandes agglomérations des États-Unis et du centre du Canada. Il y a déjà longtemps que la qualité de l'air préoccupe les habitants du Grand Saint John, au Nouveau-Brunswick, en particulier. Environnement Canada a donc lancé un programme d'avis de smog dans cette région en 1993, et de prévisions quotidiennes du smog en 1997, en partenariat avec la province du Nouveau-Brunswick. Les avis de smog sont émis lorsque les niveaux d'ozone troposphérique risquent de dépasser l'objectif actuel de qualité de l'air ambiant de 82 parties par milliard, et permettent ainsi au public de modifier ses plans de la journée en conséquence, comme il le fait dans le cas des prévisions de rayonnement ultraviolet. En 1999 et en 2000, les programmes de prévisions et d'avis de smog ont été élargis de manière à s'étendre, en mai 1999 à toute la moitié sud du Nouveau-Brunswick, en mai 2000, à la moitié nord, à l'Île-du-Prince-Édouard et en août 2000, à la Nouvelle-Écosse. Des entretiens sont déjà en cours avec la province de Terre-Neuve et du Labrador en vue de fournir les mêmes programmes dans cette province.

Comme le montre la figure 3, les concentrations moyennes de fines particules en suspension dans 11 des grandes villes du Canada ont diminué du tiers environ entre 1985 et 1998. Depuis 1990, Environnement Canada travaille de concert avec plusieurs ministères fédéraux, des provinces et des territoires, des municipalités, des membres de l'industrie et des citoyens à réduire le smog, leur première initiative ayant été le Plan de gestion de 1990 pour les NOx/COV. Se fondant sur les résultats de ce plan, Environnement Canada a mis en œuvre la Phase 2 du Plan fédéral de gestion du smog, en 1997. Toutefois, comme l'indique la figure 4, plusieurs régions du Canada continuent de dépasser l'Objectif national de qualité de l'air ambiant fixé pour l'ozone de 82 parties par milliard.

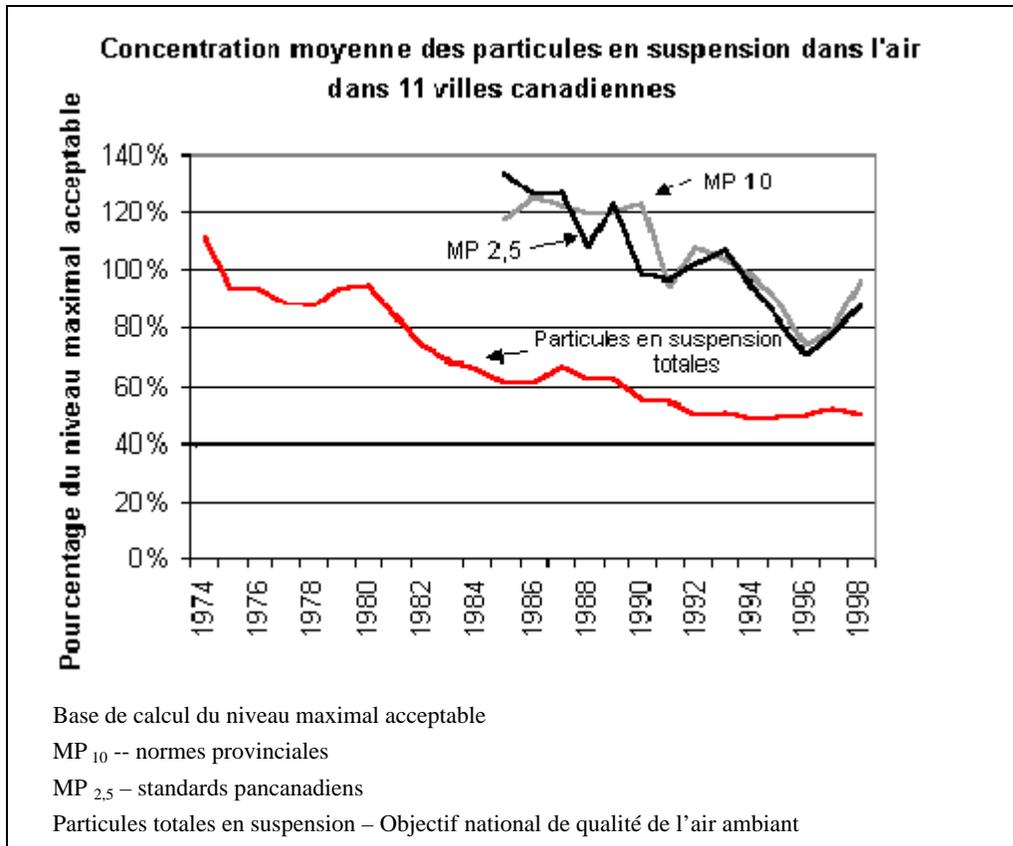


Figure 3

(Source: Service de la protection de l'environnement, Environnement Canada)

Face à cette situation et compte tenu des résultats de récentes recherches sur la santé qui soulignent la gravité des effets du smog sur la santé humaine, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a ratifié les nouveaux standards pancanadiens pour l'ozone et les fines particules (MP_{2,5}). Le standard pour l'ozone de 65 parties par milliard d'ici 2010 est plus sévère que l'Objectif national de qualité de l'air ambiant et comporte maintenant une échéance précise. C'est aussi la première fois que le Canada a une norme relative aux fines particules en suspension. En ratifiant ces standards, les ministres ont accepté de prendre certaines mesures initiales en vue de les observer et se sont engagés à rendre compte régulièrement de leurs progrès.

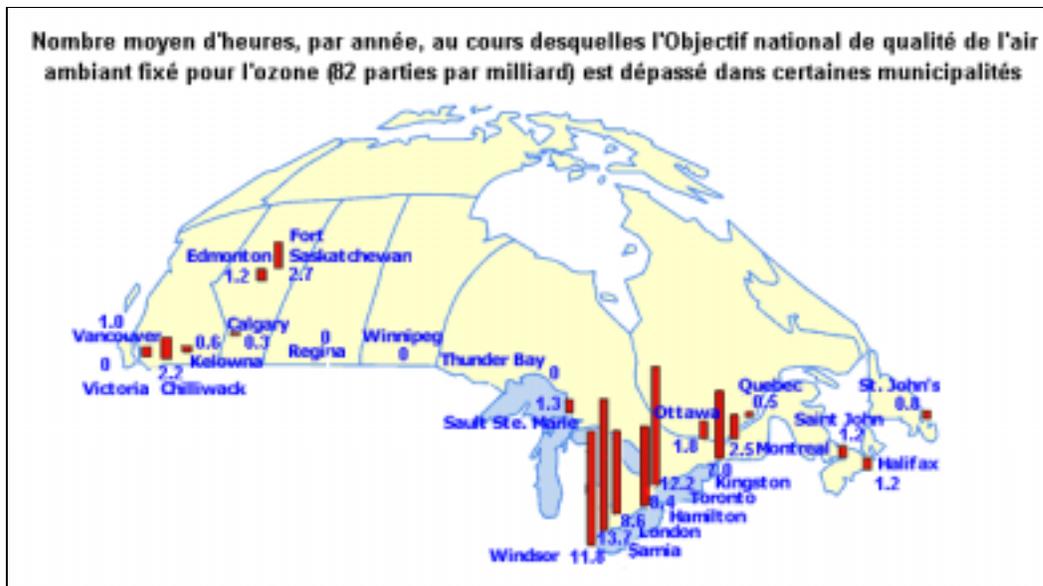


Figure 4

(Source: Service de la protection de l'environnement, Environnement Canada)

Une récente vérification effectuée par le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable a permis de se rendre compte que le gouvernement fédéral avait réalisé à peu près tout ce qu'il avait promis de faire en vertu du plan de 1990 pour les NOx/COV. Cependant, les étapes suivantes ne se sont pas déroulées aussi bien que prévu, de sorte que l'objectif d'origine de 82 parties par milliard d'ici 2005, pour toutes les régions du Canada, ne sera pas atteint. Le Commissaire a recommandé d'intégrer les leçons tirées de ce plan aux stratégies futures de réduction du smog et, notamment, qu'Environnement Canada et ses partenaires établissent clairement les résultats escomptés et les responsabilités connexes et fournissent au Parlement et à la population des rapports transparents en temps opportun sur les progrès réalisés à l'échelle nationale. Les standards pancanadiens relatifs aux matières particulaires et à l'ozone contiennent des principes de gestion avisés conformes à ces recommandations.



Pour plus de détails sur le smog et la qualité de l'air, consultez http://www.ec.gc.ca/air_f.html

INFRASTRUCTURE ÉCOLOGIQUE

Les municipalités sont des partenaires essentiels des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Conscients de leur rôle important, Environnement Canada et Ressources naturelles Canada ont conjointement fourni 125 millions de dollars par l'intermédiaire de deux fonds destinés à aider les municipalités à prendre des mesures appropriées. Ces ressources représentent à peu près la moitié du montant des dépenses réelles indiquées pour 1999-2000 en regard de l'objectif à long terme de réduction des répercussions humaines néfastes sur l'atmosphère et la qualité de l'air.

Le Fonds d'habilitation municipale vert est un fonds quinquennal qui fournira des subventions pour le partage des coûts des vérifications énergétiques et des études de faisabilité des projets destinés à améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol, à protéger le climat et à encourager les

utilisations durables des ressources renouvelables et non renouvelables. Le Fonds d'investissement municipal vert est un fonds qui offrira des prêts ou des garanties de prêt afin de permettre la concrétisation de projets visant à améliorer le rendement environnemental, ainsi que l'efficacité énergétique des opérations municipales dans des domaines tels que le traitement de l'eau et des eaux usées, le transport en commun et la gestion des déchets. Les projets de démonstration seront admissibles à des subventions tirées des intérêts accumulés du fonds.

La Fédération canadienne des municipalités mettra sur pied des conseils chargés d'administrer les fonds et des comités d'examen qui évalueront les propositions de projet. Ces fonds ont été créés comme compléments de l'initiative Infrastructure Canada, actuellement négociée avec les provinces, et font partie d'un ensemble global de programmes décrits dans le budget fédéral 2000, représentant un investissement par le Canada de 700 millions de dollars aux chapitres des changements climatiques, de l'assainissement de l'air, de la salubrité de l'eau et des habitats sains.



Pour plus de détails au sujet de ces fonds, consultez le site de la Fédération canadienne des municipalités <http://www.fcm.ca>

But à long terme:

Compréhension et prévention ou réduction des menaces à la santé environnementale et humaine posées par les substances toxiques et autres substances à risque

ACCORD D'HARMONISATION ET STANDARDS PANCANADIENS

L'Accord pancanadien sur l'harmonisation environnementale et trois ententes auxiliaires ont été signés en janvier 1998 par les ministres de l'environnement fédéral, provinciaux et territoriaux, à l'exception de celui du Québec. L'Accord vise à améliorer la protection de l'environnement, à promouvoir le développement durable et à assurer une gestion écologique efficace, rentable, responsable, prévisible et claire des questions d'intérêt pancanadien.

Les travaux réalisés jusqu'à maintenant en vertu de l'Accord d'harmonisation portaient en grande partie sur l'établissement de standards pancanadiens pour les substances suivantes : les matières particulaires, l'ozone troposphérique, le benzène, le mercure, les hydrocarbures ainsi que les dioxines et les furannes. Les standards relatifs aux matières particulaires et à l'ozone, au benzène et aux

Les standards pancanadiens s'appuient sur les sciences et la technologie

Les hydrocarbures pétroliers (HCP) sont constitués d'une large gamme de composés organiques qu'on trouve dans des éléments géologiques comme le pétrole et le charbon ou qui en sont dérivés. Ils fournissent de l'énergie pour chauffer nos maisons et nos lieux de travail, ravitailler nos systèmes de transports, alimenter nos procédés et nos outils de fabrication, et sont la source de nombreuses matières synthétiques. Cependant, lorsque les HCP sont libérés dans le sol, ils créent de multiples problèmes associés à leur toxicité, leur mobilité (surtout dans l'air et dans l'eau souterraine) et leur rémanence. Le projet de standard pancanadien pour les hydrocarbures pétroliers dans le sol est une norme de remise en état qui fixe les niveaux auxquels les lieux contaminés par les HCP doivent être assainis – s'ils font l'objet de travaux de remise en état.

Mis à part sa participation à la co-présidence du comité d'élaboration de ce standard avec l'Alberta (« championne » du projet), Environnement Canada a fait d'importantes contributions aux travaux scientifiques et technologiques sur lesquels s'appuie le standard. Ils comprennent la coordination de la mise au point d'une méthode de mesure des HCP dans le sol, des recherches sur l'évaluation de l'écotoxicité, et la mise au point de techniques en vue de séparer les HCP en fractions granulométriques nécessaires pour évaluer et gérer les risques qu'ils posent pour l'environnement et la santé humaine.

émissions de mercure des fonderies et des incinérateurs (les deux plus importantes sources canadiennes d'émissions de mercure attribuables à l'activité humaine) ont été ratifiés par les ministres en juin 2000. Les ministres ont aussi accepté en principe, sans les avoir encore signés, des standards sur les hydrocarbures pétroliers dans le sol (lieux contaminés), le mercure dans les amalgames dentaires, les lampes contenant du mercure, et les dioxines et les furannes provenant de la combustion de bois chargé en sel dans les chaudières des usines de pâtes et papiers, ainsi que des incinérateurs à déchets. En plus des standards relatifs aux matières particulaires et à l'ozone déjà mentionnés, des standards pour les dioxines et les furannes, le mercure et le benzène contribuent largement à l'assainissement de l'air. Il convient aussi de noter l'engagement à l'égard de la quasi-élimination que contient le standard pour les dioxines et les furannes, engagement conforme aux exigences de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999.

Conformément aux exigences de l'Accord, un examen a été entrepris par le Comité de la planification et de la protection de l'environnement du Conseil canadien des ministres de l'environnement, en vue d'évaluer l'efficacité de l'Accord et de documenter les progrès réalisés au cours des deux premières années de sa mise en œuvre. L'examen, rendu public en juin 2000, a révélé que si les résultats sur le plan de l'environnement ne sont pas encore visibles, la mise en commun des ressources, des connaissances et des idées par les secteurs participants s'est améliorée. Les commentaires exprimés par les intervenants de l'extérieur touchaient un large éventail de sujets; l'examen a toutefois constaté un appui général aux principes de l'Accord et aux priorités d'action qui y sont établies. Les représentants des gouvernements aussi bien que les intervenants ont souligné la nécessité de mettre en œuvre les ententes existantes plutôt que d'en négocier de nouvelles.



Pour plus de détails sur l'harmonisation environnementale, consultez http://www.mbnet.mb.ca/ccme/3f_priorities/3fa_harmonisation/3fa.html

APPLICATION DE LA LOI

Environnement Canada applique 29 règlements sur la pollution en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, ainsi que les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la prévention de la pollution et les huit règlements qui en découlent. Dans les provinces où des accords de coopération sont en place, certaines activités d'inspection et d'application de la Loi sont parfois effectuées par des inspecteurs provinciaux.

La figure 5 résume l'activité de l'application de la loi relative aux règlements sur la pollution pour 1999-2000. La priorité a été accordée à l'importation et à l'exportation des déchets dangereux, à la réduction des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et à l'obligation des fabricants et des importateurs de fournir des renseignements concernant les substances chimiques et biologiques nouvelles.

Activité de l'application de la loi relative aux règlements sur la pollution pour 1999-2000

Loi	Vérifications administratives	Inspections sur le terrain/les lieux	Enquêtes	Projets référés à d'autres gouvernements ou ministères	Avertissements (écrits ou verbaux)	Directives	Poursuites
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	2 530	784	64	484	480	9	26
<i>Loi sur les pêches</i>	2 281	544	44	61	118	25	4

Figure 5

(Source: Bureau de l'application de la loi, Environnement Canada)

Les inspections sont à l'origine d'une partie de l'activité de l'application de la loi. Lorsqu'une inspection permet de déceler une incidence de non-conformité, une ou plusieurs mesures peuvent être prises, par exemple, un avertissement officiel ou des directives. Les inspections peuvent aussi donner lieu à des enquêtes et même, dans certains cas, à des poursuites.

Les inspections et vérifications entreprises en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* en 1999-2000 ont augmenté passablement (environ 25 %) par rapport à celles de l'année précédente. Quant aux activités d'inspection et de vérification associées à la *Loi sur les pêches*, elles sont demeurées relativement constantes comparativement à celles de 1998-1999.

Les ressources additionnelles destinées à l'application des lois et des règlements relatifs à la pollution, annoncées dans le budget fédéral 2000, commenceront d'être utilisées au cours de l'exercice 2000-2001. Grâce à ces ressources, le Ministère sera en mesure d'embaucher du personnel supplémentaire, d'accroître le nombre d'inspections et d'enquêtes en vertu des règlements prioritaires et de mettre en place un service du renseignement permettant de faire face à des situations problématiques telles que l'intervention du crime organisé. Environnement Canada aura bientôt terminé 15 projets dans le cadre de son Plan d'action national et a procédé à des réaffectations internes en vue d'améliorer sa capacité d'application de la loi.



Pour plus de détails sur l'application des lois et règlements en matière d'environnement, consultez <http://www.ec.gc.ca/enforce/homepage/french/findex.htm>

L'application... dans la pratique

En janvier 2000, Akzo Nobel Chemicals Ltd. a plaidé coupable à une infraction au *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles*. Pour la première fois au Canada, une entreprise était condamnée en vertu de ce règlement qui est en vigueur depuis mars 1994.

Le Règlement, établi en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, permet de s'assurer qu'aucune nouvelle substance n'est importée au Canada à l'échelle commerciale avant qu'une évaluation n'ait été faite en vue de déterminer les risques qu'elle pose pour la santé humaine et pour l'environnement.

La substance importée a été par la suite jugée toxique pour l'environnement aquatique et assujettie à des restrictions plus sévères en matière de lutte contre la pollution.

LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE À LA PRÉVENTION DE LA POLLUTION

Le programme d'Accélération de la réduction/élimination des toxiques (ARET) est un programme non réglementaire et volontaire touchant 117 substances toxiques, dont 30 qui persistent dans l'environnement et qui ont la capacité de s'accumuler dans les organismes vivants. En 1994, le comité des intervenants du programme ARET, composé de représentants d'Environnement Canada, d'autres ministères fédéraux, des administrations provinciales et de l'industrie, a lancé un défi à huit secteurs de l'industrie, soit de réduire de 90 %, avant l'an 2000, les émissions de substances toxiques bioaccumulables et persistantes, et de 50 %, toutes les autres émissions de substances toxiques.

Des plans d'action pour la prévention de la pollution ont été présentés au programme ARET par 316 installations de 169 entreprises et organismes gouvernementaux. L'ensemble des émissions de substances visées par ARET depuis l'année de base (qui varie selon les organismes) a diminué de 26 358 tonnes jusqu'en 1998, dernière année de déclaration, et une baisse supplémentaire de 3 052 tonnes est prévue pour 2000. La réduction totale projetée totalise 75 % des émissions de l'année de base, surpassant ainsi l'objectif de 50 % pour l'ensemble des émissions. Toutefois, l'objectif fixé pour les émissions de substances toxiques bioaccumulables et persistantes ne sera pas atteint; les engagements de l'industrie selon les plans d'action s'élèvent à 71 % pour ces substances.

En 1999-2000, Environnement Canada a effectué une évaluation du programme ARET en vue d'en déterminer l'efficacité et d'aider à mesurer l'ampleur du soutien qui sera accordé dans l'avenir à des initiatives semblables. À partir des données fournies par l'Inventaire national des rejets polluants, on a pu déterminer que les participants d'ARET avaient réduit leurs émissions de 58 % entre 1993 et 1996, tandis que celles des non-participants avaient augmenté de 1 %. Cependant, la plupart des réductions dans le cadre du programme ARET sont attribuables à une petite proportion des participants, lesquelles se sont produites avant que le programme ait commencé et ont été la plupart du temps stimulées par d'autres facteurs tels que la réglementation fédérale concernant les fabriques de pâtes et papiers. L'évaluation recommandait de faire en sorte que les initiatives volontaires dans l'avenir soient plus étroitement liées à d'autres programmes du Ministère, de veiller à ce qu'elles ne soient utilisées que là où les responsables des émissions sont fortement motivés à faire plus que maintenir les activités courantes et d'améliorer l'information étayant la prise de décisions pour la gestion des substances toxiques. Le Ministère travaille présentement à intégrer ces recommandations à un cadre stratégique pour les ententes relatives à la performance environnementale, actuellement en préparation, et consulte les intervenants au sujet d'un successeur possible au programme ARET.



Pour plus de détails sur le programme d'Accélération de la réduction/élimination des toxiques, consultez <http://www.ec.gc.ca/aret/homef.html>

LES MOLLUSQUES ET LA QUALITÉ DE L'EAU

En vertu du Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques, Environnement Canada effectue des relevés en vue de retracer les sources de pollution et de contrôler la qualité de l'eau de manière à classer les zones de production des mollusques selon leur salubrité. Pêches et Océans participe aussi au programme, s'occupant de rendre publiques les interdictions de pêche et de veiller à ce qu'elles soient observées, et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, qui vérifie la manutention, la transformation, ainsi que l'importation et l'exportation des mollusques, et contrôle la contamination par les biotoxines naturelles. Environnement Canada affecte environ deux millions de dollars par année à ce programme.

La zone où la récolte des mollusques est interdite dans la région du Pacifique et dans celle de l'Atlantique s'est considérablement élargie au cours des dix dernières années. Bien que quelques fermetures soient dues à la contamination par des produits chimiques ou à la présence de biotoxines naturelles produites par des micro-organismes marins, la plupart des interdictions sont causées par des bactéries provenant de rejets d'eaux usées, du ruissellement en zones urbaines et rurales et d'autres déchets. Les risques de pollution augmentent avec la proximité des zones agricoles ou fortement urbanisées. Les pertes économiques pour l'industrie de l'aquaculture et de la pêche des mollusques attribuables aux effluents municipaux sont estimées à environ 10 à 12 millions de dollars par année dans la région de l'Atlantique seulement.

Action communautaire au chapitre de la qualité de l'eau

Les collectivités côtières ont commencé à assainir et à remettre en état les zones de croissance des mollusques et le nombre de projets ne cesse de se multiplier. Dans le comté de Charlotte, au Nouveau-Brunswick, à Yarmouth Harbour, en Nouvelle-Écosse, à Murray River, à l'Île-du-Prince-Édouard, et dans d'autres régions, les activités d'assainissement ont permis de rouvrir 2 485 hectares à la récolte commerciale dans la région de l'Atlantique.

Des bénévoles des collectivités, sous la direction du Baynes Sound Stewardship Action Group, ont délimité et corrigé des points névralgiques de pollution dans cette région côtière de l'île de Vancouver. Le détroit de Baynes, qui fournit la moitié des produits de mollusques cultivés sur la côte de la Colombie-Britannique. Ce projet communautaire, auquel Environnement Canada a fourni un soutien technique et financier, a, jusqu'à maintenant, permis de réduire notablement la pollution par les eaux usées sur plus de 800 hectares d'aires de croissance infratidales et de conchyliculture. Grâce à cette amélioration, l'exploitation de ces zones côtières par les conchyliculteurs a pu être autorisée de nouveau.

Une des mesures de l'efficacité de ce programme est qu'aucune poussée d'origine hydrique n'a été associée à la consommation de mollusques au Canada depuis près d'une décennie. Le programme fait cependant l'objet de restrictions constantes à cause de l'expansion de l'aquaculture des mollusques et du nombre croissant de demandes de récolte dans des zones auparavant non surveillées. Les collectivités autochtones cherchent aussi à avoir accès aux zones de récolte salubres dans l'exercice de leur droit d'utiliser les ressources à des fins alimentaires, sociales et rituelles.



Pour plus de détails sur les mollusques et la qualité de l'eau, consultez http://www.ns.ec.gc.ca/french/epb/factsheets/sfish_wq.html

3.2 Secteur d'activité de la nature

Le secteur d'activité de la nature d'Environnement Canada se soucie de conserver la diversité biologique dans des écosystèmes sains. Par l'entremise de ce secteur, Environnement Canada vise à atteindre, en collaboration avec des partenaires, trois objectifs à long terme:

- conservation de la diversité biologique;
- compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes; et
- conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.

Information financière relative aux buts à long terme

Conservation de la diversité biologique.	48 172 366 \$ 49 736 022 \$ 51 307 459 \$	<p>Dépenses réelles</p> <p>Écosystèmes prioritaires 38%</p> <p>Santé des écosystèmes 26%</p> <p>Diversité biologique 36%</p>
Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes.	43 016 002 \$ 48 625 632 \$ 37 980 610 \$	
Conservation et restauration des écosystèmes prioritaires.	54 104 332 \$ 55 437 090 \$ 54 244 836 \$	
Total brut 1999-2000	145 292 700 \$ 153 798 744 \$ 143 532 905 \$	
Dépenses prévues		
Autorisation totale		
Dépenses réelles		

Voici quelques réalisations choisies pour le secteur d'activité de la nature par rapport à ses buts à long terme.

But à long terme:

Conservation de la diversité biologique

Stratégie nationale relative aux espèces en péril

La stratégie nationale du Canada relative aux espèces en péril comporte trois volets, notamment : la coopération et les partenariats avec les administrations provinciales et territoriales dans le cadre de l'Accord national pour la protection des espèces en péril au Canada (l'Accord); le projet de loi sur les espèces en péril et un programme de bonne intendance des habitats visant à encourager les efforts volontaires des propriétaires fonciers et des gestionnaires des terres et des ressources.

En 1996, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux chargés de la faune ont conclu l'Accord national pour la protection des espèces en péril, une initiative visant à empêcher l'extinction de certaines espèces au Canada par suite de l'activité humaine. Jusqu'à maintenant, dix provinces et territoires ont signé l'Accord, acceptant ainsi de coordonner leurs activités et d'adopter des lois et des programmes complémentaires en vue d'apporter une protection efficace aux espèces en péril et à leur habitat. Le projet de loi fédéral C-33, la *Loi sur les espèces en péril*, a été déposé à la Chambre des communes en avril 2000. Cette loi comporte cinq éléments fondamentaux : une évaluation des espèces basée sur des données scientifiques, un processus d'inscription des espèces sauvages prévu par la loi, la protection immédiate des espèces, la planification de la gestion et du rétablissement, ainsi qu'un processus de bonne intendance garantissant la coopération. Cette loi constitue aussi une sorte de filet de sécurité pour les espèces et les habitats qui ne sont pas protégés efficacement par les mesures volontaires comme la bonne intendance ou par les lois provinciales et territoriales existantes.

Un Fonds de bonne intendance des habitats (45 millions de dollars pour les cinq prochaines années tel qu'il a été annoncé dans le budget fédéral de 2000) a été créé pour la mise en œuvre d'ententes de conservation conclues avec des organismes non gouvernementaux, des propriétaires fonciers, des groupes de conservation et des administrations locales et municipales qui participent à des initiatives de rétablissement des espèces en péril. Jusqu'à maintenant plus de 1,6 million de dollars ont été consacrés à des secteurs prioritaires du pays où vivent de nombreuses espèces en péril. Ce sont la région du sud de l'Okanagan et de la vallée de la Similkameen en Colombie-Britannique, où l'on dénombre 23 espèces en péril; une zone d'une superficie de 23 000 km² dans la région des fondrières des Prairies, en Saskatchewan, où vivent le pluvier siffleur, la chevêche des terriers, la buse rouilleuse, la grenouille léopard et le monarque; ainsi que certains secteurs du Manitoba, de l'Ontario et du Québec qui appuient les efforts de rétablissement de la population en péril de pie-grièche migratrice de l'Est.

Promenez-vous sur le site sauvage

L'une des plus importantes recherches sur la faune et les habitats menées par les scientifiques d'Environnement Canada en Ontario au cours des 50 dernières années est expliquée sur un site Web interactif qui permet aux utilisateurs de connaître des espèces et des espaces, en particulier les oiseaux et leurs habitats, en combinant différentes couches thématiques de données sur des cartes numériques. Le nouveau site Web dynamique est le dernier rejeton du projet WILDSPACE^{MC}, une initiative lancée en 1996 par le Service canadien de la faune afin de regrouper ses diverses banques de données dans un système de gestion de l'information. Ce site, qui est en construction depuis 1998, permet aux utilisateurs de se renseigner sur quelques éléments de cette recherche et donne accès à une multitude de renseignements sur la faune. Visitez WILDSPACE^{MC} à l'adresse : <http://wildspace.ec.gc.ca>

Le rapport de mai 2000 du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada comprenait la Liste des espèces en péril au Canada, sur laquelle figuraient 353 espèces sauvages considérées comme étant en péril au Canada. Une grande part des travaux du Comité, en 1999, consistait à réévaluer 123 espèces, selon des critères quantitatifs qui estiment le risque de disparition. Ces critères sont fondés sur le modèle mondial utilisé par l'Union mondiale pour la nature. La plupart des espèces réévaluées sont demeurées dans la même catégorie de risque; cependant, 17 espèces, dont le caribou des bois (population de la Gaspésie), ont été réassignées à une catégorie de risque plus élevé. Les efforts de rétablissement sont actuellement axés sur les 173 qui sont classées dans les catégories menacées et en voie de disparition.

Jusqu'ici, le succès des efforts de rétablissement déployés dans le cadre de partenariats efficaces avec d'autres ministères, des provinces et des organismes non gouvernementaux, y compris des jardins zoologiques et des universités, ont permis d'abaisser la cote de risque du renard véloce, du bison des bois, du pélican d'Amérique, du cygne trompette, de la buse rouilleuse et du faucon pèlerin (*anatum*). Environnement Canada et ses partenaires collaborent aussi au rétablissement de 72 autres espèces, notamment la chevêche des terriers, le harlequin plongeur (population de l'Est), le bruant de Henslow, la pie-grièche migratrice (populations des Prairies et de l'Est), le guillemot marbré, le pluvier siffleur et la sterne de Dougall. Le programme national de rétablissement a été élargi en vertu de l'Accord national pour la protection des espèces en péril et de la Loi proposée. Une fois mise en œuvre, la Loi exigera l'élaboration et l'affichage public de stratégies de rétablissement pour toutes les espèces en voie de disparition dans l'année suivant leur inscription sur la liste, et dans les deux ans suivant l'inscription de toutes les espèces menacées.



Pour plus de détails sur les espèces en péril du Canada et leur rétablissement, consultez <http://www.cws-scf.ec.gc.ca/sara>

Surabondance d'oies des neiges

Les populations de Grandes et de Petites Oies des neiges qui nichent dans l'Arctique ont atteint des niveaux record. La population de Petites Oies des neiges mi-continentale a triplé au cours des vingt dernières années, pendant que celle des Grandes Oies des neiges de l'Est décuplait. Des sources de nourriture riches et abondantes, telles les cultures agricoles comme le riz, le maïs et le blé, le long de leurs voies migratoires, ainsi que la diminution du nombre de chasseurs au Canada et aux États-Unis ont contribué à l'extraordinaire succès de la reproduction de ces oiseaux.

Le comportement ravageur de ces populations surabondantes d'oies détruit les habitats de nidification des oies et d'autres espèces d'oiseaux aquatiques dans l'écosystème de l'Arctique et cause des dommages aux récoltes dans les régions qui se trouvent le long de la voie migratoire, lorsqu'un très grand nombre de ces oiseaux y font halte au cours de la migration. Le long de la côte ouest de la baie d'Hudson, près du tiers des habitats ont été détruits, tandis qu'un deuxième tiers a été gravement endommagé. La superficie d'une halte sur les terres, le long du Saint-Laurent, est passée d'environ 80 à 400 km. Les dommages causés aux récoltes au Québec et dans les Prairies coûtent jusqu'à 4 millions de dollars par année.

Le Plan conjoint des oies de l'Arctique, lancé dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, a prévu la création d'un groupe de travail composé de scientifiques, à la grandeur du continent, pour étudier le problème de la surabondance des oies des neiges et pour recommander des solutions. Ce Plan conjoint, auquel participent un groupe multipartite, notamment des organismes fédéraux, provinciaux et d'État chargés de la faune, ainsi que des

organismes non gouvernementaux, a soutenu la recommandation du groupe de travail scientifique d'accroître les prélèvements d'oies des neiges en instituant une récolte de conservation printanière et en augmentant les quotas de prélèvement. Par conséquent, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont accepté de modifier leurs règlements pour permettre la limitation de l'espèce aux fins de la conservation.

En 1999, Environnement Canada, en collaboration avec des organismes de faune provinciaux et territoriaux a mis sur pied la première récolte de conservation printanière de l'oie des neiges. L'objectif de prélèvement de 24 % de la population d'automne de la Grande Oie des neiges a été atteint. Les résultats de la première récolte se font déjà sentir, notamment sur le plan de la réduction des dommages aux cultures agricoles, y compris une réduction de 45 % de la perte de récoltes de foin, par rapport à 1998 et une réduction de 38 % du nombre d'hectares touchés au Québec.

La récolte de la population de Petites Oies des neiges mi-continentale a aussi été accrue en augmentant les possibilités de récolte de conservation automnale et printanière dans un certain nombre d'États et de provinces. Bien que les prélèvements soient plus importants, la prise de mesures continues est nécessaire dans d'autres secteurs de compétence afin de réduire cette population jusqu'à un niveau où elle ne détériorera plus les habitats de l'Arctique. Environnement Canada continue de collaborer avec ses partenaires à surveiller les populations d'oies des neiges et poursuit des études écologiques sur leur habitat.

But à long terme:

Compréhension et réduction des incidences de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes

La science des écosystèmes

Pour faire face efficacement aux changements qui surviennent dans l'environnement, Environnement Canada doit comprendre et pouvoir communiquer aux Canadiens les répercussions de l'activité humaine sur la santé des écosystèmes. Les objectifs de ses recherches dans ce domaine sont les suivants : déterminer les activités humaines qui ont des effets importants sur l'environnement; déterminer les composantes de l'écosystème qui sont les plus vulnérables, ainsi que les possibilités de réduire ces effets. Ces recherches servent de base à l'établissement des politiques et à la prise de mesures de gestion dans un certain nombre de domaines prioritaires. Les exemples de résultats de recherche obtenus par Environnement Canada pendant la période de rapport comprennent ce qui suit :

- Parachèvement d'une étude de six ans sur les sédiments contaminés du fleuve Saint-Laurent, à Cornwall, à l'appui d'un plan d'assainissement pour ce secteur préoccupant. L'étude a permis de recueillir les données nécessaires pour déterminer les meilleures méthodes à utiliser, et a aussi permis de mettre au point des techniques de cartographie et de surveillance d'usage général dans le secteur de préoccupation des Grands Lacs (voir Grands Lacs 2000 pour l'explication des secteurs préoccupants à la page 38).
- Démonstration de l'efficacité de l'encapsulation des sédiments contaminés sur une superficie d'un hectare, dans le port de Hamilton, où 6 600 tonnes de sable ont été déposées pour produire un bouchon sur une zone contaminée aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et aux biphényles polychlorés (BPC). Des évaluations périodiques ne révèlent aucune

migration ascendante de ces contaminants et montrent une réduction des risques d'absorption par les plantes et les animaux.

- Environnement Canada a effectué des recherches sur les répercussions des rejets d'eaux usées municipales sur les rivières Athabasca et Bow, dans l'Ouest du Canada, et a conseillé à l'Agence Parcs Canada des méthodes à employer pour réduire les effets sur la qualité de l'eau dans les parcs nationaux.
- À la demande de l'Agence Parcs Canada, Environnement Canada a effectué des recherches au Parc national de la Pointe-Pelée, afin de mesurer l'étendue de la contamination par le dichloro-diphényl-trichloroéthane (DDT) dans le sol et les eaux souterraines, ainsi que les facteurs environnementaux responsables de sa persistance. L'information fournie par l'échantillonnage, l'analyse et la modélisation informatique sert maintenant à établir les plans d'assainissement de ce parc national.

Le défi que représente la protection de la biodiversité et des écosystème aquatiques dépasse la portée du mandat d'un seul organisme ou même d'un seul gouvernement. Par conséquent, les travaux de recherche sont entrepris en collaboration avec de nombreux partenaires à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale. Les paragraphes qui suivent contiennent des exemples d'efforts de recherche coopératifs :

- Étudiants, membres d'organismes environnementaux et autres bénévoles de la collectivité dans le centre de la Colombie-Britannique prêtent main forte aux scientifiques afin de contrôler la qualité de l'eau de la rivière Salmon par la cueillette, l'identification et le compte d'insectes, de grosses palourdes, d'écrevisses, d'escargots, de sangsues, de vers ainsi que d'autres petits invertébrés aquatiques qui ont élu domicile dans cet affluent. Ce programme de surveillance volontaire – élaboré par les scientifiques de l'Institut national de recherche sur les eaux d'Environnement Canada situé à Saskatoon, de concert avec des groupes locaux et des organismes gouvernementaux – permet aux personnes ne disposant que de peu de connaissances scientifiques, voire aucune, de jouer un rôle actif dans la sauvegarde de leur environnement local par l'apprentissage de techniques scientifiques d'échantillonnage de base. De plus, il permet à la communauté scientifique de disposer d'information précieuse sur l'évolution de l'écosystème de la rivière au fil du temps.
- Les vagues causées par le vent et les navires de passage, les fluctuations du niveau de l'eau, de la glace et des courants rongent les berges du fleuve Saint-Laurent et certains endroits reculent jusqu'à trois mètres par année. Les scientifiques d'Environnement Canada s'affairent à relever, à stabiliser et à restaurer les endroits les plus menacés avant qu'ils ne disparaissent et, du même souffle, veillent à préserver l'habitat vital des oiseaux et de la faune le long des rives du fleuve.
- Des chercheurs d'Environnement Canada collaborent avec d'autres spécialistes du Canada et du monde entier dans le cadre du Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, afin d'en apprendre davantage au sujet de l'ampleur de la présence des contaminants dans les écosystèmes de l'Arctique. Les chercheurs ont commencé à étudier les polluants organiques persistants (POP) dans l'Arctique circumpolaire. Les chercheurs qui étudient les contaminants dans les régions nordiques publient leurs travaux dans des revues et des rapports scientifiques, mais ils rapportent aussi cette information dans le Nord pour la partager avec les personnes directement touchées par les contaminants dans leur milieu. Récemment, des scientifiques ont participé à une visite des hameaux de l'Arctique de l'Est, organisée par Affaires indiennes et du Nord et Inuit Tapirisat du Canada, pour présenter les résultats de leurs travaux sur les POP et les métaux présents dans les mammifères et les oiseaux marins prélevés à plusieurs collectivités. Ces réunions permettent de fournir de l'information sur la

santé des espèces sauvages, les bienfaits de la nourriture traditionnelle et les mesures à prendre pour éviter le plus possible l'exposition à différentes substances.

Recommandations pour la qualité de l'environnement

Environnement Canada, en plus de ses recherches, établit des points de référence et des outils scientifiques (indicateurs environnementaux, recommandations, conseils pour le suivi des effets sur l'environnement) qui permettent d'évaluer et de mesurer l'état des écosystèmes, de fournir des objectifs scientifiques pour les mesures de gestion et des mécanismes pour vérifier les progrès de ces mesures par rapport aux objectifs de durabilité de l'environnement.

Environnement Canada, sous les auspices du Conseil canadien des ministres de l'Environnement, élabore des recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement, qui portent sur l'eau, le sol, les sédiments et les résidus dans les tissus aquatiques, en vue de protéger et de soutenir les écosystèmes aquatiques et terrestres et leur utilisation au Canada. Ces recommandations jouent un rôle important dans l'infrastructure législative associée à l'environnement par l'intermédiaire de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, 1999, qui dicte les responsabilités du gouvernement fédéral par rapport aux activités de surveillance, à l'évaluation chimique, à la prévention de la pollution et aux stratégies de contrôle, ainsi qu'à la réglementation. Les provinces et les territoires ont aussi recours à ces recommandations pour établir leurs propres règlements et pour faire des évaluations d'emplacements. Les recommandations sur la qualité des eaux d'Environnement Canada sont distribuées par le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation mondiale de la santé dans le monde entier et sont appliquées dans

45 pays [voir dans l'encadré la façon dont ces recommandations sont appliquées au Canada et par d'autres pays]. Ces recommandations sont régulièrement revues et élargies de manière à inclure de nouvelles substances. En 1999-2000, le Conseil canadien des ministres de l'environnement a approuvé les recommandations sur la qualité des eaux élaborées par Environnement Canada pour le chlore libre, le produit chimique anti-tache colorée de l'aubier et les phénols; les recommandations pour les résidus dans les tissus pour la protection de la faune contre le mercure, le toxaphène, les BPC et le DDT; ainsi que les recommandations pour la qualité des sols relativement aux BPC et au DDT. Ces recommandations, qui représentent le résultat de plus d'une décennie de travaux scientifiques, font partie d'un compendium de toutes les recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement publié en septembre 1999 par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement, constituant la première compilation du genre au monde.

Les Recommandations pour la qualité de l'environnement en action

Le ministère de l'Environnement, des Terres et des parcs de la Colombie-Britannique a utilisé les recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement afin d'évaluer la qualité de l'eau pour la vie aquatique et les espèces sauvages, ainsi que pour différentes utilisations, notamment l'eau de consommation, les activités récréatives, l'irrigation et l'abreuvement des animaux de ferme. Ces évaluations, ainsi qu'une description générale des principales activités humaines qui ont une incidence sur la qualité de l'eau, constituent des analyses suffisantes des tendances pour cerner les préoccupations et prendre des mesures pour protéger les ressources en eau.

Les recommandations pour la qualité de l'environnement ont aussi servi à évaluer la qualité de l'eau, et en rendre compte, dans le cadre du Plan d'action du Fraser. Le niveau des contaminants dans l'eau, les sédiments, le poisson et la faune a été comparé à celui des recommandations, afin de déterminer les secteurs susceptibles de devenir préoccupants.



Pour plus de détails sur les recommandations canadiennes pour la qualité de l'environnement, consultez <http://www.ec.gc.ca/ceqg-rcqe>

Stratégie visant à interdire les prélèvements massifs d'eau

Les propositions de prélèvement d'eau à grande échelle ou « massif » dans les grands bassins hydrographiques du Canada au moyen de navires-citernes, de canaux, de pipelines ou autres, en vue d'approvisionner des zones où il y a pénurie d'eau, préoccupent les Canadiens depuis un certain temps. Les prélèvements d'eau massifs dans les lacs, les cours d'eau ou les eaux souterraines, que ce soit pour le marché national ou pour l'exportation, pourraient avoir de graves conséquences pour l'écologie et l'économie des collectivités qui dépendent de ces eaux. En février 1999, le gouvernement fédéral a annoncé une stratégie concernant les prélèvements d'eau massifs, tenant compte des dimensions à la fois nationales et binationales (Canada – États-Unis), essentielles pour protéger les eaux douces du Canada. Les éléments de la stratégie comprennent : l'étude sur les utilisations actuelles et futures de l'eau des Grands Lacs réalisée par la Commission mixte internationale, comme fondement de l'établissement d'une démarche uniforme et d'une position commune avec les États-Unis, des modifications à la *Loi du Traité des eaux limitrophes internationales* en vue d'interdire les prélèvements d'eau massifs dans les eaux limitrophes, notamment les Grands Lacs, et un Accord pancanadien pour l'interdiction des prélèvements massifs d'eau souterraine et d'eau de surface des principaux bassins hydrographiques.

En réponse à la stratégie fédérale, la Commission mixte internationale a publié un rapport intérimaire sur la protection des Grands Lacs en août 1999, recommandant l'imposition immédiate d'un moratoire sur les prélèvements massifs d'eau dans les Grands Lacs. Le rapport final, publié en mars 2000, va dans le même sens que la stratégie fédérale et l'appuie, reconnaissant l'importance de l'environnement comme point de départ, la nécessité de la coopération intergouvernementale pour la protection de l'eau et la cohérence de la démarche fédérale sur le plan commercial. En novembre 1999, le Gouvernement du Canada a uni ses efforts à ceux de huit gouvernements provinciaux et territoriaux, en vue d'approuver un accord pancanadien sur l'interdiction des prélèvements d'eau massifs dans les bassins de drainage du Canada. Le but principal de la stratégie, qui est d'interdire les prélèvements d'eau massifs, a été largement atteint puisque toutes les instances acceptent l'objectif commun et ont mis en place les lois et règlements nécessaires pour interdire ce genre de prélèvements, ou sont sur le point de le faire.



Pour plus de détails sur les mesures prises par le Canada pour la protection de ses ressources en eau, consultez <http://www.ec.gc.ca/water>

Initiatives axées sur l'écosystème

Les initiatives axées sur l'écosystème sont menées de façon coopérative et ciblent des écosystèmes en vue d'apporter des solutions à des problèmes environnementaux complexes définis et convenus par les intervenants. Ces initiatives aident les Canadiens à améliorer l'état de l'environnement grâce à l'établissement de partenariats, à la mise en commun des ressources, à une orientation scientifique, à la coordination des efforts, à la mise en commun de l'information et des expériences, ainsi qu'à la création d'une vaste base de soutien. En outre, elles aident tous les intervenants à prendre de meilleures décisions et à procéder à des changements.

Environnement Canada prend part à six initiatives au pays (figure 6), notamment l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, l'Initiative des écosystèmes nordiques, Saint-Laurent Vision 2000, le Plan d'assainissement du littoral atlantique et Grands Lacs 2000. Le rendement des deux dernières initiatives est décrit ci-dessous.

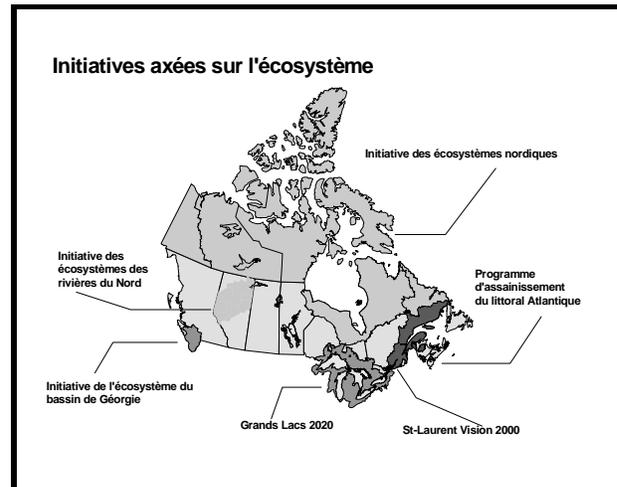


Figure 6

(Source: Service de la conservation de l'environnement, Environnement Canada)



Pour plus de détails sur les initiatives axées sur l'écosystème d'Environnement Canada, consultez <http://www.ec.gc.ca/ecosyst/.html>

Plan d'assainissement du littoral atlantique

L'amélioration et la modernisation du traitement des eaux usées se sont traduites par une amélioration de la qualité de l'eau et ont contribué à la restauration des zones coquillières et au rétablissement de la pêche sportive. Le Plan d'assainissement du littoral atlantique (PALA) a été entrepris en 1991 en tant qu'initiative multipartite axée sur la participation des collectivités, en vue de remettre en état des milieux côtiers, de protéger et de restaurer des habitats fauniques et de réduire la contamination par les substances toxiques. Grâce au Plan d'assainissement du littoral atlantique, Environnement Canada crée des partenariats directement avec des coalitions de protection d'écosystème au niveau de bassins individuels ou de grands écosystèmes à la grandeur de la région (figure 7). Au cours des huit années d'existence de ces initiatives de protection des écosystèmes, le processus a permis aux collectivités d'élaborer une vision de leur avenir, de fixer des objectifs et d'établir des stratégies en fonction de leurs besoins et de leurs ressources et de mettre en œuvre des mesures pour atteindre leurs objectifs.

Plan d'assainissement du littoral atlantique: résultats à l'échelle communautaire

L'adoption de meilleures pratiques agricoles et forestières permet de réduire la quantité de limon, de matières nutritives et de pesticides qui pénètrent dans les cours d'eau et les eaux côtières.

La création de milieux humides artificiels contribue à accroître la biodiversité, à favoriser le rétablissement des espèces et à améliorer la qualité de l'eau.

Bien qu'Environnement Canada fournisse certaines des ressources financières et humaines nécessaires aux projets fondés sur les résultats qui font partie des plans de gestion de l'environnement axés sur les collectivités, d'autres contributions proviennent de bénévoles, d'entreprises et d'établissement d'enseignement, de même que d'autres partenaires gouvernementaux. En 1999-2000, Environnement Canada a fourni 780 000 \$ pour 87 projets dans le cadre de ce programme. Avec les contributions des intervenants communautaires, la valeur de ces projets a atteint 4,8 millions de dollars.

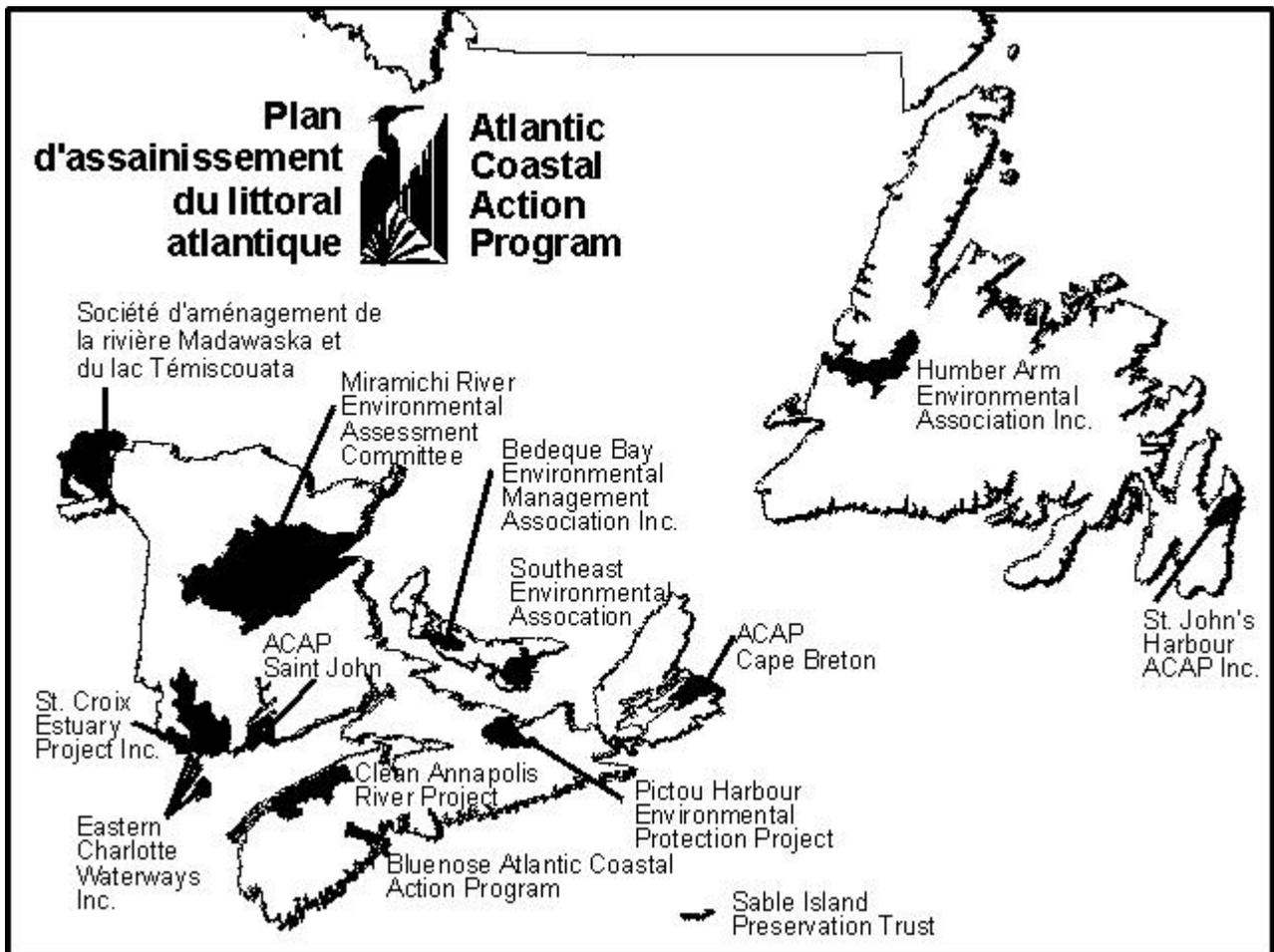


Figure 7

(Source: Affaires ministérielles, Environnement Canada – Région de l'Atlantique)

Plus de 700 projets ont été réalisés jusqu'à maintenant. Des améliorations substantielles dans des domaines importants comme la qualité des eaux, la quantité et la qualité des habitats fauniques, la réduction des substances toxiques et l'adaptation aux changements climatiques ont été réalisées en renforçant la capacité locale par l'information les partenariats. De plus, un certain nombre d'organismes du Plan d'assainissement du littoral atlantique ont établi des centres de ressources communautaires afin de fournir au public, aux étudiants, aux entreprises et aux enseignants de l'information sur l'environnement durable et pour répondre aux demandes de renseignements et aux préoccupations exprimées.

Le programme a permis d'établir des partenariats avec 35 autres ministères sur les collectivités durables en Nouvelle-Écosse, de participer à de grandes initiatives comme celles du sud du golfe du Saint-Laurent, de la baie de Fundy, du golfe du Maine et du Labrador.



Pour plus de détails sur les activités du Plan d'assainissement du littoral atlantique, consultez <http://www.ns.ec.gc.ca/community/acap>

Programme des Grands Lacs

Le programme des Grands Lacs, entrepris en 1989, ainsi que l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, signé en 1994, ont permis d'établir une démarche axée sur les résultats favorisant un bassin sain et durable. Le Programme des Grands Lacs a permis de fixer 50 buts à atteindre en 2000, en mettant l'accent sur trois grands objectifs : la restauration des sites dégradés, la prévention et le contrôle de la pollution, ainsi que la conservation et la protection de la santé humaine et de l'écosystème. Le programme Grands Lacs 2000 a fourni des leçons de grande valeur en tant que programme pionnier de l'application d'une démarche axée sur l'écosystème à la science et à la gestion, à la participation communautaire et à l'engagement envers la quasi-élimination des substances toxiques

Les Grands Lacs dans Internet

Le site Web « Nos Grands Lacs » contribue à la sensibilisation et à l'information des visiteurs sur l'état des lacs et les efforts déployés pour leur conservation et leur protection. Pour plus de détails sur le programme Grands Lacs 2000, consultez <http://www.on.ec.gc.ca/glimr>

Ce site a aussi été utilisé d'une façon interactive pour solliciter les commentaires du public sur la prochaine étape des efforts visant les Grands Lacs, le programme Grands Lacs 2020. Il a reçu plus de 780 visites en un seul mois au cours de la période de consultation.



Figure 8

(Source: Service météorologique du Canada. Environnement Canada - Région de l'Ontario)

bioaccumulables et persistantes.

Les efforts déployés jusqu'à maintenant grâce à l'établissement de partenariats efficaces avec des particuliers, des collectivités, des industries et des ministères fédéraux et provinciaux ont permis de réduire la charge de substances toxiques des Grands Lacs à un niveau qu'ils n'avaient pas connu depuis 50 ans. Les accords de prévention volontaire de la pollution, conclus avec l'industrie dans le bassin des Grands Lacs, ont permis d'éliminer le rejet de plus de 390 000 tonnes. Un objectif ambitieux de 90 % a été fixé pour la réduction, en priorité, des substances toxiques et, de façon générale, on a réussi à réduire de 71 % l'utilisation, la production et le rejet de sept toxines prioritaires. Il y a eu une réduction du niveau de substances toxiques persistantes et bioaccumulables dans l'environnement et dans les tissus humains, notamment une réduction du DDT dans le lait maternel dont le taux est passé de 182 parties par milliard en 1967 à 6 parties par milliard aujourd'hui. Le but ultime de la quasi-élimination nécessitera des efforts constants de tous les intervenants, des accords de plus en plus ambitieux avec l'industrie, une réglementation et une application continues, ainsi que des mesures régionales, nationales et internationales.

Quarante-trois secteurs préoccupants dans le bassin des Grands Lacs ont reconnu pour avoir des problèmes de pollution particulièrement marqués, et les utilisations bénéfiques de ces secteurs étaient altérées (Figure 8). Dix-sept de ces secteurs sont au Canada ou dans les eaux limotrophes. Par la signature de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada et les États-Unis ont convenu en 1987 d'assainir ces secteurs grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'assainissement. Dans le cadre du processus lié aux plans d'assainissement, le gouvernement et des participants des collectivités déterminent et mettent en œuvre les mesures nécessaires pour restaurer la qualité de l'environnement.

Résultats dans les secteurs préoccupants des Grands Lacs

- L'amélioration du traitement des écoulements d'égouts combinés permet de laisser les plages ouvertes pendant de plus longues périodes à Toronto, Hamilton et dans d'autres localités riveraines.
- La mise au point de technologies innovatrices pour les stations d'épuration des eaux usées se traduit par des économies pour les localités (p. ex. 33 millions de dollars pour Windsor).
- 9 500 hectares de terres humides ont été protégés et 12 750 hectares ont été remis en état.
- Le nombre croissant d'espèces indicatrices dans le bassin, comme le pygargue à tête blanche, le balbuzard pêcheur et le touladi, est un signe positif du rétablissement de l'écosystème. Par exemple, le faucon pèlerin est retourné nicher dans le sud de l'Ontario pour la première fois en 40 ans.

Le port de Collingwood demeure le seul secteur de préoccupation au Canada ou aux États-Unis à avoir été entièrement remis en état. De plus, toutes les mesures correctives ont été prises dans le port de Spanish qui est maintenant au stade du rétablissement naturel. Dans l'ensemble, plus de 60 % des mesures de remise en état nécessaires pour rétablir les autres secteurs ont été mises en œuvre et 35 % des utilisations bénéfiques altérées de l'environnement dans les 17 secteurs préoccupants du Canada ont été rétablies.

Bien que des progrès considérables aient été faits dans tous les secteurs préoccupants, il faudra, afin d'atteindre les objectifs, obtenir l'engagement continu de tous les ordres de gouvernement et des intervenants dans les 16 autres secteurs préoccupants. En juillet, le Ministre Anderson a annoncé la troisième phase du Programme des Grands Lacs, Bassin des Grands Lacs 2020, auquel est associé un investissement de 40 millions de dollars sous la forme d'un fonds pour la pérennité des Grands Lacs, afin de compléter les mesures fédérales de mise en œuvre dans 13 des 16 secteurs de préoccupation et de réaliser des progrès importants dans les trois autres (les ports de Toronto, de Hamilton et de Port Hope).

3.3 Secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales

Le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales d'Environnement Canada aide les Canadiens à s'adapter aux changements qui surviennent dans l'atmosphère et aux effets des risques météorologiques et apparentés, ainsi qu'aux conditions environnementales qui en découlent pour la sécurité et la santé humaine, la prospérité économique et la qualité de l'environnement. Dans le cadre de ce secteur d'activité, Environnement Canada cherche à atteindre deux buts à long terme :

Observateurs bénévoles
 Environ 6 200 observateurs des phénomènes météorologiques violents et 1 200 observateurs du climat bénévoles aident à surveiller la situation météorologique au Canada.

- réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie;
- adaptation aux changements quotidiens et à long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.

En décembre 1999, le Service météorologique du Canada (autrefois le programme atmosphérique d'environnement) a été créé comme une organisation de service ministériels avec un mandat plus clair. Ce changement était le résultat d'un processus de consultation avec les intervenants et le personnel mené sur une période de deux ans.

Information financière relative aux buts à long terme

Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie.	160 743 251 \$ 199 803 257 \$ 195 288 908 \$	<p>Dépenses réelles</p> <p>Adaptation 37%</p> <p>Dangers météorologiques 63%</p>
Adaptation aux changements quotidiens et à long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces.	63 946 749 \$ 116 774 760 \$ 113 001 755 \$	
Total brut 1999-2000	224 690 000 \$ 316 578 017 \$ 308 290 663 \$	
Dépenses prévues <i>Autorisation totale</i> Dépenses réelles		
<p>L'augmentation de 83,6 millions de dollars dans les dépenses réelles de 1999-2000 par rapport aux dépenses prévues s'explique principalement par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une subvention accordée à la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour la création d'un fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques (60 millions de dollars); • a un nouveau financement pour des équipements et des installations de prévision des glaces; • des travaux effectués sur les systèmes du Ministère pour les rendre conformes à l'an 2000; • des fonds non dépensés provenant de 1998-1999; et • une compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives. <p>Voir tableau 1 pour plus de détails.</p>		

Voici quelques-unes des réalisations choisies pour le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales par rapport à ses buts à long terme.

But à long terme:

Réduction des effets des dangers météorologiques et connexes sur la santé, la sécurité et l'économie

An 2000 – La course contre la montre

En vue de l'an 2000, les systèmes de prévisions météorologiques du Service météorologique du Canada ont été désignés comme essentiels à la mission de l'administration fédérale, c.-à-d. comme apportant un soutien direct à l'exécution des services gouvernementaux essentiels à la sécurité et au bien-être des Canadiens. Il était ainsi le seul programme d'Environnement Canada à être classé dans cette catégorie.

Utilisation des données météorologiques

- Diffusion de 1,2 million de prévisions météorologiques chaque année
- Diffusion de 14 000 avertissements météorologiques chaque année
- Accès à 70 millions de prévisions météorologiques dans Internet (<http://www.msc-smc.ec.gc.ca>)
- Réception de 40 millions d'appels par année, 110 000 par jour

Les efforts déployés pour surmonter les problèmes causés par le passage à l'an 2000 n'ont entraîné aucune diminution de la capacité du Service météorologique du Canada de fournir des services essentiels le 1^{er} janvier 2000 à ses clients tels que Radio-Canada, la Presse canadienne et Broadcast News, NAV Canada, le Weather Network/MétéoMédia (Pelmorex) et le National Weather Service des États-Unis. Les résultats d'essais ont clairement indiqué que de nombreux systèmes seraient tombés en panne si les mises à jour pour l'an 2000 n'avaient pas été effectuées. Les pannes de systèmes servant à la diffusion de l'information auraient nui à la transmission des prévisions et des avertissements météorologiques, et auraient pu mettre en péril la santé et la sécurité des Canadiens, la navigation maritime, les activités de recherche et de sauvetage du ministère des Pêches et des Océans, l'aviation et les clients commerciaux.

Radar Doppler

Le radar Doppler est un important outil de détection des phénomènes météorologiques violents comme les orages et les tornades. Bien que le radar ordinaire détecte la pluie et l'orientation générale des tempêtes, le radar Doppler fournit des renseignements cruciaux sur le déplacement des précipitations et du vent à l'intérieur d'une tempête. Cet aspect est important puisque, par exemple, des vents circulaires sont précurseurs de tornade. L'information fournie par le radar Doppler permet aux prévisionnistes d'améliorer le délai d'avertissement de phénomènes météorologiques violents.

Les ouragans gagnent en intensité

On a constaté une recrudescence considérable du nombre d'ouragans dans l'océan Atlantique, depuis 1995. On en a dénombré 41 entre 1995 et 1999 – les cinq années consécutives les plus actives jamais enregistrées au chapitre des tempêtes tropicales.

L'établissement du Projet national sur les radars, qui vise à moderniser les radars existants en leur ajoutant la technologie Doppler, a été parachevé en 1996

et sa mise en œuvre a commencé en 1997-1998. Les plans prévoient la mise à niveau des 19 radars existants au Canada et l'installation de nouveaux radars à dix autres endroits.

Au cours de l'année écoulée, deux nouveaux radars Doppler ont été installés à Woodlands au Manitoba et à Exeter en Ontario et trois ont été mis à niveau à Radisson en Saskatchewan et à Carvel et Jimmy Lake en Alberta (la mise à niveau de ce dernier a été financée par le ministère de la Défense nationale) (voir la figure 9), ce qui porte à huit le nombre total de radars installés ou mis à niveau dans le cadre du projet. Sous réserve de l'obtention des fonds nécessaires, la mise en œuvre des plans devrait être terminée en 2003-2004. À ce moment, si l'on ajoute les installations du Ministère de la défense nationale et de l'université McGill, le réseau devrait comporter 31 radars météorologiques Doppler. Plusieurs facteurs sont entrés en ligne de compte pour le choix de l'emplacement des radars météorologiques, notamment la densité de la population et la fréquence des phénomènes météorologiques violents. Lorsque le réseau sera terminé d'ici quelques années, la plupart des Canadiens seront desservis par un radar Doppler.

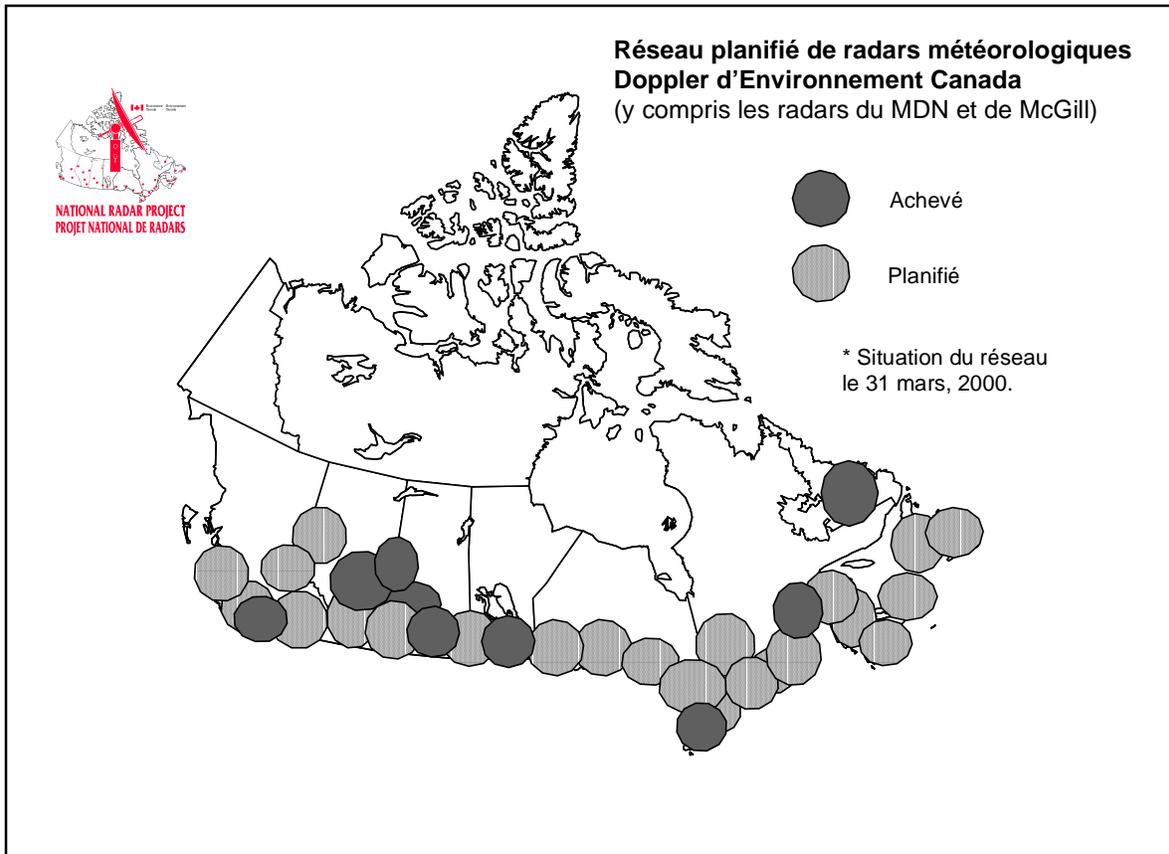


Figure 9

(Source: Service météorologique du Canada, Environnement Canada.



Pour plus de détail sur les radars Doppler, consultez http://www.ec.gc.ca/science/new/weather_f.html

Renouvellement des ressources humaines

Comme l'a reconnu le Conseil d'experts en science et en technologie, la diminution de la capacité fédérale en matière de sciences et technologie menacent l'aptitude du gouvernement à s'acquitter de certaines de ses responsabilités et priorités actuelles et limitent sa capacité de relever de nouveaux défis et d'exploiter de nouvelles possibilités². Le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales est un bon exemple de secteur qui doit relever des défis, quoiqu'on en trouve d'égale intensité dans les secteurs d'activité de la nature et de l'environnement sain.

Le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales est un secteur axé sur les sciences dont l'efficacité repose en grande partie sur des personnes hautement qualifiées utilisant un matériel de pointe. Le recrutement a été minime depuis quelques années et le tiers des employés prendront probablement leur retraite au cours des dix prochaines années. Les incertitudes entourant le programme, ainsi que les salaires, les avantages sociaux et les conditions de travail peu concurrentiels ont donné lieu à une augmentation en flèche du taux d'attrition pour des raisons autres que la retraite, tandis que les entreprises de haute technologie et d'autres pays viennent puiser dans le même bassin de ressources. Les groupes professionnels des sciences et de technologie plus particulièrement touchés sont les suivants : les chercheurs et directeurs de recherche, les météorologues, ainsi que les technologues en météorologie et en hydrologie.

Quelques données sur les ressources humaines du Service météorologique du Canada

- Au cours des 4 dernières années, on a assisté à une réduction de 25 % des chercheurs et des scientifiques de soutien qui sont passés de 316 à 238
- Le taux d'attrition des météorologues a augmenté, passant du niveau historique de 2 % à celui de 3,7 %
- À la suite du premier concours à avoir lieu en cinq ans pour combler vingt postes de météorologues, 19 candidats sur 175 se sont qualifiés et six candidats ont refusé les offres d'emploi

Un conseil d'expert sauve une vie

Le numéro de juillet-août 2000 de la revue *Canadian Geographic* contenait un article de fond sur la foudre dans lequel les météorologues d'Environnement Canada donnaient des conseils d'expert sur la façon d'éviter d'être frappé par la foudre. Selon un cycliste de l'Île-du-Prince-Édouard, cet article lui aurait sauvé la vie. Alors qu'il se trouvait dehors en plein orage, il s'est rappelé le texte de l'article et s'est recroquevillé à l'endroit le plus bas du terrain, en se couvrant la tête. Bien que la foudre ait frappé à plusieurs endroits autour de lui, le cycliste s'en est tiré indemne.

Le savoir faire au sein du groupe de chercheurs du Service météorologique du Canada est fragile parce que seules quelques personnes clés détiennent les connaissances spécialisées et que ces personnes prendront bientôt leur retraite, ce qui est particulièrement inquiétant, car il faut compter une période de cinq à dix ans après l'obtention du diplôme pour acquérir la formation et une expérience suffisantes pour devenir réellement fonctionnel et pour être en mesure de transférer des connaissances spécialisées.

En 1999-2000, un programme de recrutement pour le groupe professionnel des météorologues a été mis sur pied. Les efforts de recrutement et de

formation se poursuivront, mais le nombre de recrues potentielles actuellement dans le système scolaire est bien loin des besoins prévus. Afin de satisfaire aux besoins d'avancement professionnel, un plan de formation professionnelle en météorologie a été élaboré et mis en œuvre en vue d'assurer une certaine cohérence à l'échelle nationale pendant le perfectionnement

² Conseil d'experts en science et en technologie, *Vers l'excellence en sciences et en technologie. Le rôle du gouvernement fédéral en sciences et en technologie*. Décembre 1999 (<http://www.csta-cest.gc.ca/>)

et l'avancement du personnel.

Des groupes de travail nationaux ont aussi été formés en vue d'établir les possibilités de recrutement, de formation et de perfectionnement du personnel scientifique et technique en hydrologie et en technologie atmosphérique.

Enfin, de nombreux projets ont été créés en vertu d'un plan-cadre de renouvellement de la main-d'œuvre du secteur d'activité. Parmi eux, ceux qui ont une importance clé sont les projets de sensibilisation visant à encourager les étudiants à étudier les sciences physiques en donnant des outils aux enseignants et en influant sur le programme d'études scientifiques.

But à long terme:

Adaptation aux changements quotidiens et à long terme dans les conditions atmosphériques, hydrologiques et des glaces

Systèmes météoroutes – Des routes plus sûres au Canada

Au Canada, plus de 90 % des déplacements de passagers et plus de 70 % des expéditions de marchandises (sur une base de revenu) se font par la route. Pendant l'hiver, une bonne partie du pays est aux prises avec des conditions routières enneigées ou glacées, ce qui rend la conduite difficile. Par souci de sécurité, les équipes d'entretien répandent chaque année quelque 4,7 millions de tonnes de sel de voirie.

Plusieurs centres de service météorologique du Service météorologique du Canada recueillent des données fournies par des stations météorologiques automatisées, munies de capteurs spéciaux incrustés dans le revêtement et sous la chaussée, qu'on appelle système météoroute.

Grâce à cette information, les météorologues peuvent prédire la formation de la glace. À partir de ces renseignements, les équipes d'entretien, pourront décider si l'épandage est nécessaire, quel est le meilleur moment pour

le faire, quels produits ou mélanges utiliser et en quelle quantité. On appelle antiglaçage cette approche proactive d'entretien hivernal. L'antiglaçage permet d'améliorer la sécurité routière, de réduire les frais d'entretien ainsi que les effets sur l'environnement. Des essais réalisés à Kamloops, en Colombie-Britannique, et des preuves anecdotiques recueillies à Ottawa, en Ontario, ont confirmé une réduction de l'épandage pouvant atteindre 30 %.

Réduire l'épandage de sel grâce au Système météoroute

Des études américaines ont prouvé que l'utilisation du Système météoroute, du Service météoroute et des techniques antiglaçage avait conduit à une réduction de 20 à 30 % de l'épandage.

En collaboration avec le Système météoroute, le Service météorologique du Canada a mis au point un modèle de bilan thermique appelé METRo (Modèle de l'état/environnement et de la température des routes). Au moyen de ce modèle, les météorologues d'Environnement Canada peuvent prédire la température de surface de la chaussée au cours des 24 heures qui suivent. Le modèle s'est révélé très utile et a permis à la science des prévisions de l'état des revêtements de route de progresser. Actuellement, METRo ne permet de faire les prévisions que pour un seul point, mais tout semble indiquer qu'à l'avenir, on pourra prévoir l'état du revêtement sur toute la longueur de la chaussée. Ces améliorations permettront de réduire encore davantage la quantité de sel répandu sur les routes canadiennes, bien mieux que les prévisions pour un point unique. Il en résultera donc une diminution des répercussions sur l'environnement et une amélioration de la qualité de l'eau.

Plusieurs études ont montré que les systèmes météoroutes comprenant des prévisions sur le revêtement produisent suffisamment d'économies directes sur le plan de la main-d'œuvre, du matériel et du carburant pour compenser plusieurs fois leur propre coût. Des avantages indirects tels que la réduction des accidents et des frais juridiques, la diminution des dommages causés par le sel à la route, aux structures et à l'environnement, ainsi que l'utilisation plus efficace des routes sont généralement estimés à 11 fois le coût total du système. La valeur au Canada pourrait même dépasser cette estimation. Le Service météorologique du Canada travaille à accroître l'utilisation et l'étendue de cette technologie au Canada.



Pour plus de détails sur le Système météoroute, consultez <http://www.msc-smc.ec.gc.ca/cd/zephyr/spring2000/pg12f.html?>

Fonds d'action pour le changement climatique - Sciences

Environnement Canada et Ressources naturelles Canada dirigent la composante des Sciences, des impacts et de l'adaptation du Fonds d'action pour le changement climatique. Environnement Canada s'occupe principalement la sous-composante des sciences.

Dans le cadre de cette sous-composante, une série d'ateliers ont été organisés au cours des deux dernières années, afin de combler les lacunes des connaissances dans les principaux domaines de la surveillance, de la modélisation, ainsi que des processus climatiques et des évaluations. Récemment, en mai et en octobre 1999, le Service météorologique du Canada a tenu deux ateliers nationaux sur les scénarios des changements climatiques et sur les phénomènes extrêmes du climat.

À la suite des ateliers, des appels de propositions de recherche scientifique ont été lancés dans 6 domaines clés : améliorations des modèles du climat, surveillance du climat, sources et puits de gaz à effet de serre, recherche et surveillance concernant le système climatique de l'Arctique, scénarios des changements climatiques sectoriels, et phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes.

Des chargés de projets, dans 12 universités et 5 ministères ont reçu des fonds pour 55 projets qui ont fait l'objet d'un processus de contrôle par les pairs et d'approbation dirigé par Environnement Canada. Pour la première année de ces projets de deux ans, le Fonds d'action pour le changement climatique a fourni 2,8 millions de dollars qui ont permis de d'obtenir des investissements correspondant de 1,3 million de dollars des universités et du secteur privé et de 4,4 millions d'autres organisations du gouvernement fédéral.

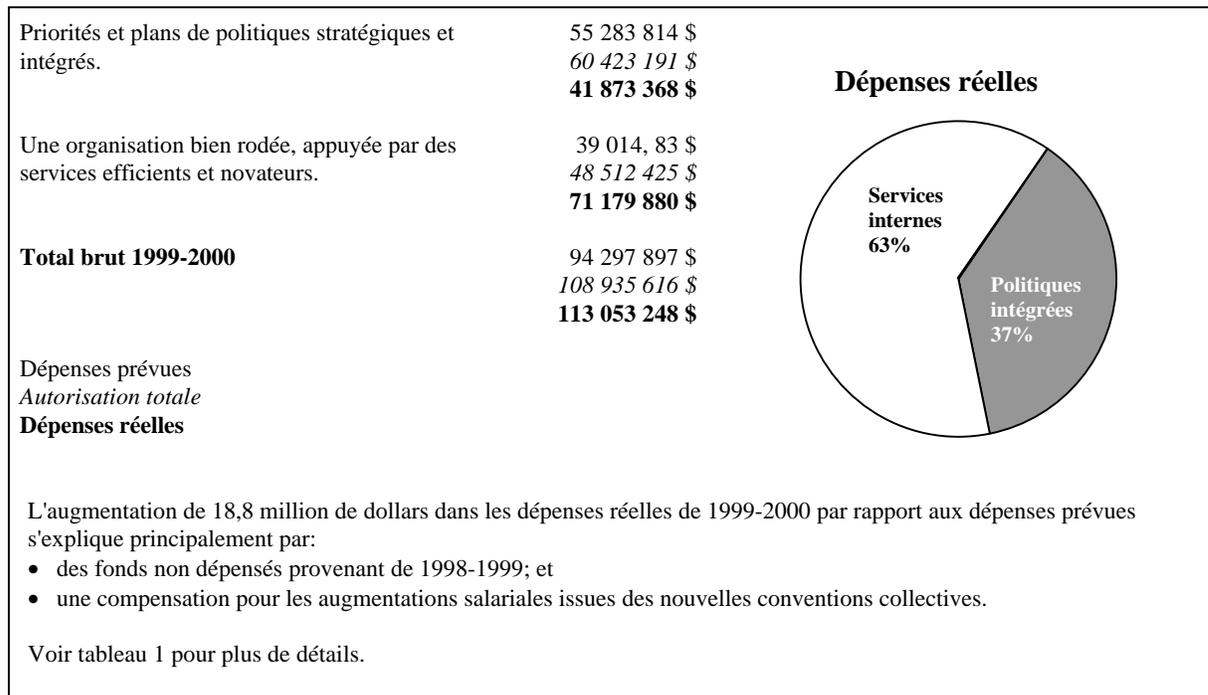
La sous-composante des sciences du Fonds d'action pour le changement climatique a réussi à engager ses partenaires dans l'établissement d'une stratégie des sciences du climat qui aide à accroître la capacité, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement fédéral, en vue de la mise en œuvre du programme des sciences du système climatique au cours des années à venir. Il s'agit là d'un pas important vers l'élaboration d'un programme scientifique national intégré qui permettra de traiter des questions des changements climatiques associées aux sciences, aux impacts et à l'adaptation.

3.4 Secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques

Grâce à son secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques, Environnement Canada assure la gestion intégrée du Ministère et établit son plan stratégique, en particulier, son plan stratégique à moyen et à long terme, renforce ses compétences en leadership, ses partenariats, trouve des moyens innovateurs d'informer et d'engager les citoyens et fournit des services de soutien efficaces et novateurs. Par l'entremise de ce secteur d'activité, Environnement Canada vise deux buts à long terme :

- des priorités et des plans de politiques stratégiques et intégrés; et
- une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs;

Information financière selon les buts à long terme



Voici quelques-unes des réalisations choisies pour le secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques par rapport à ses buts à long terme.

But à long terme:

Priorités et plans de politiques stratégiques et intégrés

Économie de l'environnement

L'Économie de l'environnement a un rôle important à jouer, notamment celui de s'assurer qu'Environnement Canada et ses partenaires disposent des connaissances nécessaires pour prendre des décisions éclairées au sujet des nouvelles politiques fédérales comme celles qui touchent l'assainissement de l'air et de l'eau. L'économie de l'environnement comprend maintenant un nouveau domaine, celui de la valorisation environnementale qui assigne des valeurs monétaires aux ressources environnementales, ce qui aide les décideurs à comprendre la valeur que les Canadiens attribuent à l'amélioration de l'environnement.

Dans ce domaine, Environnement Canada a mis au point le modèle de valuation de la qualité de l'air qui permet d'estimer les avantages, en dollars, de la lutte contre la pollution de l'air. Il a été utilisé pour de nombreuses initiatives fédérales d'assainissement de l'air, notamment les règlements sur le benzène, le soufre, les pluies acides et les particules.

Environnement Canada, de concert avec Statistique Canada, a dirigé un projet triennal visant à dépister le capital naturel du Canada dans les comptes nationaux. Un cadre de contrôle de la valeur du capital naturel qu'est l'eau a été mis au point et sert de guide à l'évaluation de toutes les formes de capital naturel : air, sol, eau, biodiversité animale et végétale.

Les enquêtes sur les utilisations et les valeurs des ressources environnementales constituent un autre outil susceptible d'aider les décideurs. Environnement Canada, en collaboration avec des ministères et organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, a effectué trois enquêtes pancanadiennes, l'une sur l'importance de la nature et les deux autres sur l'eau. L'Enquête sur l'importance de la nature pour les Canadiens a évalué la valeur économique et sociale du tourisme et des loisirs axés sur la nature au pays. L'enquête a servi à estimer les activités récréatives et touristiques reliées à la nature à proximité des emplacements de mines de métaux et a permis de mieux comprendre les avantages des modifications proposées au *Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux* établi en vertu de la *Loi sur les pêches*. Le sondage sur l'utilisation de l'eau par les municipalités a permis de déterminer que les municipalités qui ont des systèmes de compteurs et de facturation de la consommation d'eau au volume consomment beaucoup moins d'eau que celles qui n'en ont pas. Les élus municipaux utilisent cette information pour étayer leur gestion durable de l'eau.

Les activités liées à la nature

Un rapport d'Environnement Canada intitulé *L'importance de la nature pour les Canadiens : Les avantages économiques des activités reliées à la nature*, a été rendu public en juin 2000. Selon ce rapport, les visiteurs canadiens et américains ont dépensé 11,7 milliards de dollars en participant à des activités liées à la nature telles que le camping, les randonnées pédestre et la pêche. Ce faisant, les participants ont contribué à maintenir 215 000 emplois au Canada.



Pour plus de détails sur l'Environmental Valuation Reference Inventory, consultez <http://www.evri.ec.gc.ca/evri/>

Pour plus de détails sur l'Enquête sur l'importance de la nature, consultez <http://www.ec.gc.ca/nature/survey.htm>

Pour plus de détails sur le sondage sur les utilisations de l'eau par les municipalités, consultez http://www.ec.gc.ca/water/fr/manage/data/f_mud.htm

Contribution des Autochtones

Dans *Rassembler nos forces – Le plan d’action du Canada pour les questions autochtones*, le gouvernement fédéral s’est engagé à renforcer ses partenariats avec les Autochtones, engagement qu’il a réitéré dans le Discours du Trône d’octobre 1999. Dans le cadre de cet engagement, un Comité consultatif national, établi en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l’environnement*, 1999, prévoit la participation de six représentants de gouvernements autochtones. Actuellement, deux gouvernements autochtones font partie du Comité, l’un représentant le Québec et l’autre, la Colombie-Britannique et le Yukon. Environnement Canada a considérablement renforcé et élargi ses partenariats avec les collectivités autochtones du Labrador dans le cadre de programmes tels que le Plan conjoint sur le canard noir, les relevés de captures locaux, la surveillance de la sauvagine dans les zones d’activité aérienne à basse altitude et la coopération à l’établissement d’un plan de recherche sur les substances toxiques basé sur les priorités des Inuits.

Environnement Canada a aussi intensifié ses efforts en vue de comprendre et d’utiliser le savoir traditionnel en matière d’environnement pour la mise en oeuvre d’activités qui ont toujours été basées sur les connaissances scientifiques occidentales. L’importance de l’utilisation de ce savoir est reconnue aussi bien dans la *Loi canadienne sur la protection de l’environnement*, 1999, que dans le projet de loi C-33, la *Loi sur les espèces en péril*. En 1999, Environnement Canada a organisé une table ronde qui réunissait des Anciens et des scientifiques en vue d’étudier des moyens de combler l’écart entre le savoir traditionnel en matière d’environnement et la science occidentale.

Projet Ashkui

Au Labrador, la Nation innue, l’Institut Gorsebrook et Environnement Canada ont collaboré à l’élaboration d’une nouvelle approche combinant la science et le savoir innu comme point de départ pour engendrer une nouvelle connaissance de l’écologie du Labrador. La valeur de cette approche est mise à l’épreuve par une étude de cas des « ashkui », des secteurs critiques d’eaux libres précoces ou permanentes sur les lacs, rivières et estuaires, qui sont abondamment utilisés par les Innus.

Conscient de la nécessité d’accroître la capacité des peuples autochtones de contribuer à apporter des solutions aux problèmes environnementaux et cherchant à aider à constituer un bassin de candidats spécialisés susceptibles d’occuper des emplois dans l’avenir dans les catégories scientifique et technique, le Ministère a fait un certain nombre d’investissements dans ce domaine. Il fournit des fonds à la National Aboriginal Achievement Foundation en vue d’appuyer son plan directeur de salons de l’emploi pour les étudiants autochtones et ses prix nationaux de distinction pour les Autochtones, Environnement Canada, avec Développement des ressources humaines Canada et Affaires indiennes et Nord canadien, a fait des investissements importants dans le Centre for Indigenous Environmental Resources, une association environnementale nationale des Premières nations. Environnement Canada fournit 225 000 \$ sur trois ans au programme de formation et de sensibilisation en environnement du Centre. Ce programme innovateur, entrepris en 1997, permet aux jeunes Autochtones d’avoir accès au savoir holistique traditionnel et contemporain sur leur peuple, ainsi qu’aux connaissances et aux techniques occidentales pertinentes. Quatre-vingt-neuf pour cent de ceux qui suivent ce programme sont ensuite employés à des postes dans le domaine de l’environnement au sein de gouvernements ou d’associations des Premières nations, de ministères fédéraux, de sociétés privées d’experts-conseils ou s’inscrivent à des études dans des établissements d’enseignement postsecondaires, la plupart du temps des programmes d’études universitaires en sciences.



Pour plus de détails sur le Centre for Indigenous Environmental Resources, consultez <http://www.cier.mb.ca/>

Table ronde des jeunes sur l'environnement

Le Discours du Trône de 1999 a souligné les talents et les habiletés des jeunes Canadiens, ainsi que leur capacité éventuelle d'apporter une contribution en tant que citoyens actifs et engagés. La Table ronde des jeunes sur l'environnement est un groupe consultatif du ministre de l'Environnement. Elle offre aux jeunes Canadiens la possibilité de parfaire leurs connaissances à propos des questions environnementales, de participer à l'élaboration des politiques et programmes environnementaux et de conseiller le Ministre quant aux moyens de rendre ces programmes plus accessibles aux jeunes. En 1999-2000, les membres de la Table ronde ont présenté des conclusions stratégiques au Ministre et au Ministère sur un certain nombre de questions clés comme les changements climatiques, les espèces menacées de disparition, la stratégie de développement durable d'Environnement Canada, la biotechnologie et la prévention de la pollution.

Programme Horizons sciences

Un étudiant inscrit au programme Horizons sciences d'Environnement Canada a mis au point le CD de la Forêt modèle de l'ouest de Terre-Neuve, intitulé « Exploring our Forest » (explorons notre forêt). Le CD-ROM met l'accent sur les aspects de la foresterie et, au moyen de l'image, du son, d'animation et de modélisation du paysage en trois dimensions, crée un nouveau milieu d'apprentissage dont se serviront les enseignants. Il vise les étudiants de tous les niveaux et sera intégré au programme scolaire de Terre-Neuve, comme outil de référence.

Parmi les exemples d'autres initiatives

d'Environnement Canada auprès des jeunes, citons le groupe de travail des jeunes de

l'Atlantique, le Programme de stages pour les étudiants autochtones, Horizons sciences et le Service éco-jeunesse international. Ces initiatives fournissent aux jeunes des occasions inestimables d'accroître leurs capacités, aident à faire profiter les organisations locales, nationales et internationales des bienfaits de l'environnement et aident à créer et à maintenir des mécanismes qui permettent aux jeunes de se faire entendre au sein d'Environnement Canada.

Les jeunes à la Biosphère

La Biosphère souhaite devenir un chef de file et un partenaire de la sensibilisation des jeunes, leur donnant tous les outils nécessaires pour en faire des citoyens bien informés et responsables. Chaque année, plus de 20 000 élèves de différentes écoles prennent part à des ateliers éducatifs organisés par la Biosphère, au cours desquels ils apprennent l'importance de protéger et de conserver les ressources en eau. Plus de 2 800 enfants ont participé, en 1999-2000, à ObservAction, le Réseau d'observation active de la Biosphère. En tant que membres de ce réseau, les jeunes participent à des activités à caractère environnemental, comme l'observation, la collecte de données et l'organisation de projets permettant d'examiner les facteurs qui ont un effet sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent, du point de vue de leurs collectivités.



Pour plus de détails sur la Table ronde des jeunes sur l'environnement, consultez http://www.ec.gc.ca/youth/yrt/yрте_f.htm

Pour plus de détails sur la Biosphère, consultez <http://ec.ca/biosphere>

La scène internationale: coopération avec la Chine

Environnement Canada oeuvre en étroite collaboration avec des organisations régionales et internationales comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation météorologique mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économique et la Commission de coopération environnementale, afin de définir les problèmes mondiaux et d'y apporter des solutions. La participation du Canada aux travaux de ces organisations lui donne l'occasion de contribuer à façonner les ententes, les politiques et les programmes internationaux. Par exemple, grâce à l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement, Environnement Canada a influencé le programme de travail de la Commission de coopération environnementale afin qu'il tienne davantage compte des priorités canadiennes en matière d'environnement

En plus de ses travaux avec les organismes internationaux, Environnement Canada travaille directement avec des gouvernements étrangers au règlement des questions d'intérêt commun. Il va sans dire que c'est avec les États-Unis que nos relations avec un pays étranger sont les plus étroites.

Environnement Canada participe également à des projets bilatéraux, comme en témoignent ses travaux actuels avec la Chine, en vue d'aider les pays à accroître leur propre capacité de travailler dans le domaine de l'environnement. Ces travaux coopératifs constituent un moyen important de contribuer à protéger les Canadiens et leur environnement des sources étrangères de pollution et d'autres menaces pour l'environnement. C'est aussi un moyen clé d'apporter des solutions au problème environnemental mondial des changements climatiques.

Globe 2000 Conférence-exposition internationale biennale

Plus de 10 000 personnes venues de 78 pays ont assisté en mars à la conférence Globe 2000, à Vancouver. Cette conférence portait sur les changements climatiques, ainsi que l'assainissement de l'air et de l'eau. Le Ministre Anderson, premier conférencier, a dévoilé sa nouvelle architecture de gestion de l'environnement. La foire, qui a donné accès à des débouchés internationaux et réuni des entreprises, des gouvernements et des acheteurs étrangers importants, devait générer plus de 460 millions de dollars d'activité commerciale en biens et services environnementaux.

En 1998, le Canada et la Chine ont signé l'Énoncé d'un schéma de coopération dans le domaine de l'environnement dans la perspective du XXI^e siècle. Ce schéma servait de cadre aux ententes existantes, mais il a aussi servi à préparer la voie à un plan d'action pour les questions prioritaires. Le Plan d'action Canada-Chine pour 1999-2000 a donné au Canada et à la Chine l'occasion de collaborer dans des domaines tels que l'efficacité énergétique et la conservation, les combustibles de remplacement, les transports et l'énergie propre, la prévention des inondations et la gestion des ressources en eau, le renforcement des liens entre les chercheurs et l'aide à la création d'organisations environnementales en Chine.

Les récentes activités d'Environnement Canada avec la Chine comprennent des ateliers, la formation dans des établissements canadiens, le mentorat de scientifiques principaux et les échanges d'information.

Environnement Canada a aussi élaboré, en consultation avec d'autres ministères fédéraux, une stratégie pour la Chine visant à guider les activités bilatérales du Canada avec ce pays. La stratégie fait partie d'un ensemble de stratégies qu'Environnement Canada élabore pour s'assurer de tirer le maximum de résultats environnementaux de ses travaux avec d'autres pays et organismes internationaux.

But à long terme:

Une organisation bien rodée, appuyée par des services efficaces et novateurs

Le défi de l'an 2000

La préparation d'Environnement Canada en vue de relever le défi de l'an 2000 a constitué, à bien des égards, un des plus grands projets de son histoire. Le Ministère a élaboré des plans d'urgence afin de s'assurer que les services qui revêtaient une importance cruciale pour la santé et la sécurité des Canadiens, tels que la météorologie et l'aviation (voir la section sur le secteur d'activité des prévisions météorologiques et environnementales), et les interventions d'urgence environnementale, ne seraient pas interrompus même si des problèmes importants se posaient à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation. À l'appui du Groupe de planification nationale de contingence, dirigé par la Défense nationale, Environnement Canada a surveillé les travaux liés à l'an 2000 concernant les matières dangereuses, l'assainissement de l'eau et les systèmes de traitement des eaux usées, dans tout le pays. En outre, le Ministère a dû examiner ses propres systèmes informatiques, de même que les installations techniques dans les laboratoires et les bâtiments afin de s'assurer qu'ils étaient conformes aux critères de l'an 2000.

Le Ministère a consacré environ 51 millions de dollars et plus de 600 employés à s'assurer que ses activités se poursuivraient sans interruption au passage de l'an 2000 et par la suite. Cet exercice a eu un certain nombre de répercussions importantes sur Environnement Canada. Premièrement, les travaux entrepris ont fait ressortir la grande dépendance du Ministère à l'égard d'une infrastructure vieillissante. Bien que tous les systèmes soient maintenant fonctionnels, les échéanciers et les restrictions existantes touchant les ressources ont obligé le personnel à mettre l'accent sur le maintien d'anciennes technologies plutôt que sur la modernisation des systèmes. Ceci a eu des effets sur de nombreuses applications financières, météorologiques et de laboratoire. Deuxièmement, en raison de l'importance des ressources investies pour les travaux associés à l'an 2000, les progrès à l'égard d'un certain nombre de priorités d'Environnement Canada liées à la gestion et aux technologies de l'information du Ministère, ainsi qu'aux services fournis par le Service météorologique du Canada ont été retardés.

Gestion des ressources humaines

La gestion des ressources humaines en 1999-2000 a été dominée par un certain nombre de questions de grande envergure, notamment les initiatives associées à La Relève, la Norme générale de classification, l'équité en matière d'emploi et la diversité, ainsi que la réponse au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux. Le Ministère vise principalement à rebâtir son organisation et à regagner la confiance de ses employés; il a donc mis en place les cadres et stratégies essentiels pour y arriver.

Dans le cadre de son effort de renouvellement de l'effectif, Environnement Canada a mis en place des initiatives de recrutement et de perfectionnement des cadres supérieurs, afin d'améliorer la qualité de la gestion, d'accroître la capacité d'élaborer des politiques, de surmonter la baisse de la capacité de recherche, d'intensifier la capacité d'application de la loi relativement à la pollution et aux espèces sauvages et de remplacer des employés compétents et bien informés qui ont quitté le Ministère soit parce qu'ils ont pris leur retraite ou parce qu'ils ont été mutés ailleurs.

Un programme triennal exhaustif de gestion de l'équité en matière d'emploi et de la diversité a été mis sur pied; il comporte des objectifs fermes d'embauche de personnel dans les groupes sous-représentés. Il comprend aussi un plan d'action incluant des mesures d'élimination des obstacles systématiques au recrutement et au maintien de membres de groupes désignés au sein de l'effectif.

De plus, le Ministère a élaboré des plans d'action donnant suite au Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux, dont l'accent porte sur les problèmes cruciaux que posent le leadership, la charge de travail, les communications internes, la satisfaction des employés et le perfectionnement professionnel en vue de favoriser le maintien de son effectif et de permettre au Ministère de devenir un employeur de choix.

Technologie informatique adaptée

En 1991, Environnement Canada a mis au point un programme de technologie informatique adaptée pour aider les personnes handicapées à s'adapter à leur milieu de travail. Après avoir acquis de l'expérience et des connaissances pendant une dizaine d'années, le Ministère, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, a ouvert le Centre de formation en technologie informatique adaptée qui servira à former des techniciens en informatique fédéraux de tout le Canada à l'application et au soutien de la technologie informatique adaptée au sein de leurs ministères respectifs. Depuis la création du programme, plus de dix ministères en ont bénéficié et 200 employés ont été intégrés à l'effectif.

L'agenda de la gestion renouvelée

En septembre 1999, Environnement Canada est devenu l'un des douze ministères pilotes de l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur au sein du gouvernement fédéral. Les aspects essentiels de cette initiative peuvent être décrits comme un leadership stratégique, des gens motivés, des valeurs communes et un code d'éthique guidant la prise de décisions, l'intégration de l'information sur le rendement, une démarche responsable face à la gestion du risque, une gestion rigoureuse et une responsabilisation améliorée.

Environnement Canada a créé un bureau de la gestion moderne afin de faciliter l'application de son agenda de la gestion renouvelée, le Ministère et a entrepris plusieurs initiatives en 1999-2000. Grâce au soutien financier du fonds d'innovation pour la fonction moderne de contrôleur, le Service météorologique du Canada a réalisé un projet pilote sur la comptabilité d'exercice en novembre 1999. Il en est ressorti que cette méthode constituait un moyen approprié pour obtenir des renseignements précis sur le coût des activités, des produits et des services et des autres résultats obtenus. La mise en oeuvre de la comptabilité d'exercice au sein du Service météorologique du Canada sera échelonnée sur les trois prochaines années. Le plan d'action du Ministère donnant suite aux résultats du Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 1999 est actuellement au stade de la mise en oeuvre (voir la section précédente). Une initiative sur les valeurs et l'éthique a été amorcée afin d'accroître le dialogue sur les valeurs et la prise de décisions éthiques. Un plan de mise en oeuvre de la Stratégie d'information financière du gouvernement fédéral, essentiel à l'intégration de l'information sur le rendement, à la gestion des affaires publiques et à la responsabilisation, a été approuvé en décembre 1999 et Environnement Canada prévoit respecter la date de mise en oeuvre d'avril 2001 fixée à l'échelle du gouvernement.

Section 4: Regroupement des rapports

4.1 Paiements de transfert

La liste suivante présente les principaux programmes de paiements de transfert d'Environnement Canada pour 1999-2000.

PAIEMENTS DE TRANSFERTS DE PLUS DE 5 MILLIONS DE DOLLARS POUR 1999-2000			
Classes	(million de dollars)		
	Dépenses prévues	Autorisation	Dépenses réelles
Contributions à l'appui des recherches et au développement environnemental	4.6	5.3	5.3
Contributions à l'appui de projets environnementaux et de développement durable	7.7	8.9	8.9
Contribution cherchant à augmenter la prise de conscience et la compréhension des questions environnementales et de développement durable	14.8	9.9	9.6
Autres			
Contribution en vertu du programme Action 21 pour aider les Canadiens à agir individuellement ou collectivement dans leur communauté afin de soutenir une société plus verte	5.1	5.9	5.6
Subvention à la Fédération canadienne des municipalités pour la création du Fonds d'investissement municipal vert	-	50.0	50.0
Subvention à la Fédération canadienne des municipalités pour la création du Fonds d'habilitation municipal vert	-	12.5	12.5
Subvention à la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour la création d'un fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques	-	60.0	60.0

4.2 Stratégie du développement durable

Depuis l'année dernière, Environnement Canada a fait des progrès relativement aux quatre buts qu'il s'était fixés en regard de la Stratégie du développement durable en 1997, notamment :

- renforcer sa capacité d'atteindre les buts du développement durable;
- être un meilleur défenseur du développement durable;
- donner aux Canadiens les instruments dont ils ont besoin pour prendre de sages décisions face à un environnement changeant; et
- donner l'exemple par l'écologisation des opérations du gouvernement.

Il est possible de mesurer les progrès généraux réalisés par Environnement Canada relativement au développement durable au moyen des initiatives récentes entreprises en ce qui concerne les lois et les règlements et qui englobent des principes de développement durable, comme la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* renouvelée et le projet de *Loi sur les espèces en péril*. La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, par exemple, a élargi la boîte à outils afin de favoriser une utilisation accrue des instruments financiers dans l'avenir.

Environnement Canada a aussi collaboré avec des secteurs importants, comme les organismes de santé non gouvernementaux, à l'élaboration de stratégies et de démarches susceptibles d'apporter des solutions aux problèmes de santé et d'environnement. La recherche stratégique à l'échelle gouvernementale dans le cadre de l'Initiative de recherche sur les politiques a aidé le Ministère à mieux comprendre les obstacles et les possibilités sur le plan du développement durable, et contribuera dans l'avenir à la prise de décisions stratégiques éclairées. En tirant parti de ses initiatives axées sur l'écosystème, qui visent à apporter des solutions à des problèmes environnementaux complexes et à mieux tenir compte des facteurs sociaux et économiques,

Environnement Canada a aidé à l'application pratique du développement durable dans les collectivités canadiennes. Il a aussi engagé les collectivités à agir en faveur du développement durable, grâce à son programme de financement communautaire ÉcoAction et à son initiative des Éco-collectivités du millénaire, qui établit des liens entre les collectivités du Canada et sert de tribune à l'échange et à la communication d'information et de pratiques exemplaires.

Mis à part les progrès généraux réalisés à l'égard des engagements pris dans sa Stratégie de développement durable de 1997, Environnement Canada a participé à un effort concerté sur le développement durable à l'échelle du gouvernement en vue de jeter les bases d'un plan fédéral coordonné de développement durable. Le Ministère a aussi consacré une partie de son attention au lancement du processus de renouvellement de sa Stratégie de développement durable, qui sera déposée au Parlement à la fin de décembre 2000. Les paragraphes qui suivent décrivent les progrès sur ces deux plans.

Initiative des collectivités durables en Nouvelle-Écosse

Grâce aux efforts des représentants d'Environnement Canada dans la Région de l'Atlantique, une initiative des collectivités durables intergouvernementale est bien amorcée en Nouvelle-Écosse. Il convient de souligner les efforts de deux collectivités partenaires, touchant les écosystèmes qui comprennent le lac Bras d'Or au Cap-Breton et la région d'Annapolis-Fundy, dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. L'Initiative des collectivités durables fait tomber le cloisonnement sectoriel traditionnel, intégrant les programmes environnementaux, sociaux et économiques et jetant les bases du développement durable aussi bien au sein de l'administration publique qu'au niveau des collectivités.

Promotion du développement durable à la grandeur du gouvernement fédéral

Environnement Canada a largement contribué à rehausser le profil du développement durable à la grandeur de l'administration publique fédérale et a aidé à classer le développement durable parmi les priorités gouvernementales. Le Ministère a aussi encouragé l'intégration des facteurs sociaux, économiques et environnementaux aux processus décisionnels. Ainsi, il a dirigé plusieurs comités interministériels de cadres supérieurs sur le développement durable, a assumé le rôle de co-champion de la recherche gouvernementale sur le développement durable et a surveillé le processus de planification de la politique sur le développement durable. Les engagements en faveur du développement durable dans le Discours du Trône de 1999 montrent bien les efforts déployés par Environnement Canada pour influencer le programme fédéral. En effet, le Discours engage le gouvernement à mettre davantage l'accent sur le développement durable dans ses décisions, à se poser comme un modèle d'excellence dans ses propres activités, à renforcer les collectivités et à rendre compte régulièrement des résultats atteints en regard des dix principales préoccupations des Canadiens en matière d'environnement. Le Budget 2000 contient des ressources qui permettront de remplir les engagements du Discours du Trône.

Dans le cadre d'un processus de planification stratégique interministérielle de l'été 1999, huit grandes priorités horizontales en matière de développement durable ont été définies, puis appuyées au niveau du sous-ministre, en novembre 1999, en tant que domaines pour lesquels le Ministère devrait encourager une planification coordonnée et la prise de mesures favorisant un développement durable. Environnement Canada a co-dirigé les activités dans trois des huit domaines.

Au printemps, Environnement Canada a coordonné la préparation d'un forum national des dirigeants fédéraux et non gouvernementaux en vue de formuler des conseils destinés aux ministères fédéraux pour l'élaboration de stratégies du développement durable et d'obtenir des commentaires sur les huit thèmes de développement durable intersectoriels. Les résultats du Forum des leaders sur le développement durable, qui a eu lieu à Ottawa en avril 2000, aideront à mieux préciser les plans et les stratégies de développement durable du gouvernement.



Pour plus de détails, consultez http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/PDF/DiscussiondocMar17_f.pdf.

Renouvellement de la Stratégie de développement durable d'Environnement Canada

Cherchant constamment à améliorer le développement durable par une stratégie renouvelée, Environnement Canada a entrepris, au cours de l'été 1999, un examen de gestion interne de la Stratégie de 1997 et de sa mise en œuvre. Un groupe de travail sur la Stratégie de développement durable, composé de représentants de tout le Ministère, a été formé à l'automne 1999; sa première tâche consistait à réaliser un relevé des questions d'intérêt et à déterminer les principaux plans sur lesquels le Ministère a eu des incidences en regard du développement durable, et de tirer parti des possibilités existantes pour réaliser d'autres progrès à ce chapitre. Un document de travail a été rédigé d'après les résultats de l'examen de gestion interne et du relevé des questions d'intérêt. Des consultations ont eu lieu au sujet de ce document dans tout le pays, en mai et au début de juin 2000, et les commentaires recueillis serviront à étoffer la stratégie préliminaire. Une deuxième série de consultations permettront de peaufiner la version définitive, qui sera déposée en décembre 2000.



Pour plus de détails sur le processus de mise à jour de la Stratégie ou pour obtenir un résumé détaillé des progrès réalisés l'année dernière en regard de la Stratégie de développement durable de 1997 d'Environnement Canada, consultez http://www.ec.gc.ca/sd-dd_consult/index_f.cfm

4.3 Initiatives législatives et réglementaires

Objet de l'initiative législative ou réglementaire [permettant la législation entre parenthèses]	Résultats escomptés	Critères des mesures du rendement	Date de publication dans la Gazette du Canada, Partie II
Règlement fédéral sur les halocarbures pour les immeubles fédéraux [LCPE, 1999] Prévenir et éliminer les rejets dans l'environnement de substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'appareil gouvernemental.	Gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone dans l'appareil gouvernemental conforme aux exigences réglementaires provinciales applicables au secteur privé.		23 juin 1999
Règlement sur le débit de distribution de l'essence et de ses mélanges [LCPE, 1999] Réduire les émissions de benzène et d'autres composés organiques volatils (COV) dans l'environnement.	Réduction des émissions de vapeur causées par le reflux d'essence pendant le processus de ravitaillement en carburant.	Respect du règlement	16 février 2000. (Le Règlement entre en vigueur le 1 ^{er} février 2001)
Règlement sur le chlorure de tributyltétradécylphosphonium (TTPC) [LCPE, 1999] Prévenir le rejet de TTPC, une substance toxique, dans l'environnement canadien.	Élimination de l'utilisation, de la transformation, de l'offre pour la vente, de la vente et de l'importation au Canada de TTPC, et conditions de sa fabrication.	Respect du règlement	15 mars 2000.
Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999 (LCPE, 1999) Abroge et remplace la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> . Contribuer au développement durable grâce à la prévention de la pollution.	Amélioration de l'efficacité et de l'opportunité des mesures de gestion des substances toxiques, élimination quasi totale des substances très toxiques, amélioration de la réglementation d'une large gamme de polluants, participation publique accrue et utilisation efficace de nouveaux outils et pouvoirs d'application de la loi.		20 mars 2000 (Est entrée en vigueur le 31 mars 2000)
Règlement sur les renseignements concernant la liste marchandises d'exportation contrôlée [LCPE, 1999] Remplace le Règlement sur le préavis d'exportation des substances toxiques. Mettre en oeuvre les dispositions du préavis d'exportation de la LCPE (1999) et de la <i>Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international</i> .	Amélioration du suivi et des comptes rendus au public canadien sur le commerce des substances toxiques.		29 mars 2000
Règlement sur la persistance et la bioaccumulation [LCPE, 1999] Déterminer les critères scientifiques de la persistance, de la bioaccumulation et d'autres priorités ou caractéristiques pertinentes des substances, à utiliser pour administrer les art. 73 à 77 (Substances d'intérêt prioritaire et autres substances) de la LCPE, 1999. Ce Règlement est requis en vertu du par. 67(1) de la Loi.	Détermination rapide des substances qui sont persistantes, bioaccumulables et fondamentalement toxiques, de façon que des mesures appropriées puissent être prises.		29 mars 2000

4.4 Les rapports annuels législatifs

Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux

Objet : Cette loi a été sanctionnée le 11 juillet 1955. Elle prévoit la délivrance de permis en vue de l'amélioration des cours d'eau internationaux de façon que les ressources hydriques du Canada soient aménagées et utilisées dans le meilleur intérêt du pays. La loi ne s'applique pas aux ouvrages construits sur des cours d'eau internationaux en vertu d'une disposition d'une loi du Parlement du Canada, ou situés dans les eaux frontalières selon la définition du Traité des eaux limitrophes du 11 janvier 1999, ou à ceux qui sont construits, exploités et entretenus seulement pour les besoins ménagers, sanitaires ou à des fins d'irrigation.

Administration : Le règlement d'application de cette Loi a été adopté par le décret C.P. 1955-1899, en date du 29 décembre 1955, puis modifié par le décret C.P. 1987-1943, du 17 septembre 1987 et par le décret C.P. 1993-764 du 20 avril 1993. Le ministère de l'Environnement applique cette Loi depuis juin 1971.

Activité : En 1999, aucun permis n'a été délivré en vertu du Règlement d'application de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*.

En août 1996, une demande de permis a été présentée au ministre de l'Environnement par le ministre des Ressources naturelles du Manitoba pour la construction d'un barrage à la décharge du lac Rock, sur la rivière Pembina. Un examen préalable a été exigé en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Les commentaires des organismes fédéraux, y compris Environnement Canada, ont été transmis au Manitoba.

Les agents du Ministère ont examiné les aspects d'un projet visant à moderniser le matériel de production de la centrale hydroélectrique Brilliant sur le cours inférieur de la rivière Kootenay, près de Castlegar. Un avis officiel de cas d'exception ou un permis en vertu de la loi devrait être accordé au début de 2000.

Le Bureau régional d'Environnement Canada à Vancouver, a reçu un avis de l'intention de la Colombie-Britannique. Gas de construire le Southern Crossing Pipeline pour transporter le gaz naturel dans le sud de la Colombie-Britannique. Un certain nombre de cours d'eau devront être franchis et les représentants du Ministère ont examiné la documentation préliminaire du projet afin d'en déterminer les effets potentiels sur les cours d'eau internationaux. Le promoteur a reçu des conseils sur les méthodes de construction du pipeline pour le franchissement des cours d'eau et sur la façon dont la Loi était susceptible de s'appliquer aux différentes méthodes.

LOI SUR LA PROTECTION DES ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES SAUVAGES ET LA RÉGLEMENTATION DE LEUR COMMERCE INTERNATIONAL ET INTERPROVINCIAL (LPEAVSRCII)

Objet : Cette loi et son règlement d'application sont entrés en vigueur en mai 1996. La LPEAVSRCII permet au Canada de respecter ses obligations internationales en vertu de la *Convention sur le commerce international des espèces sauvages de flore et de faune menacées d'extinction* (CITES). Le Canada a été l'une des parties premières à la Convention qui avait été adoptée par 146 pays à la fin de 1999.

Outre qu'elle régit le contrôle du commerce en vertu de la CITES, la LPEAVSRCII protège les espèces animales ou végétales canadiennes et étrangères; en effet, selon la loi, commet une infraction, quiconque transporte des espèces sauvages obtenues illégalement, entre les provinces ou entre le Canada et d'autres pays. Elle protège aussi les écosystèmes canadiens en régissant l'importation de certaines espèces nuisibles.

Administration : Environnement Canada coordonne et administre la LPEAVSRCII par l'intermédiaire des autorités nationales scientifiques et de gestion de la CITES. Ces dernières se trouvent aussi au ministère des Pêches et des Océans qui délivre les permis d'exploitation en vertu de la CITES pour les poissons et les mammifères marins, et dans toutes les provinces et territoires (à l'exception de l'Alberta) qui délivrent des permis d'exportation pour d'autres espèces. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) aide Environnement Canada en traitant les documents de la CITES relatifs à l'exportation de plantes artificiellement propagées.

Permis délivrés en vertu de la CITES au Canada en 1999

Secteur de compétence	Importation	Exportation	Exportation ou importation temporaire	À des fins scientifiques
Canada	190	9 169	247	37
Alberta ¹		n.d.		
Colombie-Britannique		2 386		
Manitoba		1 958		
Nouveau-Brunswick		1 699		
Terre-Neuve		143*		
T.N.-O.		153		
Nouvelle-Écosse		58		
Ontario		3 490		
Î.-P.-É.		3		
Québec		2 612		
Saskatchewan ²		923		
Yukon		225		
Nunavut		3*		
TOTAL	190	22 822	247	37

¹L'Alberta ne délivre pas de permis d'exportation en vertu de la CITES.

²La Saskatchewan a cessé de délivrer des permis d'exportation en vertu de la CITES pour l'ours noir en 1997.

*Estimation

Ententes avec les provinces et les territoires : L'article 5 de la LPEAVSRCII prévoit l'établissement d'ententes avec les provinces et les territoires pour favoriser la gestion et l'administration coopératives de la Loi. Six ententes ou protocoles d'entente ont été conclus, dont deux signées en 1997 avec la province de la Saskatchewan et avec le territoire du Yukon, et trois, signées en 1998, avec l'Alberta, le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Une entente a été signée en 1999 avec la Colombie-Britannique. Des protocoles d'entente semblables sont actuellement en négociation avec la plupart des autres secteurs de compétence.

Une entente a été signée avec le ministère de la Justice de l'Île-du-Prince-Édouard en 1997 et avec le Manitoba en 1998 en vue d'autoriser la délivrance de contraventions en cas d'infraction à la LPEAVSRCII, en vertu de la *Loi sur les contraventions*. Le ministère de la Justice négocie actuellement des ententes au sujet des contraventions avec d'autres provinces.

Application de la loi : L'application de la LPEAVSRCII est coordonnée par Environnement Canada et est exécutée par cinq bureaux régionaux (Pacifique et Yukon, Prairies et Nord, Ontario, Québec et Atlantique), en collaboration avec Revenu Canada, la Gendarmerie Royale du Canada, Pêches et Océans et les organismes provinciaux et territoriaux chargés de la faune.

En 1999, Environnement Canada a procédé à plus de 800 enquêtes en vertu des dispositions des lois fédérales, provinciales/territoriales ou étrangères applicables à des incidents de braconnage ou de trafic comportant le mouvement international ou interprovincial d'espèces sauvages. La plupart de ces enquêtes se sont terminées par la confiscation des biens ou la délivrance d'une contravention. Neuf d'entre elles ont donné lieu à des poursuites en 1999 et à l'imposition d'amendes.

Au cours de 1999, Environnement Canada et ses partenaires ont maintenu leurs efforts de sensibilisation et de promotion de la conformité à la LPEAVSRCII en fournissant l'information requise aux voyageurs, aux importateurs et aux exportateurs, à l'industrie, aux pourvoyeurs et au public en général. Les activités de sensibilisation du public comportaient la publication dans les journaux d'articles, de communiqués, d'annonces publicitaires et d'entrevues avec les médias, le placement d'un étalage CITES dans les aéroports, les jardins zoologiques et les bâtiments publics, des séances d'information du public et une présence à des foires commerciales, des conférences et des événements spéciaux.

Un nouvel instrument d'application de la loi a été mis en place. Le Système national informatisé de renseignements pour l'application de la loi (NEMISIS) permet de repérer et de gérer les activités nationales d'application des lois relatives à l'environnement et à la faune dont sont chargés les agents d'Environnement Canada. Le système fournit des renseignements statistiques exacts et opportuns et des rapports détaillés sur les efforts déployés pour appliquer la loi. Une base de données sur les permis CITES a été mise sur pied dans NEMISIS; elle servira à la délivrance des permis CITES. La base de données CITES est entrée en fonction à la fin de 1999.

Nouveau règlement : Des consultations ont été amorcées vers la fin de 1997 sur les modifications proposées au *Règlement sur le commerce des espèces animales et végétales sauvages* en vue de réduire le fardeau administratif du gouvernement et du public et d'améliorer la capacité d'application de la LPEAVSRCII. En décembre 1999, ces modifications au Règlement ont été approuvées par le gouvernement fédéral. Elles comprennent des exemptions de l'obligation d'obtenir un permis CITES pour les effets personnels et ménagers; le pouvoir de poursuivre en fonction des allégations que contient l'information sur l'espèce inscrite sur les étiquettes d'expédition, les marques ou les documents d'accompagnement quant au contenu des colis; le contenu des ordonnances de retrait, ainsi que le prolongement de la période avant

confiscation automatique par la Couronne.

Coopération internationale : Tous les deux à trois ans, les parties à la CITES se réunissent pour proposer l'addition, le retrait ou le transfert d'espèces d'une annexe à l'autre. Avant chaque Conférence des Parties (CdP), Environnement Canada et d'autres ministères fédéraux consultent largement le public au sujet des propositions qui seront présentées par le Canada et par d'autres parties à la Convention.

La prochaine CdP, la onzième réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP 11), doit avoir lieu à Nairobi, au Kenya, en avril 2000. En mai 1999, en prévision de la CdP 11, Environnement Canada a communiqué avec environ 200 organismes gouvernementaux, non gouvernementaux et avec des membres du grand public, inscrits sur sa liste de consultation de la CITES, par une série d'envois postaux. Ces envois portaient sur des propositions d'addition de nouvelles espèces à la CITES et décrivaient les propositions présentées par d'autres parties. Des réunions publiques devaient suivre en 2000, avant la CdP 11, pour fournir plus de renseignements sur les propositions et pour étudier la prise de position canadienne.

En participant au Groupe d'étude nord-américain sur l'application des lois sur les espèces sauvages (NAWEG), le Canada (Environnement Canada) œuvre de concert avec les États-Unis (U.S. Fish and Wildlife Service) et le Mexique (Procuraduria Federal de Protección del Ambiente) à promouvoir l'application des lois touchant les espèces sauvages. Le NAWEG constitue le représentant nord-américain auprès d'Interpol et le groupe-ressource en matière d'application de la loi auprès du Comité trilatéral pour la conservation et la gestion de la faune et des écosystèmes. Au Canada, le NAWEG assure le lien entre les organismes étrangers et les dirigeants fédéraux et provinciaux chargés de l'application des lois relatives aux ressources naturelles. Des membres du personnel d'Environnement Canada assistent aux réunions régulières du NAWEG pour étudier les positions nationales et pour élaborer une démarche nord-américaine à présenter à la CITES, à Interpol et au Comité trilatéral.

En 1999, les activités suivantes figuraient au chapitre de la coopération internationale du Canada : la participation à un colloque sur le travail judiciaire dans le domaine de la faune à Cheyenne, au Wyoming; la publication d'un guide d'information de la CITES sur les tortues; une entente entre spécialistes judiciaires pour la normalisation des techniques et la coordination des travaux de laboratoire en vue d'en optimiser l'utilité pour les agents d'application de la loi.

Autres rapports législatifs et ministériels :

- *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) - <http://www.ec.gc.ca/RegistreLCPE/>*
- *Loi sur les ressources en eau du Canada - <http://www.ec.gc.ca/water/index.htm>*
- *Loi sur l'accès à l'information*
- *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Section 5: Rendement financier

5.1 Aperçu du rendement financier

Cette section présente un aperçu du rendement financier d'Environnement Canada pour 1999-2000.

Le Ministère a été autorisé à dépenser 181,3 millions de dollars de plus que les dépenses prévues énumérées dans le Rapport sur les Plans et priorités du Ministère. Les principales augmentations proviennent de deux subventions annoncées dans le Budget fédéral pour la mise sur pied de deux fondations :

- 62,5 millions de dollars à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour créer le Fonds d'investissement vert et le Fonds renouvelable vert;
- 60 millions de dollars à la Société canadienne de météorologie et d'océanographie (SCMO) pour créer un Fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques.

Les dépenses autorisées du Ministère ont également augmenté à la faveur des sommes uniques suivantes :

- 19,4 millions de dollars provenant de fonds inutilisés de 1998-1999;
- 10,6 millions de dollars pour financer l'acquisition de nouveaux équipements et installations de prévisions des glaces et pour la qualité de l'air;
- 8,8 millions de dollars en aide financière pour rendre les systèmes conformes à l'an 2000.

Les autres augmentations importantes étaient les suivantes :

- 9,8 millions de dollars pour compenser les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives;
- 7,0 millions de dollars pour amorcer la dépollution des sites contaminés des mares de goudron de Sydney.

5.2 Tableau des sommaires financiers

Les tableaux de données financières du présent rapport sur le rendement ont été établis à partir du Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) approuvé en 1998-1999. L'information financière pour 1997-1998 n'est pas disponible sous cette forme, et celle pour 1998-1999 est seulement estimée.

Les données financières sommaires, comme les renseignements présentés au tableau 1, comporte trois rubriques différentes. Pour plus de clarté, voici la définition de ces trois rubriques :

- *Dépenses prévues* - Montants présents dans le Rapport sur les plans et les priorités de 1999-2000;
- *Autorisations totales* - Dépenses prévues *plus* tout montant supplémentaire approuvé par le Parlement pour les ministères afin de refléter les changements de priorité et les imprévus;
- *Dépenses réelles 1999-2000* - Les montants vraiment dépensés au cours de cet exercice.

Tableau 1: Besoin financier par autorisation (en millions de dollars)

Crédits	1999 - 2000			
	Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles	
Programme environnemental				
1	Dépenses de fonctionnement	430,2	462,0	456,4
5	Dépenses en capital	24,8	42,6	39,3
10	Subventions et contributions	44,5	168,5	167,8
(S)	Ministère de l'Environnement - Salaires et allocations pour automobiles	0,0	0,1	0,1
(S)	Contributions aux régimes de prestations des employés	48,9	56,2	56,2
(S)	Dépenses au titre des sommes dues provenant de l'aliénation de biens excédentaires de l'État	0	0,3	0,2
Total pour le Ministère		548,4	729,7	720,0

Explication des changements :

L'augmentation de 171,6 millions de dollars est principalement due à ce qui suit :

Augmentation reflétée dans les dépenses réelles, mais non dans les dépenses prévues	En millions \$
Dépollution des mares de goudron de Sydney (C).	2,6
Correction des systèmes pour les rendre conformes à l'an 2000 (P)	8,8
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives (E: 1,3 M\$, N: 2,1 M\$, P:3,7 M\$, G:2,7 M\$)	9,8
Nouveau financement pour les prévisions de glaces/le matériel et les installations pour la qualité de l'air (E: 3,3 M\$, P: 7,3 M\$)	10,6
Montants non dépensés provenant de 1998-1999 (E: 1,4 M\$, N: 3,4 M\$, P: 2,8 M\$, G: 11,8 M\$)	19,4
Dotation de fonds à la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour la création d'un fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques (P)	60,0
Dotation de fonds à la Fédération canadienne des municipalités pour les Fonds municipaux d'investissement et d'habilitation verts (E)	62,5
Les baisses reflétées dans les dépenses réelles, mais non dans les dépenses prévues	
Transfert de fonds aux années subséquentes pour le changement climatique.	2,5

Légende

E : Secteur d'activités Environnement sain

N : Secteur d'activités Nature

P : Secteur d'activités Prévisions météorologiques et environnementales

G : Section d'activités Gestion, administration et politiques

**Tableau 2: Dépenses prévues et dépenses réelles du Ministère
par secteur d'activités (en millions de dollars)**

Secteur d'activités	ETP	Fonctionnement*	Capital	Subventions et contributions votées	Sous-total : Dépenses votées brutes	Subventions et contributions législatives	Total : Dépenses brutes	Moins : Recettes disponibles**	Dépenses nettes totales
Environnement sain	953	125,3	4,7	24,0	154,0	-	154,0	(5,8)	148,2
	-	<i>134,0</i>	8,6	82,7	225,3	-	225,3	(5,9)	219,4
	1 077	135,7	9,7	82,1	227,5	-	227,5	(5,6)	221,9
Nature	993	129,1	2,7	13,4	145,2	-	145,2	(7,6)	137,6
	-	<i>134,0</i>	2,7	17,0	153,7	-	153,7	(6,2)	147,5
	1 082	123,3	3,2	17,0	143,5	-	143,5	(5,4)	138,1
Prévisions météorologiques et environnementales	1 530	203,4	16,0	5,3	224,7	-	224,7	(56,5)	168,2
	-	220,9	29,5	66,3	316,7	-	316,7	(62,1)	255,6
	1 672	216,7	25,3	66,3	308,3	-	308,3	(60,6)	247,7
Gestion, administration et politiques	910	91,2	1,4	1,8	94,4	-	94,4	(0,0)	94,4
	-	<i>104,6</i>	1,8	2,5	108,9	-	108,9	(0,7)	108,2
	1 016	109,6	1,0	2,4	113,0	-	113,0	(0,7)	112,3
Total	4 386	549,0	24,8	44,5	618,3	-	618,3	(69,9)	548,4
	-	<i>593,5</i>	<i>42,6</i>	<i>168,5</i>	<i>804,6</i>	-	<i>804,6</i>	<i>(74,9)</i>	<i>729,7</i>
	4 847	585,3	39,2	167,8	792,3	-	792,3	(72,3)	720,0
Autres revenus et dépenses									
Recettes non disponibles ***									(7,4)
									(7,4)
									(10,6)
Coût des services fournis par d'autres ministères									44,5
									44,5
									45,7
Coût net du programme									585,5
									766,8
									755,1

* Fonctionnement : contributions aux régimes de prestations aux employés, allocation du Ministère et aliénation des biens de l'État.

** Ces recettes ont été officiellement appelées « Recettes à valoir sur le crédit ».

*** Ces recettes ont été officiellement appelées « Recettes à valoir sur le Trésor ».

Note : Police normale : Dépenses prévues pour 1999-2000

Police en italique : Autorisation totale pour 1999-2000

Police en gras : Dépenses réelles pour 1999-2000

Explication des changements :

L'augmentation de 171,6 millions de dollars est principalement due à ce qui suit:

Fonctionnement :

Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives

Rendre les systèmes conformes à l'an 2000

Fonds non dépensés provenant de 1998-1999

Capital :

Rendre les systèmes conformes à l'an 2000

Augmentation du financement pour du matériel et des installations pour les prévisions de glaces/la qualité de l'air

Subventions et contributions :

Subvention à la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour créer un fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques

Subvention à la Fédération canadienne des municipalités pour créer le Fonds d'investissement vert et le

Fonds d'habilitation vert

Pour la dépollution des sites contaminés des mares de goudron de Sydney.

Recettes disponibles :

Augmentation des recettes disponibles

Millions de dollars

36,3

14,5

123,3

(2,4)

Tableau 3: Comparaison dans le temps des dépenses prévues et des dépenses réelles du Ministère par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles* 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain	-	130,4	148,2	219,4	221,9
Nature	-	140,3	137,6	147,5	138,1
Prévisions météorologiques et environnementales	-	180,7	168,2	254,6	247,7
Gestion, administration et politiques	-	113,2	94,4	108,2	112,3
Total	548,1	564,6	548,4	729,7	720,0

* L'information n'est pas disponible dans la nouvelle structure de secteurs d'activités approuvée en 1998-1999.

Explication des changements :

L'augmentation de 171,6 millions de dollars dans les dépenses réelles de 1999-2000 par rapport aux dépenses prévues de 1999-2000 s'explique principalement par ce qui suit :

	En millions de dollars
Environnement sain	73,6
Dépollution des mares de goudron de Sydney	
Financement accru pour la qualité de l'air	
Subvention à la Fédération canadienne des municipalités pour la création du Fonds d'investissement vert et du Fonds d'habilitation vert	
Fonds non dépensés provenant de 1998-1999	
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	
Prévisions météorologiques et environnementales	79,5
Pour rendre les systèmes du Ministère conformes à l'an 2000	
Financement accru pour du matériel et des installations pour les prévisions de glaces	
Fonds non dépensés provenant de 1998-1999	
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	
Subvention à la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour la création d'un fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques	
Gestion, administration et politiques	17,9
Fonds non dépensés provenant de 1998-1999	
Compensation pour les augmentations salariales issues des nouvelles conventions collectives	

Tableau 4: Comparaison des dépenses prévues de 1999-2000 avec les dépenses réelles par organisation et par secteur d'activités (en millions de dollars)

	<div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 200px;">Ministre</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 0 auto; width: 200px;">Sous-ministre</div> </div>						
	DIR GÉN RÉG Pacifique et Yukon	DIR GÉN RÉG Prairies et Nord	DIR GÉN RÉG Ontario	DIR GÉN RÉG Québec	DIR GÉN RÉG Atlantique	DIR GÉN Ressources humaines	
Environnement sain	8,8	8,2	8,6	6,3	8,4	-	
	10,3	8,3	9,3	9,3	12,4	-	
Nature	17,0	14,4	20,6	20,7	8,2	-	
	14,0	15,3	18,8	20,5	9,6	-	
Prévisions météorologiques et environnementale	14,2	29,2	11,5	10,7	10,2	-	
	16,1	32,4	13,9	11,3	9,9	-	
Gestion, administration et politiques	4,1	7,9	9,9	5,5	5,4	6,7	
	11,4	7,8	10,8	5,7	6,8	6,2	
Total-millions \$	44,1	59,7	50,6	43,2	32,2	6,7	
	51,8	63,8	52,8	46,8	38,6	6,2	

Note : Police normale : Dép. prévues pour 1999-2000

Police en gras : Dép. réelles pour 1999-2000

DIR GÉN RÉG = Directeur général régional

SMA = Sous-ministre adjoint

**** Ces chiffres n'incluent pas les recettes disponibles. (Les recettes disponibles se chiffrent à 69,9 millions de dollars pour les dépenses prévues et à 72,3 millions de dollars pour les dépenses réelles)**

SMA Politique et communications	Bureaux ministériels	SMA Services ministériels	SMA Service météorologique du Canada	SMA Service de protection de l'environnement	SMA Service de conservation de l'environnement	Total	% du Total
17,7	-	0,2	5,9	77,0	7,2	148,3	
18,0	-	-	5,7	140,9	7,6	221,8	30,8%
-	-	2,1	-	1,5	53,2	137,7	
-	-	-	0,8	0,9	58,3	138,2	19,2%
-	-	0,5	91,4	-	0,4	168,1	
-	-	0,1	163,6	-	0,4	247,7	34,4%
20,8	6,4	24,9	0,7	1,6	0,5	94,4	
21,5	6,2	33,1	0,6	1,7	0,5	112,3	15,6%
38,5	6,4	27,7	98,1	80,1	61,3	548,4	
39,5	6,2	33,2	170,8	143,5	66,8	720,0	100,0%

Tableau 5: Recettes disponibles par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles** 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Environnement sain	-	6,1	5,8	5,9	5,6
Nature	-	6,1	7,6	6,2	5,4
Prévisions météorologiques et environnementales	-	58,7	56,5	62,1	60,6
Gestion, administration et politiques	-	-	0,0	0,7	0,7
Recettes disponibles totales *	70,6	70,9	69,9	74,9	72,3

* Ces recettes s'appelaient avant « recettes à valoir sur le crédit »

** Cette information n'est pas disponible dans la nouvelle structure de secteurs d'activités approuvée en 1998-1999.

Explication des changements :

La diminution de 2,2 millions de dollars dans les recettes réelles de 1999-2000 du secteur d'activités Nature par rapport aux recettes prévues de 1999-2000 s'explique principalement par le changement de secteur d'activités de Nature (0,7 M\$) à Gestion, administration et politiques (0,7 M\$) et par moins de recettes collectées dans le cadre des activités par le Centre canadien des eaux intérieures.

L'augmentation de 4,1 millions de dollars dans les recettes réelles de 1999-2000 du secteur d'activités Prévisions météorologiques et environnementales par rapport aux recettes prévues de 1999-2000 s'explique principalement par une augmentation de recettes issues de la prestation des services météorologiques, principalement aux autres ministères fédéraux.

Tableau 6: Recettes non disponibles par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles** 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Recettes prévues	Autorisation totale	Dépenses réelles
Environnement sain	-	0,3	0,2	0,2	0,2
Nature	-	4,0	2,8	2,8	4,7
Prévisions météorologiques et environnementales	-	4,0	4,4	4,4	4,4
Gestion, administration et politiques	-	-	-	-	1,3
Sous-total	-	8,3	7,4	7,4	10,6
Non prévu	-	-	-	-	-
Recettes non disponibles totales *	9,5	8,3	7,4	7,4	10,6

* Ces recettes s'appelaient avant « recettes affectées au Trésor ».

** Cette information n'est pas disponible dans la nouvelle structure de secteurs d'activités approuvée en 1998-1999.

Explication des changements :

L'augmentation de 1,9 million de dollars dans les recettes réelles de 1999-2000 du secteur d'activités Nature par rapport aux recettes prévues de 1999-2000 s'explique principalement par les ventes plus importantes que prévues des permis de chasse des oiseaux migrateurs.

L'augmentation de 1,3 million de dollars dans les recettes réelles de 1999-2000 du secteur d'activités Gestion, administration et politiques par rapport aux recettes prévues pour 1999-2000 s'explique principalement par les rajustements effectués dans les registres comptables des exercices précédents, les produits de la vente d'immobilisations excédentaires, etc.

Tableau 7: Paiements de transfert par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles* 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses actuelles	Autorisations totales	Dépenses réelles
SUBVENTIONS					
Environnement sain	-	1,2	2,0	64,5	63,8
Nature	-	0,2	0,0	-	0,0
Prévisions météorologiques et environnementales	-	0,4	0,9	60,9	60,4
Gestion, administration et politiques	-	0,2	0,2	0,2	0,2
Subventions totales	4,2	2,0	3,1	125,6	124,4
CONTRIBUTIONS					
Environnement sain	-	13,7	22,0	18,2	18,3
Nature	-	16,5	13,4	17,0	17,0
Prévisions météorologiques et environnementales	-	4,9	4,4	5,4	5,9
Gestion, administration et politiques	-	1,7	1,6	2,3	2,2
Contributions totales	38,1	36,8	41,4	42,9	43,4
Paiements de transfert totaux	42,3	38,8	44,5	168,5	167,8

* Cette information n'est pas disponible dans la nouvelle structure de secteurs d'activités approuvée en 1998-1999.

Explication des changements :

Millions de dollars

L'augmentation de 123,3 millions de dollars s'explique principalement par ce qui suit :

Environnement sain

Subvention à la Fédération canadienne des municipalités pour la création du Fonds d'investissement vert et du Fonds d'habilitation vert	62,5
Contribution à la dépollution des mares de goudron de Sydney et des sites des fours à coke	2,6

Prévisions météorologiques et environnementales

À la Société canadienne de météorologie et d'océanographie pour la création d'un fonds pour les sciences des changements atmosphériques et climatiques	60,0
--	------

Tableau 8: Dépenses en capital par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Dépenses réelles* 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
			Dépenses actuelles	Autorisation totale	Dépenses réelles
Environnement sain	-	4,9	4,7	8,6	9,7
Nature	-	2,7	2,7	2,7	3,2
Prévisions météorologiques et environnementales	-	20,4	16,0	29,5	25,3
Gestion, administration et politiques	-	1,6	1,4	1,8	1,0
Dépenses en capital totales	36,2	29,6	24,8	42,6	39,2

* Cette information n'est pas disponible dans la nouvelle structure de secteur d'activité approuvée en 1998-1999.

Explication des changements :

L'augmentation de 14,4 millions de dollars dans les dépenses réelles de 1999-2000 par rapport aux dépenses prévues de 1999-2000 s'explique principalement par ce qui suit :

Environnement sain

Financement accru pour la qualité de l'air 3,3

Prévisions météorologiques et environnementales

Financement accru pour le matériel et les installations de prévision des glaces 6,5

Pour rendre les systèmes conformes à l'an 2000 8,8

Report de Fonds disponibles reliés aux projets retardés dans le Nord. (2,7)

Tableau 9: Projets d'immobilisations par secteur d'activités (en millions de dollars)

Secteur d'activités	Coût total estimé réel	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses réelles 1998-1999	1999-2000		
				Dépenses prévues	Autorisation totale	Dépenses réelles
Nature						
Revitalisation des laboratoires - Institut national de recherche sur les eaux	4,8	0,8	-	-	-	-
Prévisions météorologiques et environnementales						
Mise à jour de Doppler - Modernisation du réseau de radar	39,2	2,6	5,1	5,7	5,7	7,0
Modernisation du programme d'observation du climat	8,6	0,2	0,1	-	-	0,8
Système d'intégration et d'analyse des glaces	5,1	0,2	-	-	-	-
Construction de la station météorologique Eureka T.N.-O.	4,1	0,3	0,1	0,2	0,2	0,2
Système de communication des alertes météorologiques	3,8	0,1	0,2	0,1	0,1	0,9
Programme de remplacement des manomètres à mercure	3,8	0,5	0,5	0,5	0,5	1,1
Automatisation et accès en temps réel pour les données sur l'hydrologie	3,3	0,3	0,4	-	-	0,2
Mise à jour du traitement des données pour les équipements et les établissements de prévision des glaces	2,7	0,2	-	-	-	-
Phase III de la modernisation du réseau aérologique	2,5	1,1	0,4	-	-	0,1
Renouveau de l'infrastructure régionale	0,5	0,5	-	-	-	-

Tableau 10: Passifs éventuels (en millions de dollars)

Actuellement, il y a 21 réclamations à l'endroit du Ministère pour des raisons diverses, notamment ruptures de contrat, dommages matériels et dommages physiques.

Le 31 mars 2000, les passifs éventuels liés à ces réclamations étaient estimés à 136 millions de dollars.

Section 6: Autres renseignements

6.1 Personnes-ressources pour obtenir d'autres renseignements

Directeurs des communications à l'administration centrale	Directeurs régionaux des communications
<p>Mark Colpitts Service de protection de l'environnement Secteur d'activité pour un Environnement sain 351, boul. St-Joseph 12^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél.: (819) 953-6603 Téléc. : (819) 953-8125 Courriel : Mark.Colpitts@ec.gc.ca</p>	<p>Wayne Eliuk Région de l'Atlantique Environnement Canada 45, promenade Alderney Dartmouth, Nouvelle-Éco sse B2Y 2N6 Tél. : (902) 426-1930 Téléc. : (902) 426-5340 Courriel : Wayne.Eliuk@ec.gc.ca</p>
<p>Catherine Schellenberg Service de la conservation de l'environnement Secteur d'activité de la nature 351, boul. St-Joseph 9^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 994-6079 Téléc. : (819) 994-0196 Courriel : Catherine.Schedlberg@ec.gc.ca</p>	<p>Clément Dugas Région du Québec Environnement Canada 1141, Route de l'Église Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5 Tél. : (418) 648-5777 Téléc. : (418) 648-3859 Courriel : Clement.Dugas@ec.gc.ca</p>
<p>Norman Naylor Service météorologique du Canada Secteur d'activité des prévisions atmosphériques et environnementales 10, rue Wellington 4^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 9970458 Téléc. : (819) 953-5888 Courriel : Norman.Naylor@ec.gc.ca</p>	<p>Maureen Martinuk Région de l'Ontario Environnement Canada 4905, rue Dufferin Downsview (Ontario) M3H 5T4 Tél. : (416) 739-4787 Téléc. : (416) 739-4776 Courriel : Maureen.Martinuk@ec.gc.ca</p>
<p>Deborah Davis Communications ministérielles Secteur d'activité de la gestion, de l'administration et des politiques 10, rue Wellington 25^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 953-6805 Téléc. : (819) 953-1599 Courriel : Deborah.Davis@ec.gc.ca</p>	<p>Heather Hamilton Région des Prairies et du Nord Environnement Canada Pièce 200, 4999 – 98^e Avenue Edmonton (Alberta) T6B 2X3 Tél. : (780) 951-8867 Téléc. : (780) 495-2478 Courriel : Heather.Hamilton@ec.gc.ca</p>
<p>Michel Cléroux Services des communications ministérielles 10, rue Wellington, 25^e étage Hull (Québec) K1A 0H3 Tél. : (819) 953-9738 Téléc. : (819) 953-6789 Courriel : Michel.Cléroux@ec.gc.ca</p>	<p>Anne-Marie Clancy Région du Pacifique et du Yukon Environnement Canada 700 – 1200 Ouest 23^e Avenue Vancouver, Colombie-Britannique V6P 6H9 Tél. : (604) 713-9513 Téléc. : (604) 713-9517 Courriel : ClancyA@ec.gc.ca</p>

6.2 Glossaire

Benzène	Substance toxique présente dans l'essence; c'est une substance connue pour être cancérigène.
Biodiversité/diversité biologique	Variabilité chez les organismes vivants, et aussi diversité à l'intérieur d'une même espèce et entre les espèces et les écosystèmes.
BPC (biphényles polychlorés)	Ce groupe d'isomères était, à l'origine, employé parce qu'il retardait les flammes. Utilisés depuis 1929 pour la production de transformateurs électriques et d'huiles lubrifiantes, les BPC ont été d'abord réglementés au Canada en 1977. L'importation de tout matériel électrique contenant des BPC a été interdite en 1980.
Coût net du programme	Montant qui représente le total des dépenses non budgétaires prévues et des services fournis sans frais par d'autres ministères et organismes et compensé par les recettes crédités au Trésor.
Crédit	Une demande de fonds au Parlement. Le terme crédit est utilisé communément dans le sens de " service voté ". Le crédit ne devient un service voté que lorsque la loi de crédit qui le prévoit reçoit la sanction royale.
DDT (dichlorodiphényl-trichloréthane), chlordane	Insecticides organiques chlorés synthétiques. Bien que leur utilisation ne soit plus permise au Canada, ces composés continuent d'entrer dans l'environnement canadien par les transports atmosphériques sur de longues distances et par le relâchement à partir de sites contaminés.
Dépenses prévues nettes	Montant qui représente les dépenses budgétaires prévues moins les recettes à valoir sur le crédit.
Développement durable (DD)	Le développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans empêcher les générations futures de répondre aux leurs.
Dioxines et furannes	Nom populaire de deux catégories de composés organiques chlorés ; on les trouve comme sous-produits durant certains procédés de production chimique qui utilisent le chlore et qui se font à haute température ou durant la combustion lorsqu'on est en présence de chlore ou d'une source de chlore.
Dioxyde de soufre, SO ₂ , anhydride sulfureux	Substance présente dans les émissions provenant de la combustion de combustibles fossiles qui entrent dans l'atmosphère et retournent à la terre sous forme de précipitations acides.
ÉcoAction 2000	Programme ministériel de financement qui aide les Canadiens à passer à l'action pour assainir l'environnement. Il offre une aide financière à des groupes canadiens sans but lucratif qui veulent entreprendre des projets environnementaux locaux.
Écosystème	Association intégrée et stable de ressources biologiques et inorganiques qui fonctionnent dans un lieu physique défini.
Espèces en danger de disparition	Espèces qui risquent de disparaître au Canada et dans le monde.
Espèces en péril	Terme général pour désigner les espèces qui sont en péril, menacées ou vulnérables.
Espèces menacées	Espèce qui risque d'être en péril si les facteurs qui en limitent la croissance ne sont pas inversés.
Facteur de troubles endocriniens	Polluants qui semblent avoir les mêmes effets que les hormones naturelles et qui peuvent nuire à la croissance, au développement et à la reproduction des poissons, de la faune et des humains.
Gaz à effet de serre	Les gaz dans l'atmosphère qui captent l'énergie solaire et contribuent ainsi à augmenter les températures de surface. Le gaz carbonique (ou dioxyde de carbone) (CO ₂), sous-produit de la combustion des combustibles fossiles, est le principal gaz à effet de serre qui contribue aux changements climatiques. Parmi les autres gaz à effet de serre, mentionnons le méthane (provenant de sources agricoles) et l'oxyde nitreux (provenant des sources industrielles).

Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) forment un très grand groupe de substances organiques, d'origines à la fois anthropiques (produits pétroliers) et naturelles (feux de forêt); ils comprennent notamment le benzo[a]pyrène et le naphthalène. Leur composition chimique, leur devenir environnemental, leur comportement et leur toxicologie varient selon leur structure.
Liste des substances d'intérêt prioritaire (LSIP)	Deux listes de substances dont on évalue en priorité la toxicité. La première liste de 44 substances a fait l'objet d'une évaluation et des plans de gestion sont en voie d'élaboration ou de mise en œuvre pour les 25 substances qui ont été jugées toxiques. La deuxième liste de 25 substances a été publiée dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> et elle est en train d'être évaluée.
Ozone stratosphérique	Couche de l'atmosphère terrestre qui se situe entre 15 et 35 kilomètres au-dessus de la surface de la terre et qui protège la vie sur la planète en absorbant les rayons ultraviolets nuisibles.
Ozone troposphérique	Ozone (O ₃) qui se trouve près de la surface et qui est nuisible à la santé. Ses effets toxiques en font un polluant préoccupant dans le smog.
Paiements de transfert	Paiements autorisés par un crédit budgétaire et contre lesquels il n'y a pas d'échange de biens ou de services et qui ne donnent pas lieu à une demande financière ni ne représentent la liquidation d'obligations financières.
Phénols	Grand groupe d'alcools aromatiques (p. ex. xylénols et catéchine), d'origines aussi bien anthropiques (p. ex. résines, peintures, désinfectants) que naturelles (p. ex. feuilles en décomposition). Les grandes sources anthropiques sont les effluents industriels et les eaux d'égout. Leur devenir dans l'environnement, leur comportement et leur toxicologie varient selon leur structure.
Polluants organiques persistants (POP)	Des substances organiques, comme certains pesticides (DDT, chlordane, endrine, etc.), des produits chimiques industriels (BPC), des sous-produits et des contaminants (dioxines et furannes). Ces polluants ne se décomposent pas facilement dans l'environnement et ils sont facilement absorbés par les organismes vivants (par exemple, en mangeant des aliments contaminés, en buvant de l'eau polluée et en respirant un air vicié, etc.).
Produits anti-tache colorée	Groupe de produits chimiques industriels utilisés pour le traitement du bois afin d'éviter les taches colorées (taches noires provoquées par des champignons) et pour la préservation du bois. On trouve par exemple le chlorure de didécylidiméthylammonium (DDAC) et l'IPBC (3-iodo-2-propynylbutyl carbamate). Une fois libérés dans l'environnement, leur mobilité, quoique modérée, et leur haute toxicité peuvent être à l'origine de problèmes environnementaux localisés.
Protocole de Kyoto	Entente internationale intervenue en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et signée par le Canada en avril 1998; elle fixe des échéances exécutoires pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Rapport sur les plans et les priorités	Un document primaire de planification stratégique du Ministère ; il est destiné au Parlement et à l'examen du public. Il décrit le mandat, les plans et les priorités du Ministère et énonce les stratégies qu'il prendra pour obtenir les principaux résultats prévus.
Recettes disponibles	C'est l'équivalent des recettes à valoir sur le crédit. L'expression "recettes disponibles" explique mieux le genre de recettes dont il s'agit, et non leur destination.
Recettes non disponibles	C'est l'équivalent des recettes créditées au Trésor. L'expression "recettes non disponibles" exprime mieux le genre de recettes dont il s'agit et non leur destination.
Substances toxiques	<p>Selon la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>, c'est une substance qui entre ou peut entrer dans l'environnement en une quantité ou une concentration ou dans des conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • qui ont ou peuvent avoir un effet nuisible immédiat ou à long terme sur l'environnement, ou • qui constituent ou peuvent constituer un danger pour l'environnement dont dépend la vie humaine, ou • qui constituent ou peuvent constituer un danger au Canada pour la vie humaine ou la santé.

Système de gestion de l'environnement (SGE)	Une méthode systématique qui permet aux organisations de donner une dimension écologique à leurs décisions et à leurs opérations quotidiennes. Elle établit aussi un cadre pour le repérage, l'évaluation et la communication du rendement en matière d'environnement. Le système de gestion de l'environnement aide à faire en sorte que les principaux risques environnementaux et les responsabilités qui lui sont associées soient déterminés, réduits au minimum et bien gérés.
Toxaphène	Nom commun d'une combinaison complexe de dérivés du bornane et du camphène chloré, très persistants et à fort potentiel de bioaccumulation, ainsi qu'à grande toxicité, largement utilisés dans le passé comme pesticides (insecticides dans les plantations de coton). De nos jours, le toxaphène a été banni dans de nombreux pays industrialisés, dont le Canada et les États-Unis, mais il est encore utilisé de façon restreinte ailleurs. À cause de sa persistance et des possibilités de transport atmosphérique sur de grandes distances, le toxaphène est très répandu dans l'environnement.
Voie verte	Le site World Wide Web d'Environnement Canada

6.3 Indexe

Application de la loi	26, 63
Autochtones	5, 11, 15, 16, 17, 20, 29, 50, 51
Benzène	25, 49, 59, 81
Biodiversité	3, 4, 5, 15, 34, 37, 49, 81
Changements climatiques	3, 1, 2, 8, 9, 10, 15, 17, 20, 21, 25, 38, 47, 51, 52, 81, 82
Conseil canadien des ministres de l'Environnement	15, 17, 35
Développement durable.....	3, 5, 3, 7, 14, 24, 25, 51, 55, 56, 57, 58, 59
Dioxines et furannes.....	81, 82
Éco-collectivités du millénaire.....	3, 4, 9, 13, 56
Environnement sain.....	5, 3, 4, 5, 15, 19, 20, 45, 68, 70, 73, 74, 75, 76, 80
Évaluation environnementale.....	15
Faune.....	3, 4, 31, 33, 34, 35, 62, 63, 64, 81
Gestion moderne	54
Grands Lacs.....	7, 12, 33, 36, 37, 39, 40, 51
Habitat.....	1, 2, 11, 25, 31, 32, 33, 34, 37, 38
Infrastructure écologique.....	24
Jeunes	16, 50, 51
L'an 2000.....	7, 10, 28, 43, 53
L'eau	3, 1, 2, 3, 4, 8, 9, 11, 12, 16, 24, 25, 29, 34, 35, 36, 37, 47, 49, 52, 53, 82
<i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i>	1, 11, 26, 27, 35, 50, 56, 59, 64, 82
<i>Loi sur les espèces en péril</i>	3, 1, 11, 31, 50, 56
Mares de goudron de Sydney	66, 68, 69, 70, 75
Mollusques	12, 15, 29
Nature.....	3, 5, 15, 80, 81
Oiseaux migrateurs.....	3, 4, 74
Ozone	82
Partenariats.....	4, 2, 5, 13, 31, 32, 37, 38, 39, 40, 48, 50
Pluies acides.....	15
Polluants organiques persistants.....	34
Précipitations acides.....	81
Prévisions météorologiques et environnementales.....	4, 5, 68, 70, 73, 74, 75, 76, 77
Protocole de Kyoto.....	10, 82
Qualité de l'air.....	3, 7, 1, 5, 8, 10, 15, 19, 20, 22, 23, 24, 49
Ressources humaines.....	4, 17, 45, 50, 53
Service météorologique du Canada	39, 42, 43, 45, 46, 47, 53, 54, 72, 80
Smog	15, 22, 23, 24, 82
Soufre.....	1, 10, 22, 49, 81
Standards pancanadiens.....	3, 1, 10, 11, 23, 24, 25
Stratégie de développement durable.....	51
Substances toxiques	5, 8, 15, 19, 25, 28, 37, 38, 39, 40, 50, 59
Voie verte.....	14, 83